

en nat

1933

Commission de l'Armée.

MM.

Comte d'ALSACE, prince d'HENIN.
GRAY.
Robert BELMONT.
Paul BÉNAZET.
René BESNARD.
Comte de BLOIS.
Général BOURGEOIS.
AILLIER.
PINNEVOT.
Victor DALBIEZ.
Daniel VINCENT.
DUPREY.
FAUGÈRE.
de FONTAINES.
Gaston GAUDAIRE.
Comte d'HARCOURT.
LAYEZ.
Général HIRSCHAUER.

MM.

LAURAIN.
LEBOEUF.
LEGLEZ.
LECOURTIER.
Le MOIGNIC.
Comte de LEBUSSE.
LOUBAT.
de LUDRE.
MAUGER.
Gaston MENIER.
MESSIMY. *mariée*
NEYRET.
Paul PELLISSÉ.
Eugène PENANCIER.
PUIS.
RAMBAUD.
STOURM.
Guy de WENDEL.

(1)

Séance du lundi 16 Janvier 1933.



Commission de l'Armée et sous-Commission de contrôle de la Défense nationale réunies.

Président : M. M. Joseph Caillaux et Messimy.

Présents : M. M. Messimy, J. Caillaux, Roy, Gallet, Comte d'Alsac, Général Bourgeois, Général Hirschauer, Dr Wendel, Cozat, Duprey, Général d'Harcourt, René Besnard, Dalbuz, Fangere, Fajon, Tessier.

Sont introduits : M. le Général Gamelin - Chef d'Etat-major général de l'Armée - et M. le Général Lefort, ~~chef~~ Directeur du Génie au ministère de la Guerre.

La séance est ouverte à 16 Heures.

Audition du Chef d'Etat-major général sur l'organisation militaire des frontières. M. Messimy. M. Gallet, rapporteur du budget de la Guerre à la Commission des Finances m'a prié de demander à l'Etat-major général de renseigner sur les points suivants : situation des troupes de couverture et leur emplacement - mobilisation sur place et frontalier - état des travaux de fortification. Comme, d'autre part, la Commission de l'Armée désirait entendre le Chef d'Etat-major général, j'ai pensé que le mieux était de convoquer le Général Gamelin pour ce double but.

M. le Général Gamelin. C'est à la date du 1^{er} avril prochain que doit être mis en application le nouveau système de couverture, tel qu'il a été organisé en application de la loi de 1931.

Jusqu'ici, nous n'avions pas de troupes spécialisées. les villes frontières étaient gardées par des divisions de 1^{re} ligne, ce qui avait l'inconvénient de mettre dans le bâton les troupes les plus aptes à la manœuvre. La loi nouvelle nous a permis de créer des troupes de fortification, spécialisées des armes de types divers en service dans les fortifications.

Le nouveau système a été mis en application sans faire

2

appel à de nouveaux crédits. Nous avons dû utiliser une partie des troupes de l'est pour en faire des troupes de fortification, tout en laissant disponibles pour la manœuvre les unités nécessaires.

Les dangers auxquels nous avons à faire face sont de deux ordres : 1) attaque brusque - 2) attaque puissante sur une partie du front et notamment sur les régions fortifiées.

Nous avons maintenant les renseignements précis sur le danger d'une attaque puissante de la part de l'Allemagne. Le déroulement de la Reichswehr de 7 à 21 divisions est un fait prouvé. A cela, il faut ajouter les unités de Grenzschütze - cette armée a bien le caractère d'une armée offensive.

Pour constituer les 21 divisions de la Reichswehr, les Allemands feront appel à des formations de sociétés diverses dont ils perfectionnent en ce moment l'instruction. Ils possèdent d'ors et déjà le matériel nécessaire pour armer ces divisions - matériel d'infanterie (nouveau fusil - mitrailler) ^{et} - artillerie de campagne. L'artillerie lourde n'est pas encore au point.

C'est donc la possibilité d'une attaque allemande de 6 à 800.000 hommes, prêté le 6^e jour après l'ordre de mobilisation et à pied - d'ouvr le 10^e jour après la concentration.

Sur cette armée, les divisions françaises possèdent, il est vrai, la supériorité d'exister de la temps de paix. Et notre système militaire actuel nous permettrait d'opposer en temps utile des forces analogues à celles des Allemands.

En ce qui concerne les fortifications, il a fallu résoudre deux problèmes : tenue et couverture des fortifications - les ouvrages fortifiés seront tenus, dès le début, par des troupes de fortification spécialisées et le avant-postes par des éléments détachés des divisions actives.

Voici comment nous nous sommes résolus ces deux problèmes pour les différents armes dans les régions suivantes de notre frontière à l'est - région fortifiée de Metz - région de la Lauter - région du Rhin.

A. Infanterie

1/ Région de Metz. Les fortifications sont tenues par 24 bataillons réalisés par 2 régiments du temps de paix comportant chacun 6 bataillons qui se disloquent en temps de guerre. Chaque bataillon mobilisé comprend 6 compagnies, dont 4 armées d'mitrailleuses et de fusils. mitrailleurs - la 5^e armée d'engins (obusiers Brandt) - la 6^e, compagnie d'avant-poste, constituée par des gardes - républicains mobilisés.

2/ Région de la Lauter. Elle est tenue par 1 régiment de la division de Nancy et 1 régiment de la division de Strasbourg. Le régiment de gauche comprend 4 bataillons du type fortresse et 1 de type renforcé (bataillon d'avant-poste). Celui de droite comprend 3 bataillons du type fortresse et 2 bataillons du type renforcé.

3/ Région du Rhin. Dans cette région, nous n'avons pas besoin d'avant-postes, à cause du Rhin. Nous avons formé huit bataillons du type mitrailleur.

B. Artillerie

1/ Région de Metz - Un régiment nouveau a été créé par la suppression d'un régiment de l'intérieur. Ce régiment comprend 6 groupes : 4 de 75 - 2 de 155

2/ Région de la Lauter. Nous avons prélevé sur l'artillerie organique de la 43^e division un groupement d'artillerie de campagne et 2 groupes de 75 et 1 groupe de 155.

3/ Région du Rhin. Il faut ici une artillerie mobile : nous employerons l'artillerie à tracteurs.

L'artillerie de position a été constituée avec les régiments d'artillerie à pied dont nous avons augmenté les batteries.

C. Génie. - Les régiments de génie ont été partout rapprochés d'un certain nombre de compagnies.

Voyons maintenant comment est organisé le commandement des régions fortifiées. Cette organisation a dû être faite sans création de posts nouveaux.

1/ Région de Metz. L'adjoint au général commandant la

h

6^e Région devient le commandant de la Région fortifiée. Le général de Thionville commandera l'infanterie - le commandant de l'artillerie sera pris dans la 6^e Région et le commandant du génie à Metz.

2^e Région de ~~Metz~~ la Lauter. Elle est sous le ordres du général Commandant la subdivision de Strasbourg.

En résumé, notre but a été de mettre à la première alerte une armée à chaque crémieu. Le noyau de 200 hommes constitue dans chaque bataillon de temps de paix doit être complété par des réservistes.

M. Messimy. L'effectif de temps de paix est-il suffisant pour garnir d'une façon valable les fortifications sans appel de réservistes ? En d'autres termes, les fortifications ne seront-elles pas vides si l'on ne fait appel aux réservistes ?

M. le général Gamelin. Les fortifications ne seront pas sans leurs hommes qui y aura, comme je l'ai dit, une armée à chaque crémieu sans faire appel aux réservistes.

M. Messimy. Et cependant, tous les casernements prévus ne pourront être réalisés.

M. le général Gamelin. Non, faute de crédits, nous n'aurons pu en réaliser que 6 au lieu des 12 prévus. Mais à la moindre alerte, les troupes de temps de paix doivent contourner dans les villes ou les ouvrages eux-mêmes.

M. le général Hirschauer. Combien d'heures faudra-t-il pour opérer ce mouvement ?

M. le général Gamelin. Grâce aux transports par automobile et nous nous sommes entendus à ce sujet avec les sociétés de transport - il ne faudra ^{peu} plus ~~plus~~ de 2 heures. Des régiments de ce genre seront d'ailleurs équipés.

M. le général Hirschauer. Cependant la confiance des populations sera moindre si les troupes sont habituellement éloignées des fortifications. Je trouve donc très regrettable que tous les casernes n'aient pas été construites.

M. le général Gamelin. Nous ferons faire constamment des manœuvres d'entraînement aux troupes. Et d'autre part, nous procéderons à de nombreux appels de réservistes.

Exammons maintenant la situation sur la frontière du Sud-Est. Là, nous n'aurons pu constituer une ligne d'ouvrages continu ; nous avons fait des barrages. Il y a donc un mélange constant de troupes de fortification et de troupes à manœuvre. Les fortifications ne sont pas encore terminées dans la région Nord ; mais tout sera prêt en 1934.

Dans le Sud-Est, la question des troupes spécialisées n'est pas encore complètement au point ; elle soit l'être à la fin de 1933. Ensuite, d'ailleurs, la part des troupes spécialisées est relativement faible. Il y a d'un côté les ouvrages dont la construction a été aidée par la Commission des fortifications, et l'autre les ouvrages d'avant-postes. Ces derniers sont tenus par les troupes d'active ; quant aux autres, nous comptons spécialiser deux bataillons par Corps d'Armée pour les occuper.

M. Vissier. Quand j'ai visité avec la Commission les ouvrages du Sud-Est, j'ai été frappé de ce fait qu'un grand espace compris entre la frontière italienne et les fortifications était pour ainsi dire abandonné. Il existe des avant-postes qui ne sont pas occupés depuis le temps de paix, et qui sont ainsi à la merci d'un coup de main des Italiens arrivant par surprise. Je demande qu'on prévoie sur les troupes de l'intérieur quelques centaines d'hommes pour garnir ces avant-postes.

M. Messimy. Me trouvant dernièrement dans la région de Nice, j'ai visité les ouvrages fortifiés et j'ai eu la même impression que M. Tissier : l'effectif d'occupation de ces ouvrages est nettement insuffisant.

M. le général Gamelin. La frontière du Sud-Est est en cours d'organisation, beaucoup d'hommes sont actuellement employés aux travaux, ce qui explique que les ouvrages soient insuffisamment garnis.

M. Tissier. Les généraux Commandant les Corps d'Armée de cette région n'ont pas d'avis qu'ils manquent d'hommes.

M. le général Gamelin. J'ai réuni dernièrement ces généraux

pour leur demander quels étaient leurs besoins en effectifs.

M. Joseph Caillaux. En tous cas, j'aurais avisé de M. le chef d'E.M. général pour que la réforme demandée par nos collègues soit réalisée dans le plus bref délai.

M. le général Hirschauer. Quand j'ai visité la région du Sud-Est, j'ai eu l'impression que certaines routes étaient presque ouvertes.

M. le général Gamelin. Nous sommes en train d'organiser un double barrage sur toutes les routes de cette région, comme l'a fait le Italiens.

M. Messimy. Autre question : Pour l'appel des révolutionnaires de cette région, comment faites-vous la discrimination entre les bons soldats et ceux qui, à l'occasion, faciliteraient l'action de l'ennemi. Le même problème se pose en Alsace et en Lorraine pour les enfants de parents allemands.

N'oublions pas qu'il y a 150.000 Italiens ou naturalisés dans l'ancien Comté de Nice ; or en 1931, on a incorporé 30 à 35 % de naturalisés ou fils de naturalisés dans les unités d'infanterie de la Côte.

M. le général Gamelin. D'après mes statistiques, la proportion serait seulement de 10 à 13 %.

M. Gallet. A-t-on pris des mesures pour reconnaître les communistes parmi les spécialistes ?

M. le général Gamelin. C'est là une question de carnet B, qui n'est d'ailleurs au point. Dans le Nord-Est, nous n'incorporons dans les troupes spécialisées que des hommes de l'intérieur ; le gros inconvénient de ce système, c'est que nous ne le retrouverons pas dans les unités mobilisées.

M. le général Bourgeois. Je puis affirmer qu'en Alsace, les indésirables sont peu nombreux et d'ailleurs bien connus.

M. Vissier. Dans le Sud-Est, on s'en rapporte aux douaniers pour avertir en cas de coup de main. Or il y a parmi eux beaucoup de communistes. Ne pourrait-on les doubler par des soldats ?

M. le général Gamelin. Pour remplir ce rôle, nous avons songé au développement des garde républicains. Mais là nous sommes

limités par les crédits, notamment en ce qui concerne la construction de casernements.

Je vais parle maintenant de l'organisation défensive de la Corse.

Nous considérons la Corse comme une base maritime et d'aviation qui il faut défendre à tout prix.

Nous avons songé tout d'abord à organiser la défense de la région de Bonifacio, qui est la plus menacée. Je fais remarquer en passant que la défense de la Corse incombe au ministère de la marine, qui agit d'ailleurs en accord complet avec le ministère de la guerre.

À Bonifacio, nous avons créé une compagnie supplémentaire qui sort de noyau au bataillon de forteresse à former à la mobilisation. Il serait souhaitable que l'effectif fut porté à deux compagnies, mais il faudrait des crédits pour construire les casernements.

Par ailleurs, tout est prévu pour le transport rapide dans cette région de troupes de renfort.

M. Tissier. Notre artillerie de Bonifacio ne serait-elle pas démolie par les batteries italiennes plus puissantes et auxquelles les nôtres ne pourraient résister efficacement ? Il nous faudrait de la grosse artillerie, des routes pour le transport du matériel et des avions de bombardement.

M. le général Gamelin. La Marine se préoccupe actuellement de renforcer notre artillerie de côte ; un certain nombre de pièces de 340 doivent être placés à Bonifacio. D'autre part, nous travaillons à des ouvrages de fortifications pour l'infanterie de la défense.

M. Dalbuz. Ce qui sera difficile, c'est d'organiser en Corse une base d'aviation.

M. Tissier. Nous savons pas qu'il y a en Corse beaucoup d'Italiens étrangers à leur pays.

M. Farjon. Je demande à M. le chef d'état-major général de nous donner quelques indications sur la défense de la frontière du Nord.

M. le général Gamelin. C'est là une grosse question actuellement en gestation. La 1^{re} conception admise était de ne pas fortifier la

frontière du Nord ; cette frontière devait se défendre par le mouvement et en Belgique. Nous avions toutefois prévu l'organisation, en temps de guerre, d'une position de résistance choisie assez à l'arrière.

Depuis, la question a été repoussée et l'on a fixé une position de barrage située au plus près de la frontière. Si nous serions vaincus, nous avons en effet intérêt à nous battre aussi en arrière que possible. La meilleure solution serait de se porter au secours des Belges, mais tout dépend de l'attitude des derniers. A ce égard, tout progrès dans la motorisation sera d'importance capitale ; en effet, nous ne pourrions compter sur les chemins de fer belges, déjà utilisés pour la mobilisation belge.

La partie essentielle de la position de barrage que nous avons choisie est la région des moulins de Maubeuge et de Valenciennes - Condé, prolongée vers le Sud par les défenses des trouées des Ardennes vers Hirson. Elle pourrait se lier vers le Nord à la défense que les Belges ne manqueraient pas d'organiser sur l'Escaut jusqu'à Tournai, et courirait ainsi, en fait, Lille, Roubaix et Tournai.

Nous avons prévu l'organisation d'une position fortifiée autour de ces deux moulins. Pour l'organiser, nous mobiliserions des unités de travailleurs et de troupes spécialisées fournies par des usiniers.

L'année dernière, le Conseil supérieur de la Guerre a été consulté sur l'opportunité de demander au Parlement l'octroi d'un crédit de 280 millions pour l'organisation de notre frontière du Nord. Mais il a estimé que certaines autres questions étaient plus urgentes et que ce crédit leur serait plus utilement consacré. Le Conseil Supérieur s'était divisé ^{sur cette question} en deux parties, la minorité seule étant favorable à la construction d'ouvrages fortifiés.

En tous cas, les études pour la construction de ces ouvrages sont prêtes : l'exécution est une question de politique générale et de crédits.

M. Dalbray. M. le Chef d'E. M. général pourrait-il me dire s'il y a intérêt à accumuler les troupes à la frontière ou au contraire à en garder une certaine proportion à l'intérieur du territoire ?

M. le Général Gamelin. Il est préférable de répartir les troupes sur

Tout le territoire, et cela pour les raisons qui suivent :

1) au point de vue moral, les régions qui n'auraient plus de garnisons, la dictature fer à fer de l'armée, et le recrutement des cadres en souffrirait. 2) l'accumulation des troupes à la frontière pourrait provoquer une réaction chez nos voisins - 3) au point de vue de la mobilisation et de la concentration, cette accumulation présenterait des inconvénients très sérieux. Il est en effet plus facile de transporter des corps de troupes tout constitutus que des isolés - au surplus, la répartition des divisions sur tout le territoire offre des disponibilités de manœuvre que nous n'aurions pas si l'armée tout entière était à la frontière. 4) l'erreur initiale de 1914 a été de faire notre concentration a priori dans l'Est. Plus on dispose de lignes de transport, plus il est facile de varier les transports.

M. Gallet demande si les crédits fixés au budget de la guerre sont suffisants pour les fortifications qui restent à construire.

M. le général Lefort. nous aurons probablement un dépassement de crédits d'environ 20% pour faire face à tous les besoins. D'ailleurs, nous fournissons chaque année 2 états d'emploi des crédits à la Commission des Finances. Actuellement, il nous reste 150 millions de crédits d'engagement disponibles et environ 900 millions de crédits de paiement. Les 150 millions nous permettront d'aller jusqu'au mois de juin ; les 900 millions jusqu'à l'hiver prochain.

M. René Bernard. Si il n'y avait plus de question italienne, combien de divisions seraient rendues disponibles ?

M. le général Gamelin. Environ 10 à 15 divisions du temps de guerre -

M. le Président Caillaux remercie M. le général Gamelin des explications claires et complètes qu'il a données à la Commission et assure que la Commission des Finances fournira à l'Etat Major tous les crédits nécessaires pour l'organisation de nos frontières.

La séance est levée à 18 heures.

Séance du 25 Janvier 1933.

Présents : M. M. Messimy, le G^{al} Bourgeois, C^{te} de Lestib, Stourm, M^{me} Harcourt, Caillier, M^{me} Alsace, le Comte de Blois, Hayez, Herrey, G^{al} Hirschauer, M^{me} Wendel, Le Moignac, Faugère, Voisin, Duprey.

Présidence de M. Messimy.

La séance est ouverte à 16 heures 15.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Caillier qui assiste pour la première fois aux séances de la Commission.

M. Hayez exprime le regret de n'avoir pu assister à la dernière séance de la Commission, celle-ci ayant eu lieu un lundi, jour où beaucoup de sénateurs sont dans leurs départements.

M. le Président. La dernière séance a eu lieu sur l'initiative de M. le Rapporteur du Budget de la Guerre à la Commission de Finances qui avait demandé à l'Etat-major de renseignements sur l'organisation des fortifications frontières et sur la date où notre couverture serait en place. J'ai estimé qu'il y avait lieu de réunir la Commission de l'Armée avec la Sous-Commission de la Défense nationale pour entendre le Chef d'E.M. général sur cette question. mais M. le Président de la Commission de Finances ayant déjà convoqué la Sous-Commission de la Défense nationale pour le lundi 16 Janvier, j'ai dû convoquer le même jour la Commission de l'Armée.

Pour les membres de la Commission qui n'ont pu assister à la dernière séance, lecture va être donnée du Procès-verbal de cette séance.

M. le Secrétaire de la Commission donne lecture du Procès-verbal à la séance du lundi 15 Janvier 1933.

M. Hayez. D'après l'exposé du Général Samulin, je constate que rien n'a été prévu pour fortifier notre frontière du nord. Alors, nous la laissons ouverte alors que, de leur côté, les Belges n'ont encore rien fait pour fortifier leur frontière ?

M. le Comte de Blois. J'appuie l'observation de M. Hayez. La conception de l'E.M. est de porter son effort sur le territoire belge.

Mais est-il sûr des dispositions de la Belgique ? Je ne comprends pas l'état d'esprit du Conseil Supérieur de la Guerre à cet égard. Il n'est pas sûr qu'on puisse utiliser le matériel à tracteurs, tout au moins dans la région de l'Escaut ; des inondations peuvent en effet être aisément provoquées dans cette région.

M. de Wendel. Permettez-moi de rappeler que des négociations sont actuellement en cours avec la Belgique au sujet de la défense de ses frontières. Elle a déjà demandé le concours de génie français pour l'exécution des travaux de fortification. Il y a en Belgique un véritable état d'opinion à cet égard. Tout récemment, dans un discours prononcé à Metz, le Président du Sénat belge a fait allusion aux dangers à venir. Nos voisins songent sérieusement à fortifier leur frontière.

M. Hayez. Pour ma part, je vais souvent en Belgique, et je sais que là-bas beaucoup de personnalités sont dans l'inquiétude. Il y a entre les Belges des divisions profondes ; les flamands trahissent contre nous en cas de guerre.

M. le Général Hirschauer. Pour ce qui est des inondations, elles ne sont pas possibles dans la région Longwy - Valenciennes. D'autre part, les inondations demandent de temps ; elles sont faciles dans la période des crues ; il n'en est pas de même en été, où les rivières sont basses. Alors, il faut compter 15 jours ou 3 semaines pour faire des inondations.

M. le Président. En 1914, j'ai donné l'ordre de faire des inondations ; cela n'a pas empêché de passer la cavalerie allemande.

Je rappelle que c'est à la suite de l'initiative de nos collègues M. M. Daniel-Vincent et Hayez qui ^{en juillet dernier} avaient proposé un amendement tendant à une réduction de crédit indicative de 1.000 francs, que nous avons été entendus pour information par la Commission des Finances. Nous avons alors exposé la question de la défense de notre frontière du Nord, et la Commission des Finances décida en principe d'autoriser M. le Ministre de la Guerre à engager une dépense de 250 millions pour l'organisation du môle de résistance Maubruge - Condé - Valenciennes. Mais M. Pétain estima nécessaire de consulter le Conseil supérieur de la Guerre

sur l'opportunité de cette dépense.

Le Conseil supérieur tint à ce sujet deux réunions. Dans la première, il décida de faire un étude rapide de la question. Dans la seconde, il refusa les 250 millions que lui offrait la Commission des Finances du Sénat pour l'organisation de la frontière du Nord.

Où en est ^{maintenant} la question de la défense de la frontière orientale de la Belgique ? Depuis son arrivée au ministère, M. Dewez a décidé de reconstruire les fortifications de Namur et de Liège. Vous avez tous pu recueillir l'interview que j'ai donnée sur cette question à un journal d'Anvers ; j'y invite les Belges à faire un effort pour fortifier leur frontière.

Mais est-ce au moment où l'on parle d'opérations militaires à outrance - et d'ailleurs interruptrices - sur le budget de la guerre, que nous pourrons demander au Gouvernement de contraindre le Conseil Supérieur de la Guerre à modifier son point de vue sur la défense de la frontière du Nord ? Je sais que notre collègue M. Daniel-Vincent estime avec moi que le moment serait vraiment mal choisi. D'ailleurs, la Commission n'est pas encore constituée pour l'année 1933. La nouvelle Commission pourra délibérer sur cette question, si elle le juge opportun ; mais aujourd'hui, nous ne pouvons prendre une décision à ce sujet.

Examen du projet de loi de finances.

Je vous ai réuni aujourd'hui pour examiner - dans la mesure du possible - les propositions du Gouvernement touchant à la défense nationale.

J' rappelle tout d'abord qu'au mois de juillet dernier le Gouvernement nous a demandé d'accepter, sur le budget de la Guerre, des réductions s'élevant au total de 727 millions.

Je suis alors monté à la tribune du Sénat pour déclarer, au nom de la Commission, que ces réductions qu'il nous était dur d'accepter ces réductions, mais que elles étaient à la rigueur possibles sans qu'il fut porté atteinte aux principes de l'organisation de l'Armée. Par contre, nous ne pourrions envisager de nouvelles réductions sans qu'il fut procédé à une organisation nouvelle de l'Armée. J'ai

en outre déclaré que l'armée était en état de voir que toutes les économies opérées ^{étaient} portant seulement sur les budgets de défense nationale.

Depuis lors, une nouvelle réduction annuelle de 123 millions a été fixée dans le douzième de janvier, sans que le Gouvernement ait fourni à ce sujet aucune précision.

Enfin le nouveau projet soumis au Parlement prévoit encore une réduction de 202 millions sur le budget de la Guerre. C'est une nouvelle diminution de 3% qui nous est ainsi imposé, sans explication, par le ministre des Finances.

Hier, le ministre de la Guerre a déclaré à la Commission des Finances de la Chambre qu'il comptait diminuer, d'ici 1938, le nombre des officiers de 5.000, et celui des chevaux de 10.000. A la rigueur, la réduction des chevaux peut s'expliquer grâce à la motorisation. Mais la réduction des officiers ne sera possible que si l'on procède à une reorganisation générale de l'armée.

Je refuse qu'aucune nouvelle réduction n'est possible sans apporter un trouble profond à l'organisation de notre Armée.

Examinons dans le détail le projet du Gouvernement, bien qu'il soit difficile de discuter sur un texte qui a déjà été amendé par la Commission des Finances de la Chambre.

Article 74. Il propose d'ajourner la deuxième tranche de la révision des pensions. C'est là une disposition d'ordre général qui n'affectera pas seulement les personnels militaires. Dans tous les cas, il était inadmissible qu'on imposât aux militaires et aux marins des sacrifices qui ne seraient pas supportés par les personnels civils.

Article 75. Cumul d'une pension avec un traitement. Le projet de loi prévoit l'application du droit commun ~~des~~ matin de cumul aux titulaires de pensions militaires proportionnelles. Or depuis 50 ans, l'obtention d'une retraite proportionnelle et d'un emploi civil constitue la base du recrutement des sous-officiers de carrière. Supprimer une partie de leur retraite serait porter une atteinte fondamentale aux contrats, mesure d'autant plus grave qu'elle serait rétroactive.

Article 79. Exclusion de l'entrée en compte pour la retraite

de toute période ne correspondant pas à des services effectifs. Cette disposition porterait atteinte ^{à une partie} à la loi de 1928 sur la disponibilité, qui crée une catégorie spéciale d'officiers auxquels une solde visant à l'activité est versée et qui restent à la disposition du Ministre de la Guerre; d'autre part à la loi de 1834 sur l'état des officiers et à la loi de 1928 sur le recrutement. Ainsi, par exemple, les années d'études ne pourraient plus être comptées ^{aux} ~~pour~~ les élèves des grands établissements.

Article 81. Bénéfice de campagne. Cet article bouleverserait tout le système actuel de découpage des campagnes.

Article 82. Révision des pensions militaires d'invalidité. Il supprime la présomption d'origine.

Les articles 85 (retraite du combattant - recul de l'âge) - 87 à 89 (réduction des dépenses de personnel de l'Etat) et 90 (révision des indemnités) n'intéressent pas seulement les personnels militaires.

Article 91. Intégration dans les effectifs réglementaires des officiers atteints d'invalidité égale ou supérieure à 70%. Ce n'est pas au moment où l'on parle de réduire le nombre des officiers qu'il convient de réintroduire les officiers invalidés à 70%!

Article 95. Révision des conditions d'attribution des allocations militaires. Cet article met un terme à certains abus constatés dans l'octroi des allocations familiales. Son adoption n'offre donc pas d'inconvénient.

En résumé, les deux articles concernant la retraite proportionnelle et le découpage des campagnes porterait une atteinte grave au statut des personnels militaires. J'estime que la Commission de l'armée ne peut ratifier les propositions du Gouvernement et qu'aucune nouvelle réduction ne devra être opérée sur le budget de la guerre sans une transformation fondamentale des principes actuels d'organisation de l'Armée.

Pour affirmer notre opinion, je ^{propose} ~~demandé~~ à la Commission de voter un ordre du jour ainsi conçu :

La Commission de l'Armée affirme à nouveau qu'elle n'a accepté en juillet 1932, la réduction de crédits de 707 millions, proposée par le Gouvernement sur les budgets de l'armée, que sous l'empire des considérations suivantes :

1°/ Ces réductions représentaient un des éléments du nécessaire redressement de notre situation financière ; elles faisaient donc partie d'une politique générale de déflation, qui devait s'étendre à tous les budgets, sans exception ;

2°/ Elles étaient, à la rigueur, possibles sans qu'il fut porté atteinte aux lois principales d'organisation de l'armée ;

3°/ Enfin, dans l'état actuel de cette organisation, elles représentaient un chiffre d'économies maximum, qui ne pouvait, sans conséquences graves, être dépassé.

Considérant qu'une nouvelle réduction annuelle de 123 millions a été glissée dans le 12^e de janvier, sans que le Gouvernement ait fourni à ce sujet aucune précision ;

Considérant que le nouveau projet soumis au Parlement pratiquerait dans les budgets de l'armée une troisième coupe sombre de plus de 200 millions, dont la répercussion sur l'organisation militaire serait très grave et se traduirait notamment par des réductions massives de personnel, dont les conséquences ne sont pas, et ne peuvent être calculées ;

A - Déclare qu'elle s'élève énergiquement contre une politique qui, de juillet 1932 à janvier 1933, a réduit de plus d'un milliard les budgets de l'armée sans qu'aucun éclaircissement, aucun plan de réorganisation soient soumis au Parlement ;

B - Proteste formellement contre toutes les dispositions qui feraient aux personnels militaires et spécialement aux plus modestes et aux plus humbles, un traitement privilégié à rebours par rapport aux autres serviteurs de l'Etat ; violant ainsi les contrats sous lequel ils ont entre eux l'armée.

C - Décide de demander au Sénat que toute nouvelle réduction des crédits militaires soit précédée d'une étude approfondie -

D - Déclare, que tant que cette étude ne sera pas traduite par le vote des lois nécessaires, elle combattrra les nouvelles réductions qui, dans l'état actuel des choses, ne peuvent être qu'illusaires, si elles demeurent irréalisées, parce qu'irréalisables ou funestes et graves, si elles sont réalisées dans le cadre militaire actuel.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Rapport sur le projet de loi relatif aux ouvrages de côtes

M. le Comte de Blois donne lecture de son rapport sur le projet de loi relatif aux ouvrages de côtes, qui est approuvé par la Commission.

M. le President adresse ses adieux et exprime ses remerciements à M. Hervy, qui doit quitter la Commission de l'Armée.

La séance est levée à 17 heures 40 minutes.

Séance du 15. février 1933.

Présents : M. M. Hussin, le Comte d'Alsace, Benazet, G^{er} Bourgeois, Le Moignac, Daniel Vincent, Auvray, Dalbuz, de Fontenay, René Besnard, C^{te} de Blois, C^{te} d'Harcourt, Duprey, Gauvain, Hayez, Lombat, Belmont, Counevost, Lebreuf, Ledoc, Neyret, Rambaud.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. le Comte d'Alsace, doyen d'âge.

Constitution de la Commission M. le Comte d'Alsace. Mes chers Collègues, Il y a en le 27 décembre 1932, 59 ans que j'entrai au service à la formation d'un nouveau régiment qui n'existait à Sidi-Bel-Abbès, sur la frontière algéro-marocaine. Si j'évoque ce souvenir éloigné, c'est pour expliquer pourquoi j'ai l'honneur de présider la première séance de la Commission de l'Armée.

A cette date lointaine, et pendant tout le temps que je mis vingt au service, on nommait l'armée la grande murette. C'est cette grande Murette qu'il doit évoquer aujourd'hui. mais c'est à ses chefs, c'est à vous, mes chers Collègues, membres de la Commission de l'Armée, qui il revient de vous pencher sur elle, d'en étudier, de la comprendre, et de veiller à ses besoins. Vous n'y faillirez pas.

Mais si je suis doyen d'âge, je me trouve également doyen d'ancienneté. J'ai appartenu depuis 39 ans que je suis au Parlement à toutes les Commissions de l'Armée à la Chambre et au Sénat, avec les Presidents Mézières, Krantz, Bertault, de Faysat, Pleneyan, Bordenost et Lebrun, et voilà pourquoi je vous demande

17

de continuer votre confiance (en faisant une exception, si vous le désirez, car nul ne peut prédire pour son saint) au Président et au Bureau, sortant en ce faire les fonctions.

En exprimant aux anciens Membres de la Commission tous mes remerciements pour l'indulgente bienveillance qu'ils veulent bien me témoigner depuis si longtemps, j'adresse un souvenir cordial à ceux qui nous quittent et souhaite une affectueuse bienvenue aux Collègues nouveaux qui viennent partager nos travaux. (Vifs applaudissements).

La proposition de M. le Président d'âge est acceptée à l'unanimité et le nouveau Bureau de la Commission est ainsi constitué :

Président : M. Messingy.

Vice-Président : M. M. Gaston Ménier et le Gal Bourgeois.

Secrétaires : M. M. le Cte d'Alsac et Paul Pelisse.

M. Messingy prend place au fauteuil de la Présidence.

M. le Président. Je suis sur d'exprimer notre pensée à tous en adressant nos remerciements et nos félicitations à M. le Cte d'Alsac, qui se dit notre doyen, mais qui nous étonne tous les jours par sa stature impeccable et par la jeunesse de son cœur et de son patriotisme. Voilà 31 ans, mon cher doyen, que nous siégeons côté à côté dans les Commissions de l'Armée à la Chambre ou au Sénat. Nous sommes heureux de vous avoir gardé si longtemps parmi nous et nous vous souvenons reconnaissants de l'assiduité et de l'attention avec lesquelles vous suivez nos débats.

Je souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux membres de la Commission ; ils entrent dans une maison où la courtoisie et de règle, et nos débats parfois vifs n'ont cependant jamais porté atteinte à l'entretien des liens d'amitié.

Je salue tout particulièrement parmi nos nouveaux collègues M. Binet qui, à plusieurs reprises, appartient au Gouvernement avec un portefeuille de Défense nationale.

Nous perdons un collègue éminent, M. Penanier, nommé Gard des Sceaux, qui pendant plusieurs années fit partie de notre Commission. Deux de

nos collègues, M. M. Marjoré et Lavaîne, étant souffrant, n'ont
l'autre part exprimé le regret de ne pouvoir assister à cette séance à l'heure .
Je leur adresse nos vœux de prompt rétablissement .

Messieurs, Vous me donnez une précieuse marque de votre confiance en m'élisant de nouveau à une présidence qu'ont, avant moi, occupée avec éclat des hommes tels que Freycinet, Clémenceau et Albert Lebrun pour ne citer que les plus illustres.

Mais ce n'est point un artifice oratoire que d'affirmer que vous placez, en même temps, sur mes épaules, une charge exceptionnellement lourde. Contrairement à toutes ses traditions, le Sénat a commis, quelques mois durant, l'imprudence de ne pas rester insensible aux tentations d'une politique de facilité et de largesse: en un tour de main, notre situation budgétaire s'est trouvée radicalement transformée. Ce n'est pas ici le lieu de nous appesantir sur la gravité de celle-ci, non plus que sur l'impérieuse nécessité de réduire le train de vie de la Nation.

Mais ce qui nous touche, ce sont les remèdes que proposent dans cette crise tragique, certains médecins, dont la thérapeutique risquerait de porter au malade un coup mortel: "réduisons massivement tous les budgets de la défense nationale et le problème est résolu".

Il est incontestable que, dans les 12 milliards de dépenses militaires du budget de 1932, certaines réductions substantielles pouvaient être pratiquées: en juillet dernier, après une étude attentive, la Commission de l'Armée-en étroit accord avec les Commissions de la Marine et de l'Air, avec lesquelles elle s'est tenue et se tient constamment en liaison, a consenti à une réduction de plus de 1.300 millions dont 727 pour la Guerre seule. En cette occasion, nous avons tenu à honneur de collaborer loyalement avec le Gouvernement pour alléger le poids des charges militaires, d'une part, mais peut-être plus encore pour marquer clairement, aux yeux du monde, la figure profondément pacifique de la France.

Entrée de novembre, nous avons constaté, non sans inquiétude, que de nombreux éléments étaient pratiqués dans le budget de 1933: 124 millions notamment pour la guerre seule.

que le projet de "redressement financier" qui est resté mort-né, mais aître, propose pour la 3ème fois en 6 mois des réductions considérables. On a donc 202 pour la guerre seule d'après les projets du précédent nt. - 1 milliard 1/2 ou 2 milliards, dont 1/2 pour la guerre d'après projets.

Commission de l'Armée est consciente des nécessités de l'heure. Elle obstinément fermée à l'examen des méthodes et des systèmes qui après attentive, pourraient permettre d'alléger le poids des dépenses militaires si nous regardons autour de nous, et si nous ne fermons pas volontiers les yeux à l'évidence, nous n'apercevons aucune espèce de raison, tant entre-parties et des gages sérieux ne nous aurons pas été donnés, d'af moyens de défense. Nous sommes prêts à examiner, à étudier et non la pensée oratoire, mais dans un esprit hardi et novateur-tous les sonnables qui pourraient nous être soumis. Nous aurions, au contraire devoir de nous opposer de toutes nos forces, à tout ce qui, - sans able-serait susceptible d'affaiblir les moyens et de décourager les le rôle unique, faut-il le redire encore, est de mettre notre sol à toute menace et d'invasion.

ir, nous n'y faillirons pas. (Vifs applaudissements)

Séance du 13 février 1933.

Présents : M. M. Messimy, Hirschauer, de Blois, Faugère, Hayez, l'Alsac, René Besnard, Stourn, Le Moignic, Cte d'Harcourt, Géral Borgeois, Lecourtier, Gaston Meunier, de Lemos, Benaget, Rambaud.

Présidence de M. Messimy.

La séance est ouverte à 15 heures.

Désignation d'une délégation de 10 membres pour assister aux délibérations de l'intercommission de la Défense nationale - M. le Président. Je me suis mis d'accord avec les Présidents des Commissions de la Marine et de l'Air en vue de nous opposer à certaines réductions de crédits qui seraient préjudiciables à la Défense nationale. La Commission de la Marine, estimant peu pratique de réunir les trois Commissaires, a désigné une délégation de dix membres pour participer à une action commune auprès du Gouvernement. Je vous demande d'adopter une procédure analogue et d'établir une délégation de dix membres pour le même objet.

D'autre part, sur l'initiative de M. Henry Bérenger, nous avons demandé à M. Caillau que la Commission des Finances ne prît aucune décision quant aux crédits de la Défense nationale avant que nous eussions entendu M. le Président du Conseil. Le Président de la Commission des Finances a accédé à notre demande.

Nous avons alors décidé, M. le Général Borgeois, M. Rio et moi-même, d'adresser au Président du Conseil une lettre dont voici la teneur :

—

11 FÉVRIER 1939
Monsieur le Président,
nos deux collègues de la Marine et de l'Air
sont à Paris et nous devons nous réunir pour
discuter de la situation actuelle.

11 FÉVRIER

5

Le résultat de cette réunion sera connu
lundi matin à 10 heures. Veuillez nous faire
savoir si vous pouvez nous accueillir à ce
moment-là et nous préparer une réception.

Monsieur le Président,
votre bienveillante

réponse nous sera très utile. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que la nouvelle tranche de réductions sur les Crédits de la Défense Nationale que comporte le projet de douzième du 7 Février a provoqué dans les trois Commissions que nous prédisons une très profonde émotion.

Ces trois Commissions, en Juillet dernier, avaient, sans trouver une vive résistance dans leur sein, apporté, à la majorité des voix, leur adhésion aux projets du Cabinet Herricot. Mais l'engagement formel avait été pris vis-à-vis de nous que le Gouvernement, tant que la Conférence du désarmement n'aurait pas abouti à des conclusions précises, s'opposerait à toute nouvelle diminution des crédits de défense nationale. Il n'en est plus ainsi.

Nos trois Commissions sont d'accord pour vous demander de venir avec vos deux Collègues de la Marine et de l'Air, exposer devant elles :

10.....

Président du Conseil. --

1^e Quelle est la politique militaire que le Gouvernement entend suivre jusqu'au moment où la Conférence du désarmement aura abouti, si elle doit aboutir;

2^e Comment et par quels moyens, sans diminuer notre force militaire et sans se mettre en contradiction avec les lois d'organisation en vigueur, il estime pouvoir procéder à une deuxième série de réductions. Nous ne le saissons pas.

Les trois Commissions réunies désirent vous entendre ainsi que vos deux Collègues dès le lendemain même de la fin de la discussion à la Chambre. Permettez-nous d'insister sur ce point. /.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre haute considération.

Mernin

Riv

Gobourgeois

Président de la Commission de l'Armée

Président de la Commission de la Marine

Président de la Commission de l'Air

P.S. Il nous semble que cette réunion des trois Commissaires, à laquelle nous avons prié M. le Président de la Commission des Affaires Etrangères d'assister, pourrait avoir lieu, dans l'après-midi de Mardi, à l'heure qui vous conviendra.

Il y a une catégorie d'économies qui ne paraissent particulièrement nuisibles, c'est celles qui ont trait aux dépenses de matériel (3^e section). D'jà, en juillet et en octobre derniers, des réductions sur ces dépenses ont été proposées ~~et votées~~ sans que nous ayons été consultés.

Dans le projet déposé en octobre, les réductions proposées sont les suivantes : 400.000 francs pour les chemins de fer - 15 millions pour le génie (construction de bâtiments dans les camps d'instruction) - 7 millions pour le service de santé - 18.500.000 francs pour le service des soudres - 200.000 francs pour la cavalerie - 1 million pour les carburants.

Sur ce total de 86 millions, nous estimons que les dépenses ayant trait à la construction de bâtiments nouveaux peuvent être réduites ou même dans certains cas supprimées, mais qu'en contrepartie les dépenses concernant l'armement doivent être maintenues.

De même, en ce qui concerne les dépenses de la 1^{re} section, 43 millions de réductions sont prises ~~pour~~ la solde des différents armes. Or, dans l'état actuel des choses, il n'est possible de supprimer ni des officiers, ni des hommes. A vrai dire, je crois qu'un examen attentif, fait dans un esprit hardi et novateur, permettrait certainement de réaliser des économies substantielles sur le budget de la Guerre. Ces économies pourraient porter notamment sur les services de santé et de l'intendance ; en effet, alors que depuis 1919 l'effectif de l'armée a constamment diminué, l'effectif de ces services est resté le même. Ainsi, dans les 9^e et 12^e régions, qui ne comptent plus aujourd'hui que 3 régiments au lieu de 10 avant la guerre, les services de santé et de l'intendance n'ont pas changé. D'autre part, les méthodes de l'intendance n'ont fait aucun progrès depuis 60 ans.

Il y aurait donc des économies à faire ; mais il faudrait d'abord modifier la loi d'organisation de l'armée qui date de 1873. En attendant, on ne peut songer à réduire ni la solde, ni les crédits d'instruction.

J'ai donc l'intention de dire au Gouvernement : Sur les 200 millions de réductions de crédits que vous nous demandez pour le budget de la Guerre, nous consentons à vous accorder environ la moitié. Mais nous vous demandons de ne pas opter de réductions sur les dépenses ayant trait à l'armement et à la soldé.

Le Président des trois Commissaires de l'Armée, de la Marine et de l'Air déposera, en conséquence, sur l'article 1^{er} du projet de loi, ^{financier} un amendement portant ^{une} réduction indicative de 100 francs, cet amendement ayant pour but d'obtenir le rétrécissement partiel des crédits de la guerre, de la marine et de l'air.

Si la Commission approuve cette procédure, je lui demande de désigner une délégation de 10 membres pour assister aux délibérations communes des trois Commissaires de la Défense nationale.

Cette proposition ayant été adoptée, la Commission désigne pour faire partie de la délégation : M. M. Faugès, d'Harcourt, le moignac, de Lense, Binet, Hayez, d'Alsa, Stourm, de Polois et Rambaud.

La séance est levée à 15 heures 30.

Seance du 14 Fevrier.

Intercommission de la Difense nationale -
Audition des Ministres.

Réunion de l' Intercommission de la Défense nationale (Délegations des Commissions de l'Armee, de la Marine et de l'Air).

Présents (pour la Commission de l'Armee) : M. M. Messimy, R. Bernard, D'Alsa, de Lassus, Stourm, D'Harcourt, Le Moignac, Faugue, Gal Bourgeois, Gal Hirschauer, Cte de Blaiss, Gaston Menier.

Présence de M. Messimy.

La séance est ouverte à 18 heures.

- Audition de M. le President du Conseil, Ministre de la guerre, de M. le ministre de la marine et de M. le ministre de l'air.

(voir le compte-rendu sténographique).

La séance est levée à 20 heures trente.

Séance du mercredi 15 Février

Présents: M. Messingy, de Léon, d'Alsace, G. Bourgeois, Stourn, Duprey, Caillier, R. Besnard, Hayez, d'Harcourt, Le courtier, Puis Gaston Menier, Le Moignac, Fangère, de Fontaines, Rambaud, de Lusbre, Belmont.

Présidence de M. Messingy.

La séance est ouverte à 15 heures 45.

Examen de la déclaration fait par le Gouvernement devant l'intercommission de la Défense nationale.

M. le Président. L'exposé de M. le Président du Conseil devant l'intercommission de la Défense nationale comprenait deux parties: d'abord, en ce qui concerne la politique générale, M. Daladier a fait des déclarations rassurantes et affirmé son souci de ne toucher à rien d'essentiel de notre organisation de Défense nationale.

En second lieu, et pour ce qui intéressait plus spécialement le Ministre de la Guerre, le Président du Conseil s'est exprimé d'une façon moins précise. Il a dit que les réductions proposées par son Gouvernement marquaient sa volonté de procéder à une reorganisation générale de l'armée et il a pris l'engagement formel de déposer prochainement à cet effet une série de projets de loi qui, en modifiant l'organisation militaire actuelle, permettraient de réaliser des économies importants.

Dans l'ensemble, les déclarations de M. le Président du Conseil n'ont donné certains apaisements, mais je dois dire qu'il s'est nettement opposé au rétablissement des crédits du budget de la Guerre.

M. le Général Bourgeois. L'exposé de M. Daladier ne m'a pas donné satisfaction sur certains points. C'est ainsi que le Président du Conseil a déclaré que la situation extérieure serait plutôt meilleure aujourd'hui qu'en mois de juillet dernier. Tel n'est pas mon avis: sans doute, la politique ^{est-anglaise} allemande n'a pas changé, mais l'attitude de l'Al-

mands n'est plus la même ; depuis l'avènement de Hitler, ils ne contentent plus de demander, ils exigent.

Quant au plan de réorganisation de l'Armée dont a parlé M. Daladier, nous ne pourrons en discuter que lorsqu'il sera déposé. Le Président du Conseil a dit qu'un des facteurs essentiels de ce plan serait la mise de la nation armée sur le pied de guerre et que, pour cela, il fallait intensifier la mobilisation industrielle. Sans doute, mais il faudra d'abord avoir la maîtrise de l'air.

M. Daladier a déclaré qu'il n'accepterait pas notre amendement ; étant donné l'attitude que nous avons prise antérieurement, nous devons céder sur ce point. D'ailleurs, si cet amendement est adopté par le Sénat, il fortifiera la position du Gouvernement pour le cas où les élections l'obligerait à demander aux Chambres de nouveaux crédits pour la Défense nationale.

M. René Bousnard. Les déclarations du Gouvernement ne m'ont pas convaincu. M. Daladier a dit qu'il préparait un plan de réorganisation de l'Armée ; mais pour le moment, nous devons nous préoccuper de la situation actuelle de la Défense nationale. Je crois donc qu'il convient de déposer un amendement pour obtenir le renvoi des crédits ; si le Sénat l'adopte, peut-être le Gouvernement soutiendra-t-il notre point de vue devant la Chambre.

M. de Lencle. Dans son exposé, M. Daladier a laissé entendre qu'un rapprochement pourrait se faire entre la France et la Russie. Mais ce rapprochement ne se ferait-il pas au détriment de l'alliance polonaise ? D'après des renseignements qui me sont parvenus, l'Allemagne cherchait un moment à se rapprocher de la Pologne sur le dos de la Russie : la Pologne abandonnerait le couloir et obtiendrait une compensation en Ukraine. Ainsi l'alliance russe - qui d'ailleurs est loin d'être faite - pourrait nous coûter cher.

Par ailleurs, j'ai été finement surpris par l'exposé de M. le ministre de l'air : il en résulte que nous n'avons pour ainsi dire

avance aviation.

M. le Président. Je veux d'abord à la réunion de la Commission de la Marine, qui a donné mandat à son Président de déposer l'art. 1^{er} du projet financier, un amendement tendant à une réduction indicative de 100 francs. Il me paraît indispensable que les trois Commissions de la Défense nationale soutiennent une thèse analogue en matière publique : à cet effet, les Présidents des trois Commissions déposeront soit un amendement unique, soit trois amendements semblables. Je vous demande de voter ces amendements, dont le but est d'indiquer au Gouvernement que toutes les économies ne doivent pas toujours être faites sur les budgets militaires.

Il y a à la Chambre et dans une partie du pays une mystique d'après laquelle les dépenses militaires seraient stériles et excessives. C'est pour satisfaire cette mystique que M. Cheron, puis les Ministres de l'Intérieur de M. Daladier ont bâti dans leurs projets de budget des réductions sur les dépenses militaires.

Comme je l'ai déjà dit, il est incontestable qu'il y a des réformes profondes à faire, notamment en ce qui concerne le ministère de la Guerre. Mais ces réformes ne peuvent être accomplies au moyen de réductions de crédits et par anticipation.

M. le Moignie. M. le Président de Council a dit qu'il déposerait un projet de réorganisation de l'Armée ; ne vaudrait-il pas mieux attendre le dépôt de ce projet pour en discuter, plutôt que de poser le problème sur un terrain politique à propos d'un budget provisoire ?

M. le Président. Voulez-vous voter le budget d'un amendement ?

M. le Moignie. Non ; mais je ~~me~~ réserve ma décision au cas où la question de confiance serait posée.

M. le Président. En ce cas, vous pourrez prendre une position intermédiaire en vous abstenant. Ce que nous voulons, c'est que, si à la Chambre l'extrême-gauche force le gouvernement à réduire le crédit militaire, il y ait au Sénat une majorité

considérable pour demander que la Défense nationale soit assurée dans de meilleures conditions.

M. Gaston Menier. Hier, le Président du Conseil a beaucoup parlé de réorganisation. S'agit-il de perfectionner l'organisation existante, ou de renverser tout le système actuel ? Les déclarations de M. Daladier ont été trop vagues sur ce point.

M. le Président. Je demande à la Commission de me donner le mandat de déposer un amendement portant à une réduction indicative de 100 francs. J'examinerai avec le Président de la Commission de la Marine et de l'Air s'il y a lieu de déposer un amendement commun ou 3 amendements. (Approbation). Notre intervention n'aura aucun caractère agressif, mais permettra au gouvernement de demander, ^{au Parlement} en cas de besoin, le relèvement des crédits militaires. Je vous demande donc de ne pas voter contre l'amendement et, au besoin, de vous abstenir.

M. Dupuy. Serait-il possible de connaître le détail du budget annexe ~~des dépenses~~ des écoles primaires supérieures militaires (écoles d'enfants de troupe) ?

M. le Président. Voilà 30 ans que j'ai demandé la suppression de ces écoles ; en général, on y forme des jeunes gens qui plus tard ne restent pas dans l'armée. Cela est le prototype des dépenses inscrites au budget de la Guerre et qui n'ont rien de militaire ; voilà un exemple de dépenses qui pourraient être supprimées. Mais pour cela, il faudrait modifier la loi des écoles, car les écoles d'enfants de troupe y figurent, et ne peuvent être supprimées par décret. Cet exemple confirme la nécessité d'une réorganisation générale de l'Armée, organisation qui ne peut être obtenue par les réductions de crédits.

La Commission décide d'autoriser son Président à déposer un amendement portant réduction indicative de 100 francs sur l'art. 1^{er} du projet de loi financier.

La séance est levée à 16 heures 30.

28 /
Séance du 18 février 1933. (Intercommission de la Déf^e nati^e).

Présents : (pour la Commission de l'Armée)
M. M. Messimy, Bourgeois, le Cte d'Alsace, Stourm, Hayez,
Rambaud, Faugère, de Lassus, Cte d'Harcourt.

Présidence de M. Messimy.

La séance est ouverte à 14 heures.

Amendements relatifs aux
crédits militaires.

M. le Président. Messieurs, vous savez que la Commission des Finances n'a pas suivi l'avis des Commissions de Défense nationale, et d'^{adopte} accepter la réduction proposée par le Gouvernement sur les budgets de la Guerre, de la Marine et de l'Air.

Nous avons l'intention néanmoins de maintenir notre position et de déposer trois amendements. Si le Gouvernement sur la question de confiance, je demande à ceux de nos collègues qui ne voudraient pas voter contre, de ^{souligné} voter ^{abstenir}.

Il est d'ailleurs probable que le Président du Conseil ne posera pas la question de confiance, puisqu'il ne l'a pas posé à la Chambre.

M. Limery. Si le Président du Conseil pose la question de confiance, j'estime que nous devons protester, car il s'agit ici d'une question technique et non d'une question politique.

M. Mahieu. Notre armée repose actuellement sur trois lois fondamentales : la loi de recrutement, la loi d'organisation générale et la loi de cadres et effectifs. Or la loi des effectifs de 1875 comprend un article, d'ailleurs reproduit dans la loi de 1928, qui stipule que le nombre et la composition des cadres et l'effectif normal sont fixés par la présente loi et ne peuvent être modifiés que par une loi organique indépendante de la loi de finances.

M. Chassaing. Si la question de confiance est posée, je reprendrai ma liberté d'action.

M. Limery. Si la Chambre vote la réduction indicative que nous allons proposer, nous reprendrons la question par voie d'interpellation.

L'intercommission renouvelle à ses Presidents le mandat de

89

déposer 3 amendements en vue d'obtenir le maintien des crédits de la Défense nationale.

La séance est levée à quatorze heures trente.

Séance du Dimanche 26 Février 1933.

Membres : M. M. Messimy, de Blois, G. Bourgeois, Cte de Lassus, d'Alba, Cencelme, René Besnard, Faugère, Stourn, Lecourtier, Rambaud, Loubat, Hayez.

Présidence de M. Messimy.

La séance est ouverte à 14 heures 45.

Question des crédits militaires. M. le Président. Je vais d'abord vous faire part de la réception de deux lettres de M. Manger et Lorraine, nos collègues, auxquels j'avais adressé nos souhaits de rétablissement.

Je vous remercie d'avoir, l'autre jour, suivi votre Président en votant l'amendement déposé sur l'article 1^{er} du projet de loi financier.

Depuis, la Chambre a repris la question, et je remarque que les divers orateurs qui ont parlé sur l'article 1^{er} - M. M. Fabry, Riché, Stern et Renaitour - ont insisté sur un seul point : la réduction des crédits de l'Air. Au contraire, les crédits de la guerre n'ont pas fait l'objet d'un débat.

Quel était le but de notre amendement ? De démontrer que la majorité du Sénat n'entendait pas que la réduction continue des crédits militaires devait un procédé d'équilibrer le budget.

Mais la Chambre ayant maintenu la réduction demandée par le Gouvernement, qu'allons-nous faire maintenant ?

Hier, la Commission sénatoriale de la Marine a délibéré de cette question. Le Gouvernement ayant déclaré que la construction des navires en chantiers ne serait ni arrêtée, ni ralenti, et qu'il aurait recours à des crédits d'anticipation, M. Rio a fait connaître qu'il ne s'opposait pas à la réduction des crédits de la marine prévue dans le projet de "Sousième".

Pour ma part, j'estime que le vote de notre amendement par le Sénat a suffisamment marqué la volonté du Sénat d'une fois toutes les réductions continues des crédits militaires. C'est là le but que nous avions en vue ; puisque nous l'avons atteint, nous devons voter sur notre succès et ne pas risquer d'affaiblir la majorité qui s'est affirmée l'autre jour en maintenant notre amendement sur l'article 1^{er}, alors que le gouvernement doit voter sur cet article la question de confiance.

M. René Bernard. J'ai suivi l'autre jour la Commission de l'Armée ; mais la question de confiance étant posée, — ce que je regrette d'ailleurs, car les questions techniques ne devraient pas être posées sur le plan politique —, je ne prendrai pas la responsabilité de renverser le gouvernement.

M. le Comte de Polois. Je crois pouvoir affirmer que la Commission de la Marine ne suivra pas entièrement son Président. J'aurai intention, pour ma part, de reprendre l'amendement de M. Riss, et j'ai recu de M. M. Martin, Bainachon et Farjon l'assurance qu'ils me suivraient. En ce qui concerne la Marine, le gouvernement peut recourir à des crédits d'"anticipation" ; mais ils lui coûteront cher, car les industriels qui ne seront payés que dans un an demanderont à l'Etat des intérêts élevés : il n'en résultera donc aucune économie, mais au contraire une augmentation de dépenses.

M. le général Bourgeois. Personnellement, je ne pourrai suivre notre Président. J'estime que les raisons qu'il a exposées à la tribune en soutenant son amendement restent toujours valables. Sans doute, une réorganisation de l'armée est indispensable, et le haut commandement en est lui-même convaincu. Mais il ne me paraît pas être d'une bonne méthode de faire de réductions préjudiciables sur les crédits de l'Armée ; ^{à réductions} que ne peuvent que rayer le programme futur de réorganisation générale. C'est pourquoi je voterai pour le maintien des crédits militaires.

M. le Président. Dans la déclaration que je compterai faire à la tribune, j'indiquerai que la majorité qui s'est affirmée l'autre

jour sur mon amendement se retrouverait certainement si l'on nous demandait des réductions que nous jugerions véritablement nuisibles à l'organisation de notre armée. Ce n'est pas le cas, à mon avis, des réductions fixées par le projet actuel.

M. de Blois. Je n'ai pas l'intention de déposer moi-même un amendement demandant le maintien des crédits de l'armée ; mais si un amendement est déposé par un de nos collègues, je le voterai, car je défends les réductions que l'on veut opérer sur le budget de l'armée. Toutefois, je reconnais volontiers qu'une réorganisation des trois s'impose.

M. Lécalme. J'ai voté l'autre jour contre les amendements déposés par la Commission de Défense nationale, afin de marquer surtout ma désapprobation pour l'emploi qui est fait des crédits du Ministère de l'Air. En ce qui concerne l'aviation, nous faisons en France un effort financier plus considérable que l'Italie et cependant nous obtenons des résultats nettement inférieurs. Il faut que les crédits que nous votons soient utilement employés, et que le Ministère de l'Air fasse l'effort qui s'impose.

En ce qui concerne l'armée, je sais que la réduction de crédits qui nous est demandée ne soit pas forte atteinte à ^{notre} organisation militaire.

M. le gal Bourgeois. Il est certain que les crédits de l'Air pourraient être mieux employés. Mais, selon l'opinion de certains de nos grands chefs - le Général Pujo et l'Inspecteur Général Gras - , les dépenses effectuées par l'Italie pour son aviaition sont certainement supérieures aux chiffres officiels vis-à-vis du budget de l'Air.

M. René Bernard. C'est certain et je me souviens que, lorsque j'étais ambassadeur à Rome, nos attachés militaires recherchaient dans les ^{divers} budgets les sommes affectées en réalité à l'aviation. Il y avait une différence sensible entre les chiffres officiels de budget de l'Air et les dépenses effectives.

M. Lécalme. La question est de savoir si les crédits réels (apparents et camouflés) de l'aviation italienne sont égaux à ceux de notre budget de l'Air.

M. le Président. Je vous ai exposé la position que je souhaite prendre.

dans le prochain débat. La Commission n'autorise t-elle à dire qu'elle fait suite la déclaration du Président du Conseil à la Chambre, à savoir que le Sénat a voulu marquer sa volonté de ne pas voir équilibrer le budget nécessiteux par de continues réductions des crédits militaires ? C'est à mon avis la meilleure façon de faire partie du succès que nous avons obtenu l'autre jour. La Chambre actuelle paraît décidée à voter n'importe quelle réduction des crédits militaires : il faut lui faire savoir que le Sénat s'y opposera.

M. Lencalme. J'estime que la position prise par notre Président est la plus sage.

M. le Président. Mon intervention à la tribune devra t-elle être faite au nom de la Commission de l'Armée ou en mon nom personnel ?

M. de Blois. Je préfère que vous parliez en votre nom personnel ; car en vous donnant le mandat que vous lui demandez, la Commission renoncerait à la réduction indicative sur le budget de la Guerre qui elle a votée l'autre jour.

Il est procédé au vote sur la question posée par M. le Président. 6 voix se prononcent pour l'intervention du Président au nom de la Commission, et 5 voix contre. En conséquence, le Président décide de parler en son nom personnel.

La séance est levée à quinze heures trente.

Séance du Mercredi 8 mars 1933.

Présents : M. M. Messimy, Hayez, de Blois, G^{al} Hirschauer, Cte d'Albion, G^{al} Bourgeois, Cte de Lenclos, Céralme, Duprey, de Lude, Sarri, Lecourtier, Rembaud, Bénazet, Gaston Merle.

Résidence de M. Messimy.

La séance est ouverte à 14 heures 45.

Organisation de la frontière franco-belge.

M. Hayez - Je voudrais revenir sur l'importante question de la défense de notre frontière du Nord. M. le President du Conseil, que j'ai entretenu de cette question, m'a dit avoir reçu de M. Dewez l'assurance que la Belgique avait entrepris les travaux nécessaires pour la fortification de sa frontière. Or je sais qu'il n'y a, en fait, encore rien de décidé à cet égard. Je demande à notre President de faire une démarche auprès de M. Daladier pour lui dire combien la défense de notre frontière du Nord préoccupe notre Commission.

M. de Blois. J'appuie les déclarations de M. Hayez et insiste pour qu'une démarche soit faite auprès du President du Conseil. Je crains en effet que la question de l'organisation défensive de notre frontière du Nord ne soit pour le moment abandonnée.

M. le G^{al} Hirschauer. Les forts de Liège avant la guerre avaient été construits avec de mauvais matériaux : c'est ce qui a causé leur facile destruction. Aujourd'hui encore, la défense de la frontière belge est tout-à-fait insuffisante. J'appuie donc, moi aussi, les observations de M. Hayez, car j'estime indispensable d'organiser notre frontière du Nord.

M. le President. Dans une lettre que j'ai reçue ce matin même de M. Dewez, ministre de la Guerre de Belgique, il me dit en propriétaires qu'"il est convaincu de la nécessité d'organiser solidement la frontière et l'armée" de son pays, et que sur ce point il est "soutenu par l'opinion publique actuellement inquiète par les événements internationaux."

Le problème de l'organisation de notre frontière du Nord a un double aspect, dont l'un concerne uniquement la France, et l'autre

à la fois la France et la Belgique.

Je rappelle en passant qu'en 1914 les Belges ont déclaré, jusqu'au matin du 4 août, qu'aucune troupe française ne devait pénétrer sur leur territoire ; ils n'en ont autorisé l'entrée que lorsque la violation de leur territoire par les troupes allemandes a été effective. Il y a donc lieu de renouveler l'accord militaire entre la France et la Belgique, qui est réellement venu à expiration.

Vous m'avez exprimé le désir de savoir où en sont les travaux de défense de la frontière belge, et quelle est leur valeur. Je propose à ce sujet de demander au Président du Conseil de diligenter ~~à~~ le Chef d'Etat-major général et le Général Directeur du Génie pour une prochaine audition par la Commission.

Il en est ainsi décidé. En conséquence, une lettre sera adressée dans ce sens à M. le Président du Conseil, ministre de la Guerre.

En ce qui concerne ^{l'organisation des} notre frontière du Nord, c'est là une question à la fois politique et financière. Sur les crédits de 3 milliards ½ qui ont été consacrés à l'organisation de nos frontières, 3 milliards sont affectés à la frontière de l'Est et 500 millions à la frontière du Sud-Est.

nous demanderons ^{au Gouvernement} de faire voter des crédits pour l'organisation de notre frontière du Nord.

M. de Blaiz. Si la Commission envoie une diligition auprès de M. le Président du Conseil, je demande à en faire partie, étant donné que depuis très longtemps je me suis occupé de cette question de l'organisation de nos frontières.

M. le Président. Aucune diligition ne sera envoyée, mais nous demanderons l'audition du Chef d'Etat-major général.

Examen des conséquences, au point de vue militaire, du vote de la loi sur le renouvellement budgétaire. Vote unanime. Je voudrais que cette discussion fût toute passagère. Désormais, en effet, la Commission de l'Armée tout entière estime que la limite de réductions de crédits militaires est atteinte.

Quelques-uns d'entre nous ont peint que la réduction qui

nous était demandée par le dernier projet financier était peu importante et que la meilleure solution, dans les circonstances actuelles, était d'affirmer notre doctrine et de prendre acte des déclarations du Gouvernement concernant la défense nationale. D'autres, au contraire, ont jugé préférable de marquer nettement leur opposition à toute réduction de crédits.

Aujourd'hui, je voudrais que la Commission de l'armée fît unanime pour affirmer que, dans le cadre de l'organisation actuelle, il n'est plus possible de réduire les crédits militaires.

Je prie M. Tari, le nouveau rapporteur du budget de la Guerre à la Commission des Finances, de prendre acte de cette déclaration et d'en faire part à la Commission des Finances.

M. le Général Bourgeois. Les dernières réductions opérées sur le budget de la Guerre atteignent les effectifs. Elles s'élèvent, en effet, à 60 millions pour la solda des trois armes de la métropole. Or, puisque l'entretien d'un homme de troupe coûte 10 francs par jour, cette somme représente 6 millions de journées à abattre.

M. le Président. Sans doute ; mais les engagements de 18 mois et de 2 ans sont suspendus depuis le mois de juillet dernier ; il en résulte une diminution l'effectifs. Je reconnais cependant qu'il faudra demander des crédits supplémentaires.

M. le G^{al} Hirschauer. On reproche aux cadres actuels d'être trop nombreux. Mais il ne faut pas oublier qu'à la mobilisation le commandement doit être prêt. L'organisation actuelle a déjà fait les preuves en 1914, et si la mobilisation s'est alors effectuée avec une régularité admirable, c'est qu'il y avait un plan et un commandement bien préparés.

M. Bénazet. En ce qui concerne les stocks, M. Marin a posé brutalement à la Chambre la question des existants. Je ne me suis pas mis en rapport avec lui ; mais ayant été, dans la dernière législature, contrôleur des existants de la guerre, je demande aujourd'hui que la question soit posée de savoir quels sont les existants en cartouches. D'après certains chiffres qui ne sont d'ailleurs pas officiels, il y aurait aujourd'hui 5 cartouches seulement en stock au lieu de 15 en 1914. Si l'on remarque que nous avons 10 fois plus de mitrailleuses qu'alors, l'effet nous aurions

30 fois moins de cartouches qu'avant la guerre ! C'est là un déficit considérable.

Désignation d'un délégué à la Tous-Commission, Contrôle de la Défense nationale.

M. le Président. Les Commissions de l'Armée, de la Marine, de l'Air et des Colonies doivent désigner chacune un de leurs membres pour la vérification des stocks. Ne faisant pas partie de la Commission de Finance, je demande à la Commission de bien vouloir me désigner à cet effet en remplacement de M. Mangin, absent pour maladie.

M. Messimy est désigné comme membre de la Commission de l'Armée désigné à la Tous-Commission de Contrôle de la Défense nationale.

Tous-verbaux de la Commission pendant la guerre -

M. le Président. Je dois informer la Commission d'une initiative que j'ai prise d'accord avec M. le Président du Linat.

Les Tous-verbaux de la Commission de l'Armée pendant la guerre ont une valeur historique, et depuis un an plusieurs écrivains m'ont sollicité en vue de les consulter ; dernièrement même, le Service historique de Grande-Bretagne m'en a demandé communication. Le M. le Président du Linat et moi-même étions que ces documents soient très secrets pendant quelques années encore, en vue d'éviter toute polémique. J'ai donc décidé de verser les Tous-verbaux de la guerre et jusqu'en 1924 aux archives du Linat.

Désignation de rapporteurs.

La Commission désigne :

M. le Général Bourgeois comme rapporteur de la proposition de loi tendant à abroger la loi du 15 février 1932 relative à l'obligation de la préparation militaire pour les étudiants qui postulent un sursis d'incorporation.

M. le Comte de Lenné comme rapporteur pour aîns, en remplacement du Général Stuhl, du projet de loi complétant l'article 9 de la loi du 31 mars 1919 sur la législation des pensions de armes de terre et de mer en cas devarme les dits survenues, les blessures reçues et les maladies contractées ou aggravées en service -

M. de l'ense comme rapporteur du projet de loi ayant pour objet la fusion de l'Office national du Combattant avec

Offre volontaire de matériels et équipements de la guerre

M. le Comte D'Albigny donne également la loi du 16 mars 1883 sur l'administration de l'armée
à M. Borge

M. Borgeat comme rapporteur de la
commission du 16 dec. 1930 destinée à étudier
l'organisation de l'Alfa de l'armée **3 MARS** 5
de la Garderie nationale de Belgique

M. Borgeat comme rapporteur de la
commission du 16 dec. 1930 destinée à étudier
l'organisation de l'Alfa de l'armée **3 MARS** 5
de la Garderie nationale de Belgique

M. Borgeat comme rapporteur de la
commission du 16 dec. 1930 destinée à étudier
l'organisation de l'Alfa de l'armée **3 MARS** 5
de la Garderie nationale de Belgique

Dans sa séance de ce jour, la Commission de l'Armée
a poursuivi l'étude de l'organisation défensive de la frontière franco-belge.

Elle se trouve arrêtée par le manque de renseignements
sur : a la teneur des accords militaires franco-belge à l'heure
actuelle;

b le degré de réalisation et la valeur des organisations
défensives de la Belgique à sa frontière orientale.

Votre temps est trop précieux et vos occupations sont
trop nombreuses pour que nous vous demandions de venir vous
même devant la Commission.

Mais je suis l'interprète de la Commission en vous
priant de bien vouloir déléguer, pour une très prochaine audience :
1^o M. le Chef d'Etat-Major Général,
2^o M. le Général Directeur du Génie.../.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Mesny

Président de la Commission
de l'Armée,

le Président du Conseil,
tre de la Guerre.-

l'Office national des mutilés et réformés de la guerre -

M. le Comte d'Alsace comme rapporteur du projet de loi modifiant la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée, en remplacement de m. Berger.

M. Benazet comme rapporteur du projet de loi approuvant la Convention du 18 déc. 1931 destinée à constater la cession à la Société anonyme l'Alfa de l'ancienne usine d'acide nitrique synthétique de la Poudrière nationale de Sorgues -

M. Benazet comme rapporteur du projet de loi autorisant le Ministre de la Guerre à louer pour une durée de 30 ans les usines d'acide sulfurique de Sorgues (Vaucluse) et de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône) .

La séance est levée à 15 Heures 45 .

Séance du mercredi 22 mars 1933

Présent : M. M. Messimy, G^{al} Hirschauer, C^{te} d'Harcourt, Rembaud, C^{te} de Blois, Gaston Menier, G^{al} Bourgeois, Hayez, Loubat, Léonine, René Béneau, de Lude, Daniel-Vincent, Caillier, Puis, Dalbuz, Binet, Leconte, de Wendel, Belcourt, Neyret.

M. M. Rio et Béranger.

M. le P^t du Conseil, Ministre de la Guerre, accompagné de M. le G^{al} Gamelin, chef d'E.M. g^{al}, et de M. le G^{al} Lefort, Directeur du Genie.

Présidence de M. Messimy.

La séance est ouverte à 14 heures 45.

Questions diverses

M. le President. 1) J'ai demandé à M. René Béneau de me, au nom de la Commission de l'Armée, la discussion ^{de} ~~de la Commission~~ ^{de} ~~Commission~~ ^{de législation} des projets de loi sur l'amnistie et sur l'espionnage.

2) La Commission de l'Armée de la Chambre nous a invités à visiter et été le polygone de Bourges ; cette visite pourrait avoir lieu dans les premiers jours du mois de juin.

3) Je propose à la Commission de visiter les organisations défensives des frontières avant les vacances, dans la première quinzaine de juillet par exemple.

Lecture d'un rapport.

M. le G^{al} Bourgeois donne lecture de son rapport sur le projet de loi concernant l'instruction militaire préparatoire des étudiants qui ont demandé un sursis à l'incorporation.

Audition de M. le President du Conseil.

Voici les questions que je me propose de poser à M. le President du Conseil au cours de ma audition :

1) Que vaut-il des accords militaires franco-belges conclus au lendemain de la guerre ?

2) Comment fait-on vivre ces accords ?

3) Qu'en est l'organisation défensive des frontières orientales de la Belgique ?

4) Que valent les fortifications belges en construction

on en projet ?

A 15 Heures, M. le President du Conseil est introduit, avec M. M. le Général Gamelin et Lefort.

Pour l'audition de M. Edouard Daladier, President du Conseil, Ministre de la Guerre, voir le Compte-rendu sténographique.

La séance est levée à 17 Heures.

L'Assemblée du Mercredi 29 Mars 1933.

Présents : M.M. le Général Bourgeois, de Blois, de Wendel, Général Hirschauer, Loubat, Caillier, Rambaud, Sari.

Présidence de M. le Général Bourgeois, vice-président.

La séance est ouverte à 16 heures trente.

Organisation de la frontière du nord.

M. le Président. J'ai réuni la Commission pour examiner la question de savoir quelle date il conviendra de donner à l'audition de M. le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, sur l'organisation défensive de notre frontière du Nord -

notre collègue M. Hayez a écrit à notre Président, M. Messimy, pour le prier de demander à M. le Président du Conseil à quelle date seraient commencés les travaux de fortification de la frontière du Nord et quels crédits seraient affectés à ces travaux. M. Hayez a appris de source sûre que la Belgique n'aurait rien fait pour organiser la défense de sa frontière ; il estime donc que nous devons, de toute urgence, nous préoccuper de fortifier la nôtre.

En raison des occupations nombreuses de M. le Président du Conseil, il me semble que nous ne pourrons lui demander de venir encore une fois s'expliquer sur ce point devant la Commission ; je propose donc de lui poser la question par lettre ; mais M. Messimy a exprimé le désir qu'on attende son retour pour enoyer cette lettre.

M. le Comte de Blois. J'appuie la demande de M. Hayez. Je rappelle d'ailleurs que, dès 1925, j'ai attiré l'attention de la Commission de l'Armée sur la nécessité d'organiser notre frontière du Nord.

M. le Général Hirschauer. La question est d'autant plus urgente que l'^{esprit} de la population belge a beaucoup changé depuis quelques années par suite des projets du mouvement flamand.

41.

Il est donc extrêmement dangereux de laisser notre frontière ouverte sur plus de 300 Km. Nous avons organisé solidement notre frontière du Nord-Est, il n'est pas question d'entreprendre de travaux aussi importants sur celle du Nord, puisque nous ne disposons que de crédits limités ; du moins faut-il faire quelque chose et organiser rapidement ^{dans cette région} des fortifications de campagne.

M. de Wendel. Je voudrais dire quelques mots au sujet de la défense de notre frontière de l'Est.

M. Daladier nous a dit l'autre jour que son devoir de Ministre de la Guerre était d'agir toujours dans l'hypothèse que nous aurions la guerre demain. Eh bien ! si nous avions la guerre demain, nous serions peut-être étonnés de constater que les fortifications de l'Est ne nous assureraient pas la protection que nous en attendons. Je sais que les généraux ayant des commandements dans l'Est ont déjà prévenu M. Paul Bocour, alors qu'il était Ministre de la Guerre, qu'ils seraient dans l'incapacité d'assurer la défense de la frontière ; mais il n'a pas tenu compte de leurs observations.

La défense de la région de Longwy ^{par exemple,} serait assurée, en temps de guerre, par 12 régiments comprenant 32.000 hommes ; sur ce chiffre, 2.400 hommes devraient être distraits, six heures après l'heure H, pour occuper les ouvrages fortifiés. Je connais tel ouvrage, situé près de Thionville, dont la défense exigerait 380 hommes ; or, à H+6, il serait occupé par 25 hommes seulement !

Ce n'est que quatre jours plus tard que les réservistes devront rejoindre les positions et c'est alors seulement que l'effectif des ouvrages est au complet. Ainsi, pendant quatre jours, nos ouvrages fortifiés sont exposés à un danger formidable, et toute notre ligne de défense court le risque de tomber aux mains de l'ennemi.

Je certifie à la Commission que ces renseignements sont tout-à-fait exacts : ~~deux jours de préparation~~ on comprend, dans ces conditions, l'inquiétude manifestée par les généraux chargés du commandement de cette région.

M. le Président. Ce pessimisme me paraît exagéré. L'Etat-major vient de préparer un plan de mobilisation dans cette région ; actuellement,

des dispositions sont prises pour l'application de ce plan.

M. le Comte de Blaiz. Je crains que les économies qu'on vient de faire sur les budgets de la Défense nationale ne permettent pas de renforcer notre ligne d'effectifs comme le prévoit le plan de l'Etat-major.

En ce qui concerne la défense de notre frontière du nord, je demande qu'on prépare dès maintenant une lettre pour le Président du Conseil, et que dès la rentrée de l'Assemblée la Commission fasse auprès de lui une démarche pour que l'organisation de la frontière du Nord entre dans la voie des réalisations et que des crédits soient votés pour commencer les travaux.

M. le Président. M. Messimy doit être de retour à Paris le 12 avril ; il pourra signer à jour là la lettre adressée au Président du Conseil, et la question pourra être discutée dès la rentrée de l'Assemblée.

La Commission décide d'adresser une lettre à M. le Président du Conseil, ~~et~~ dans le sens qui vient d'être indiqué, sur l'organisation de notre frontière du nord.

Désignation d'un rapporteur.

La Commission décide de nommer M. Messimy rapporteur pour avis du projet de loi portant organisation du ministère de l'air.

La séance est levée à 15 heures 10 minutes.

Monsieur le Président,

Lors de l'audition que vous avez bien voulu accorder à la Commission sénatoriale de l'Armée le 22 Mars dernier, vous lui avez exposé que la question de la défense de la frontière du Nord, depuis le Luxembourg jusqu'à la mer, n'était pas sans être envisagée par le Gouvernement, et vous lui avez esquissé comment cette défense pouvait être comprise tant en fortifications permanentes qu'en fortifications de campagne. Vous lui avez exposé également la prudence que pour certaines raisons, il fallait apporter à cette organisation.

Au nom de la Commission et principalement au nom de ses membres qui représentent la Région du Nord, j'ai l'honneur de vous demander si vous comptez, dès cette année, demander des crédits pour commencer la réalisation de la défense de la frontière du Nord, et si vous estimez possible, dès cette année, d'entreprendre certains travaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Signé: MESSIMY

Président de la Commission
de l'Armée.

le Président du Conseil
tre de la Guerre -
PARIS.

Séance du Mercredi 3 Mai 1933

Présents : M. M. Messimy, Hirschauer, Cte d'Alsace, Haye, D'Harcourt, de Leuss, de Lude, Paul Bénezet, Belmont, René Bousquet, Leboeuf, Faugeron, Le Moignac, Sari.

Présidence de M. Messimy.

La séance est ouverte à 16 heures 30.

Discussion d'un rapport

M. le Cte d'Alsace donne lecture du rapport de M. le Cte d'Alsace sur le projet de loi modifiant sur le projet de loi modifiant la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée.

sur l'armée.

M. le Président. Les deux points essentiels de ce projet de loi sont : 1/ la suppression des conseils d'administration de régiments. 2/ la constitution de conseils régionaux.

M. le Cte Hirschauer. Les conseils d'administration avaient leur utilité. L'article 3 du projet de loi tend à donner des pouvoirs de direction aux officiers d'administration : cette disposition aurait de graves inconvénients.

M. le Président. Aussi nous opposons-nous au vote de cet article. Il ne faut pas, en effet, qu'il y ait confusion entre la direction et la gestion.

M. le Cte Hirschauer. Si l'on supprime le conseil d'administration, on n'aura plus de personnel ^{formé} capable de gérer le régiment de réserve en cas de guerre.

D'autre part, il y aurait danger à introduire dans l'armée du personnel civil, car ce personnel est syndiqué.

M. le Président. On ne peut mettre dans les bureaux les hommes du contingent, qui ne sont plus assez nombreux.

Le rapport de M. le Cte d'Alsace est adopté par la Commission.

Examen de articles

122 et 134 à 141 du projet

de loi de finances.

M. le Président. J'avais demandé que les articles de la loi de finances qui intéressent le budget de la guerre fussent envoyés pour avis à la Commission de l'armée. Mais le Président

du Sénat n'a objecté que le budget ne soit jamais voté si la loi de finances devait être renvoyée aux diverses Commissions conjointes.

Nous devons donc nous contenter d'un examen officieux. J'ai demandé à notre collègue M. Bénazet d'étudier le article qui nous intéressait et de faire un rapport qui sera lu au cours d'une prochaine séance. Etes-vous d'accord ?

La désignation de M. Bénazet comme rapporteur est approuvée.

M. le Cr. de Blaiz. Des aujourd'hui, je tiens à faire remarquer combien il est grave de toucher à des lois organiques de l'Armée par le moyen d'articles de la loi de finances.

M. Hayez. La commission avait décidé de faire une démarche auprès de M. le Président du Conseil au sujet de la fortification de la frontière du nord. Qu'en est-il advenu ?

M. le Président. Si vous le souhaitez bien, nous pourrions faire cette démarche à la fin de ce mois, quand je serai de retour de mon voyage en Afrique du nord.

Visite à Metz et à Bourges.

M. le Président. Je propose à la commission de faire deux visites d'étude dans le courant de l'été :

l'une à Metz, pour assister à un exercice d'abord dans les nouvelles fortifications. Cette visite pourrait avoir lieu vers la fin de juin.

l'autre à Bourges, pour visiter les nouveaux matelots Cendres et chas d'assaut, dans la première quinzaine de Juin. Il en est ainsi décidé.

Fortifications de l'Est.

M. le Cr. de Léusa. J'ai visité dernièrement l'organisation fortifiée du Hochwald, dans les Vosges ; elle sera complètement terminée dans un an. Mais j'ai constaté que les occupants, notamment les sous-officiers, se trouvaient dans une situation difficile : éloignés de tout agglomération, ils ne peuvent envoier leurs enfants à l'école.

M. Bénazet. On pourrait organiser des services d'autobus pour

le transport de ces enfants à l'école, comme cela a fait dans certains départements.

M. de Léon. J'estime qu'itant donné les inconvénients de leur situation, ces sous-officiers devraient bénéficier d'avantages spéciaux.

M. le Lieut.-Cl Bauré, à l'E.M. de l'Armée. Ces sous-officiers bénéficient d'indemnités d'absence temporaire; en outre, on ne prend en principe que de volontaires pour ces posts; enfin, ces détachements sont relevés tous les six mois.

M. le Géol Hirschauer. Il faut réserver au choix de personnel qui doit occuper les organisations de la frontière.

M. le Président. Quand nous irons à Metz, je demanderai au Gouverneur militaire de nous faire une conférence sur l'occupation des ouvrages. Des temps sont en place que depuis le 15 avril: il y a certaine récrimination et critiques inévitables. Avant de se prononcer, il faut attendre. Je vous demande de remettre l'examen des différents questions qui se posent à cet égard au moment de notre visite à Metz; alors nous nous rendrons compte par nous-mêmes et pourrons juger sur place.

Désignation de rapporteurs. M. le Géol Hirschauer et nommé rapporteur d'un projet de loi relatif aux fortifications détachées de Strasbourg.

M. le Géol Poengi et nommé rapporteur de deux projets de loi relatifs au recrutement de l'armée. (n° 224 et 244).

La séance est levée à 17 heures 30.

Minutes du Vendredi 5 Mai 1933

Présidence de M. Messimy

Présents : M. M. Messimy, Binayet, G. Bourgeois, Cte d'Harcourt, de Léon, de Lude, Lebeuf, Faugire - Sari (rapporteur du budget de la guerre).

La séance est ouverte à 14 heures 45

Examen des articles

du projet de loi de finances

M. Paul Binayet. Certains dispositions de la loi de finances qui concernent l'Armée ont une importance fondamentale. Notamment l'article 138 qui a pour but d'amorcer, de cette année, le dégagement des cadres et la réduction prévue de 5.000 officiers.

Cet article dispose que les nominations au grade de commandant (chef de bataillon ou d'escadron) auront lieu désormais exclusivement au choix.

Cette disposition aurait des conséquences graves et entraînerait des injustices. En ce moment où le recrutement est plutôt difficile, il ne faut pas décourager les jeunes gens qui entrent ^{voulent} dans la carrière militaire, en leur enlevant la certitude de passer au niveau communautaire. D'autre part, il pourrait arriver qu'un officier brillant dans une garnison de 1^{er} ordre ne passerait pas au choix, tandis qu'un officier moyen pourrait passer dans une garnison inférieure.

Certes, il importe d'avoir un commandement jeune et compétent, d'autant plus que le bataillon a acquis une importance tactique capitale. Mais la suppression complète de l'avancement à l'ancienneté aurait de graves inconvénients. Aussi je propose à la Commission de disposer l'article 138 et disposer une proposition de loi spéciale pour régler la question dont il s'agit.

M. le Général Bourgeois. Je ne suis pas d'accord avec notre collègue. Il est nécessaire d'avoir des chefs jeunes, instruits et compétents. La loi de 1882 et aujourd'hui encore, le rôle de chef de bataillon est devenu très important.

M. Binayet a signalé les inconvénients de l'article 138 pour les officiers sortant des grandes écoles. Mais ces officiers, s'ils choisissent

ont leur garnison en sortant de l'école, changent de garnison quand ils sont nommés capitaines. les premiers ne sont donc pas toujours en contact uniquement avec la majorité de garnison. D'ailleurs, à part le grade de capitaine surtout, il faut, pour avancer, payer de sa personne. Enfin, même avec l'article 138, les officiers sortant des grands écols passeront au moins au choix ancien.

Je pense, pour ma part, qu'il y a intérêt à ce que cet article soit retenu au plus tôt, et c'est pourquoi je suis d'avis de le laisser dans la loi de finances. Sinon quand sera votée la proposition de loi spéciale dont a parlé M. Bénazet ? Et si elle n'est pas votée tout de suite, le dégagement des cadres ne pourra pas s'effectuer.

Les anciens sous-officiers, nommés capitaines pendant la guerre et qui n'ont pas l'instruction technique nécessaire, ne devraient pas passer chef de bataillon. Il conviendrait, par contre, de leur donner certaines compensations, comme l'avancement dans la Légion d'honneur, la retraite de commandant, etc.-etc.

M. le Président. L'article 138 a été l'objet de protestations nombreuses. La question qui se pose est de savoir si il faut le maintenir dans la loi de finances, comme l'a demandé M. le G^{al} Bourgeois, ou si, comme l'a dit M. Bénazet, il vaut mieux le déjouer et déposer à la place une proposition de loi spéciale. C'est là-dessus que la Commission doit se prononcer.

M. le G^{al} d'Harcourt. Je tiens à faire remarquer que l'avancement ne doit pas être considéré comme une récompense ; sinon il vaudrait la révocation du commandement. La mesure qu'on nous propose est d'éliminer les incapables ou les moins capables. Je suis d'avis de la voter au plus tôt et par conséquent de maintenir l'article 138 dans la loi de finances.

M. Bénazet. J'estime qu'il est extrêmement dangereux

de modifier des lois fondamentales par des articles introduits dans une loi de finances. Je crois donc préférable de déposer une proposition de loi spéciale, d'accord avec le gouvernement. Il y a lieu. D'ailleurs, de prévoir les moyens de parer aux inconvenients qui entraînerait l'article 138.

M. René Bousquet. Je me rallie au dépôt d'une proposition de loi spéciale, mais à condition que celle-ci ne rencontre aucune difficulté et n'entraîne aucun retard : sinon, je crois préférable de maintenir l'article 138.

D'autre part, je dois faire des réserves en ce qui concerne l'octroi de la retraite de commandant aux vieux capitaines qui seraient visés par cet article. Je crois que la Commission des Finances n'admettrait pas cette disposition.

M. le Président. La Commission de l'Armée est d'accord avec le ministre de la Guerre pour interdire l'assassinat au grade de chef de bataillon (ou l'escadron) aux vieux capitaines n'ayant pas la compétence technique nécessaire. Donc sur le principe nous sommes d'accord.

D'autre part, nous estimons que des compensations d'ordre honorifique, ne grevant pas le budget, peuvent être données à ces officiers.

Mais je vous demande de protester une fois de plus contre l'introduction dans la loi de finances d'articles modifiant les lois fondamentales de l'Armée.

M. de Lusbre. Je voudrais poser une question au sujet de l'article 134. Cet article parle des officiers ayant encore trois ans au moins de service à effectuer. Pourquoi "au moins". Il s'agit d'admettre des officiers à la retraite avec le grade supérieur, si ils en font la demande. Pourquoi priver de bénéfice cet article les officiers ayant moins de trois ans de service à effectuer ?

M. Binaigt. Cette mesure a pour but de dégager les cadres.

La Commission adopte sans modifications les articles 122, 134 etc. Quant à l'article 138, la Commission en adopte le principe

sous réserve de divers avantages matériels à attribuer aux capitaines anciens visés par cette disposition. Elle charge M. Binayet de soumettre au Président du Conseil, Ministre de la Guerre, l'idée de disjoindre l'article 138 de la loi de finances pour en faire l'objet d'un projet ou d'une proposition de loi spéciale à voter sans délai.

La séance est levée à 15 Heures 45.

Séance du Mercredi 10 Mai 1933.

Présents : M. M. le gal Bourgeois, Daniel-Vincent, D'Harcourt, Neyret, Cenacme, Dalbuz, Lebauf, de Ludre, de Blaiz, Caillier, Stomm, Hayez, Loubat, Gaston Menier (M. Estmann)

Présidence de M. le gal Bourgeois.

La séance est ouverte à 14 Heures 15.

Rapport de M. Binayet sur la cession à la S.H. l'Alfa de l'usine de Forges.

M. Binayet donne lecture de son rapport sur le projet de loi concernant la cession à la S.H. l'Alfa de l'usine de Forges (n° 110).

Le rapport est approuvé.

Examen des articles de la loi de finances.

M. Binayet donne lecture de son rapport sur les articles du projet de loi de finances relatifs au budget de la guerre.

Ces articles ont pour but de rajeunir et de décongestionner les cadres.

M. Daniel-Vincent. Certains de ces articles modifient le statut des officiers. Y a-t-il eu de précédents à cet égard, et ce statut a-t-il déjà été modifié par des articles de lois de finances ?

M. le Cte de Blaiz. Oui, bien sûr ! et c'est déplorable.

M. Binayet. J'ai vu M. le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, au sujet de la disjonction de l'article 138. Il m'a fait des objections.

Cet article a suscité une grande émotion dans l'armée. Il ne faut pas oublier que la loi de 1832 sur l'état des officiers

accordé à ces derniers la propriété de leur grade, l'ancienneté devant leur assurer un minimum d'avancement.

J'ai donc protesté auprès de M. le Président du Conseil contre l'introduction dans la loi de finances d'un article qui modifie profondément le statut des officiers. M. Daladier n'a pas voulu accepter la disjonction de l'art. 138, mais il m'a promis de s'engager ^{publiquement} à ne plus recourir à de tels procédés et à déposer prochainement une loi sur l'organisation des cadres.

D'autre part, j'ai demandé à M. le Président du Conseil qu'un avancement dans la Légion d'honneur fut accordé aux officiers qui tombaient sous le coup de l'article 138.

M. François-Saint-Maur. M. le Président de la Commission m'a invité à développer devant vous les arguments qui m'ont incité à déposer un amendement à l'article 134 du projet de loi de finances.

Cet article autorise le Ministre de la Guerre à nommer au grade supérieur et à admettre immédiatement à la retraite, s'ils en font la demande, les officiers ayant encore 3 ans au moins de service à effectuer. Cet article peut entraîner des injustices. Voici, par exemple, un chef d'escadron qui veut quitter le service en 1934; n'ayant plus trois ans de service à effectuer avant l'âge de la mise à la retraite, il ne peut bénéficier des dispositions de l'article 134. Or, son ancien sous-officier de peloton, qui est également chef d'escadron et qui rentre dans le cas de l'article 134, sera mis à la retraite comme lieutenant-colonel - le supérieur d'aujourd'hui deviendra ainsi l'inférieur de demain. Est-ce admissible?

D'autre part, les officiers qui voudraient profiter des dispositions de cet article ne trouveraient pas de carrière civile : la plupart préfèrent donc rester dans l'armée. Ainsi le but de l'article, qui est de dégager les cadres, ne serait pas atteint.

J'ai déposé un amendement tendant à remplacer dans l'article 134 les mots "ayant encore trois ans au moins . . ." par : "et n'étant atteints qu'après le 1^{er} janvier 1934 par la limite d'âge de leur grade actuel".

M. de Liedu. Cet amendement, qui répond à la question que j'avais

posé au cours de la dernière séance, me donne satisfaction.

M. de Blois. Est-il légal de modifier par un article de la loi de finances une loi organique de l'Armée ?

M. François Saint-Maur. Juridiquement, oui : la loi de finances est une loi ordinaire, qui par conséquent peut modifier une autre loi. Mais c'est là une procédure regrettable.

M. le Gé^{al} Bourgeois. Le Conseil d'Etat a fait sur ce point une réponse identique à celle de M. François Saint-Maur.

M. le Gé^{al} de Blois. Je demanderai la disjonction des articles 134 et 138 qui portent une atteinte grave à un fondement de l'Armée.

M. Bénazet. Je ne m'oppose pas à cette demande de disjonction. Nos camarades de l'Armée seront reconnaissants au Génat de faire des remontrances au Gouvernement au sujet de ce procédé regrettable consistant à modifier une loi organique par un article de la loi de finances. Au reste, les 2 articles dont il s'agit ont été insuffisamment étudiés.

M. Cencelme. Je reconnais que les arguments prodigués par M. François Saint-Maur et Bénazet ont leur valeur. Mais il faut à tout prix rassurer les cadres : cherchons-en les moyens.

La Commission décide par 9 voix contre 0, de demander la disjonction des articles 134 et 138.

M. le Président. Je rappelle que la Commission n'a pas été saisie officiellement des articles de la loi de finances que nous venons de discuter. En conséquence, je propose de charger eux de nos collègues qui font partie de la Commission des Finances d'exposer notre point de vue devant cette Commission.

M. Daniel-Vincent. Je proteste contre le fait que les articles intéressant l'armée ne nous ont pas été renvoyés officiellement. C'est inadmissible ! Demandez mandat à notre Président de demander au Génat que la Commission de l'Armée soit officiellement saisie des articles dont il s'agit.

M. le Gé^{al} Bourgeois. ^{Président} J'interviendrai dans ce sens au cours de la prochaine séance du Génat.

La séance est levée à quinze heures.

Séance du Jeudi 11 mai 1933

Présents : m. m. le g^{al} Bourgeois, gal Hirschauer, d^r Blois, Storck, Neyret, Lebœuf, Hayez, Binayet, Loubat, Daniell-Vincent, d^r Indre, d^r Harcourt, René Boscana, Dalbry.

Présidence de m. le g^{al} Bourgeois.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Examen de l'article de la loi de finances.

m. le Président. - Après un nouvel examen de la question, il m'apparaît que la solution la plus sage serait de demander la disjonction de l'article 138 de la loi de finances, sans réserve qu'une proposition de loi soit déposée immédiatement pour consacrer le principe de l'avancement exclusivement au choix par le grade de commandant.

m. Binayet. - Cette solution me paraît la meilleure ; car il y a de grands dangers que l'article 138 soit disjoint. En déposant une proposition de loi, la Commission de l'Armée extraîtra saisie de la question.

m. le g^{al} Hirschauer. - Je fais remarquer que l'article 138 a été mal rédigé : il ne concerne pas les officiers de cavalerie : chef d'escadron.

m. le C^{te} de Blois. - La nécessité d'assurer aux officiers un avancement minimum est tellement évidente que, dans la Marine, on a institué le grade de capitaine de corvette pour donner aux officiers la certitude de faire une carrière.

Si l'article 138 était adopté, le choix s'exercerait surtout au profit des officiers sortant de l'École de guerre, et l'on interdirait pratiquement l'accès aux grades supérieurs aux officiers de troupe. Cela serait très grave.

m. le g^{al} Bourgeois. - Non, il y aura toujours place pour le choix ancien ; les vieux capitaines capables de remplir les fonctions de chef de bataillon seront nommés à ce grade.

M. Léon de Blaiz. Il n'y aura pas assez de places pour nommer tous ceux qui le méritent.

M. le G^é Huichane. Dés maintenant, le Ministre a le droit de mettre à la retraite d'office tous les officiers qui s'avèrent insécuris. M. le President. Sans doute, mais vous savez bien qu'en pratique cette disposition n'est jamais appliquée.

D'ailleurs, les officiers dont il s'agit aimeront mieux qu'on leur applique la disposition de l'article 138 que d'être mis à la retraite d'office.

M. Boisayet lit une note résumant, d'après les nombreux lettres qu'il a reçues, toutes les critiques qui sont adressées à l'article 138 : suspension brutale de l'avancement sur lequel pourraient compter les officiers, violation des droits acquis, etc.

M. Daniel-Vincent. L'article 138 se justifie par la nécessité d'opérer en 5 ans une réduction des cadres.

M. René-Bonnard. C'est pourquoi je suis partisan de voter l'article 138 sans délai.

M. Dalbigz. J'accuse qu'une proposition de loi soit déposée à la place de l'article 138. Mais si le Gouvernement pose la question de confiance sur cet article, je le voterai.

La Commission décide, à la majorité, de déposer une proposition de loi destinée à remplacer l'article 138 dont la dérogation sera demandée.

M. Hayez. Je signal à la Commission qu'au cours d'une adjudication de masques en Roumanie, le masque français a été classé septième. Et cependant, c'est le masque adopté par l'armée française !

M. le President. Je vous promets de faire une enquête à ce sujet.

La séance est levée à 15 heures 30.

Séance du Lundi 15 mai 1933.

Présents : M. M. le gal Bourgeois, de Blois, Stourm, de Luttre, Loubat, d'Harcourt, Le Moignie, René Bénard, Gaston Menier.

Présidence de M. le Général Bourgeois.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Dépôt d'une proposition M. le Président fait connaître que M. Binet a déposé, au nom de la Commission, une proposition de loi tendant à modifier la loi du 14 avril 1832 ~~l'annulant~~ la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement de l'armée et disposant que les chefs de bataillon (commandants ou assimilés) seraient désormais nommés pour $\frac{2}{3}$ au choix et pour $\frac{1}{3}$ à l'ancienneté.

Réduction de 5% M. le Président donne ensuite lecture de l'article 118 A relatif au prévisionnel de 5% sur toutes les dépenses de l'Etat, sauf un certain nombre d'exceptions énumérées dans l'article.

En cours d'une de dernières séances, j'ai déjà annoncé que la Commission de l'Armée présentait des amendements à cet article, car elle n'admettrait pas qu'on touchât à certains dépenses essentielles pour la défense nationale, en particulier les effectifs, la nourriture des troupes et des chevaux, la construction de matériels neufs et les établissements.

J'ai calculé approximativement que l'ensemble de ces dépenses s'élevait à 2.500 millions ; pour l'armée de terre seule, la réduction proposée serait donc de 125 millions.

La question est de savoir si nous présentons un amendement unique pour la Guerre, la Marine et l'Air, ou trois amendements distincts. Je m'entendrai à ce sujet avec le Président des deux autres Commissions intéressées.

Désignation des articles 134 et 135

La Commission confirme sa mission de demander la désignation des articles 134 et 135 de la loi de finances, dont la rédaction est effectuée.

La séance est levée à 15 heures.

Séance du 13 Juin 1933.

Présents : m. m. le gal Bourgeois, Mauzé, Neyret, du Blois, René Béonard, Cte d'Harcourt, Cte d'Alsa, Faugère, Auray, Duprey, Caillier, Hayez, gal Hirschauer, dr Wendel.

Présidence de m. le gal Bourgeois.

Désignation d'un

La séance est ouverte à 15 heures.

membre de la Commission m. le Président - Etant donné l'absence de notre Président, pour faire partie de la m. le gal messing, je propose de renvoyer à une séance ultérieure Commission de moins la désignation d'un membre de la Commission chargé de rédiger projet de loi - les conditions pratiques d'organisation de monopole de pétrole.

modification de l'art. m. le gal Bourgeois donne lecture de son rapport sur le projet 26 de la loi du 31/3/28. de loi (n° 244) portant modification de l'article 26 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée.

Le rapport est adopté.

modification de art. m. le gal Bourgeois donne lecture de son rapport sur le projet 37 et 39 de la loi du 31/3/28 de loi (n° 224) tendant à modifier et à compléter les articles 37 et 39 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée.

m. Neyret. Le projet de loi dont il s'agit prévoit qu'un concours devra être passé par ~~les~~ les étudiants en médecine, pharmacie et chirurgie dentaire pour être nommés sous-lieutenants ou médecins auxiliaires. Qui deviendront les candidats qui n'auront pas été admis ?

m. le gal Bourgeois. Ils adhéreront leur service comme infirmiers.

m. Neyret. Ainsi, il pourrait n'faire qu'un docteur en médecine fait obligé de servir comme infirmier sous les ordres d'un simple étudiant ?

m. le gal Bourgeois. Pratiquement le cas ne se présentera pas.

M. Array. Les candidats dont il s'agit sont déjà pourvus de diplômes : quel sera le critérium employé pour les nominations ?

M. Neyret. Un agrégé de la Faculté de médecine pourra trouver sous les ordres d'un simple étudiant.

M. le Cdt Tardieu, de l'E.M. de l'Armée. Jusqu'à présent, les cours de préparation militaire supérieure n'étaient pas obligatoires pour les étudiants en médecine, et il se trouvait que ceux qui suivraient ces cours n'étaient pas les meilleurs. C'est pourquoi on a jugé bon de rendre cette préparation obligatoire pour tous les étudiants en médecine.

M. Array. Comment sera organisé le peloton dont il s'agit dans le projet de loi ?

M. le Cdt Tardieu. Il y en aura un par territoire.

M. Neyret. Les cinq mois de peloton seront suivis d'un concours, mais ~~j'espère que~~ d'excellents médecins peuvent ne pas être de parfaits militaires et je crains que toutes les compétences ne soient pas utilisées. Tout docteur en médecine devrait pouvoir obtenir le grade de sous-lieutenant.

M. le Gal Bouguois. Peut-être pourrait-on déposer un amendement tantant à supprimer, après les mots "un examen", les mots "organisé sous forme de concours" mais, pour des raisons d'ordre budgétaire, il n'y a qu'un nombre limité de postes de médecins-adjoints et de sous-lieutenants.

La Commission décide de procéder à une nouvelle étude du texte du projet de loi.

La séance est levée à 15 heures 30.

Séance du 21 Juin 1933.

Présents : M. M. Messingy, G^{al} Hirschauer, G^{al} Bourgeois, C^h d'Alsau, C^h d'Harcourt, Benoist, Duprey, Faugeron, de Wendel, de Blois, Neyret, Daniel Vincent, R. Besnard, Loutat, Le Moignac, Rambaud, Mangin.

Assisté à la séance : M. le G^{al} Jean Rourillois, D^r du S^u de Santé de l'Armée.

Présidence de M. Messingy.

La séance est ouverte à 16 heures 30.

Fortifications ditachées de Strasbourg : M. le G^{al} Hirschauer donne lecture de son rapport relatif au projet de loi sur les fortifications ditachées de Strasbourg. Il conduit à l'adoption du projet de loi. Le rapport est approuvé par la Commission.

Examen de projet de loi portant modification de l'article 37 de la loi du 31 Mars 1928 sur le recrutement de l'armée : M. le G^{al} Rourillois, Directeur de l'Armée de Santé. Depuis 1932, la préparation militaire supérieure a été facultative pour les étudiants en médecine : à la fin de cours, un examen avait lieu, les 9/10 des candidats étaient admis et nommés médecins, pharmaciens ou dentistes auxiliaires. Mais il se trouvait que les meilleurs parmi les étudiants en médecine, faute de temps, ne suivaient pas ces cours.

À partir de 1932, et pour des raisons financières, on ne nomme plus aux grades de médecin, pharmacien ou dentiste auxiliaire, qu'un tiers des candidats. Cela soulève de nombreuses protestations de médecins.

Dans l'intérêt des étudiants ayant bien que de peu, il conviendrait d'amplier le recrutement. C'est pourquoi il est proposé de supprimer la préparation militaire supérieure et d'envoyer les étudiants sans ces cours d'instruction spéciaux obligatoires ; en même temps, on pourrait développer la partie technique de l'instruction. Ces cours seraient rattachés aux divers *schools* : Val-de-Grâce, Ecole de Lyon, etc. Cela serait, en somme, la création d'un centre d'E.O.R. pour service de Santé.

Le projet de loi constitue donc un projet en ce qui il améliorait la formation militaire des officiers de service du corps de Santé.

Une parallèle organisation a déjà été amorcée au Val-de-Grâce.

et à l'Ecole de Lyon.

M. le Ministre. La préparation militaire donnée jusqu'ici aux étudiants n'était pas une préparation médicale. Le projet de loi répond à une nécessité.

M. Daniel-Vincent. Il est nécessaire d'adopter la culture médicale des jeunes gens aux nécessités militaires.

M. René Besnard. Ne pourrait-on pas assurer les internes titulaires des hôpitaux des villes où il y a une Ecole de médecine de plein exercice à ceux des villes de Faculté ?

M. le Gén. Rourillois. On a toujours fait une différence marquée entre les internes de Faculté et ceux des Ecoles de province. Déjà, il y a une grande différence entre les diverses Facultés : aller plus loin serait dangereux.

M. R. Besnard. Je n'insiste pas.

M. le Gén. Bourgeois donne lecture de son rapport conduisant à l'adoption du projet de loi, qui est approuvé par la Commission.

Voyage à Metz
La date du 4 juillet est définitivement adoptée pour le voyage à Metz de la Commission.

Nomination d'un membre de la Commission des Pétroliers.

M. le Président. La Commission de l'Air n'ayant pas de représentant à la Commission d'étude du monopole des pétroliers, il conviendrait de désigner un membre faisant partie à la fois de la Commission de l'Air et de la Commission de l'Armée.

M. le Gén. Bourgeois. Je propose de désigner notre Président.

M. le Président. Vous connaissez ma position à l'égard de cette question : je ne me prononce pas contre le principe même du monopole, mais contre son adoption actuelle.

M. Daniel-Vincent. Il ne s'agit pas pour le moment que d'étudier la possibilité d'un monopole des pétroliers ; notre représentant ne doit donc pas avoir d'opinion préconçue sur le fond de la question.

M. le Président. Le Sénat a déjà fait nettement connaître son opinion ; le vote qui a été intervenu à la fin de la discussion a été purement politique. J'estime qu'il serait insupportable d'établir pour le moment le monopole des pétroliers.

M. Daniel Vincent. Notre représentant devra étudier la question dans un esprit objectif et subordonner son avis aux nécessités de la Défense nationale.

M. le Président. Le Conseil supérieur de la Défense nationale s'est prononcé à l'unanimité contre l'adoption immédiate du monopole.

M. de Wendel. Notre représentant ne doit pas recevoir un mandat impératif.

M. le Président. J'ai appris que l'avis qu'il était de mon devoir de vous faire connaître mon opinion.

M. Massinay est désigné pour représenter la Commission d'Armée à la Commission d'étude du monopole de pétrole.

Rapport de M.

Massinay (pour avis)
sur le projet de loi
portant organisation
du ministère de l'Air.

M. le Président donne lecture de son rapport sur l'organisation du ministère de l'Air.

Le ministère de l'Air est un troisième ministère militaire. Il faut passer aux dangers de cette trilogie.

Le rôle de protection et de renouvellement de l'aviation doit être effectué en liaison avec l'armée de terre. Au contraire, l'action offensive aérienne est indépendante.

La meilleure manière de porter secours à une armée battante en retraite (comme a fut le cas pour l'^{armée italienne} Italie en 1917), c'est de lui envoyer une quantité massive d'aviation. Qui décidera cet envoi ?

Il est donc nécessaire qu'il y ait une autorité supérieure pour déjouer les trois ministères militaires. D'après le projet Li sur l'organisation de la nation en temps de guerre, c'est le Gouvernement qui a la direction générale de la guerre ; mais ce projet n'a pas encore été voté par la Chambre. Je demande que la gestion du haut commandement en temps de guerre soit étudiée à nouveau et votée.

Du 1^{er} septembre 1914 à la fin de 1915, le Gouvernement a totalement abdiqué entre les mains du Commandant en chef.

A mon avis, c'est le Conseil supérieur de la Défense nationale, c'est à dire le Conseil des Ministres assisté des trois Commandants en chef, qui doit assurer la direction générale de la guerre. Le Gouvernement ne doit pas se contenter de donner des directives générales, il doit exercer une surveillance constante de la direction des opérations par une délégation donnée au Comité de guerre (composé du Président du Conseil, des trois ministres de la Défense nationale et des trois commandants en chef).

Faut-il, dans le temps de paix, désigner le généralissime ?

Cela ne me paraît pas être la meilleure solution, à cause des rivalités entre grands chef, des difficultés politiques, etc. Le généralissime ne doit être désigné qu'au début des hostilités.

M. le Gé. Bourgois. Il faudrait préciser davantage l'organisation de la Défense nationale en temps de paix et en temps de guerre.

M. le Président. Je crois préférable de ne pas trop préciser, à cause des rivalités qui existent entre les trois ministres.

M. le Moignic. Vous avez dit que le Gouvernement avait abrogé, pour la direction des opérations, du 1^{er} septembre 1916 à la fin de 1916. Or je rappelle que M. Poincaré a créé le Haut comité interallié qui a donné naissance, par la suite, au Commandement unique.

M. Bénazet. Il me paraît grave qu'il y ait trois commandants en chef sous la direction du Gouvernement ; en effet, chaque Commandant en chef pourra prétendre qu'il n'a qu'une responsabilité limitée. J'opte pour, même en temps de paix, il doit y avoir un seul responsable : C'était l'avis de Chauvincau. Sinon, il n'y aura pas une coordination suffisante entre les trois armes.

M. le Président. J'ai parlé de cette question aux membres du Gouvernement. Partout on a paru hésiter à nommer un homme disposant de pouvoirs aussi étendus, qui serait en fait au-dessus des trois ministres de la Défense nationale. Une solution serait alors de créer un ministre unique de la Défense nationale.

M. le Moignic. Il faudra bien en arriver là.

M. le Président. L'organisation "horizontale" de ce Ministère conçue par M. Tarotien était déficiente : d'où l'échec du premier

Ministre de la Défense nationale. Il n'en reste pas moins que cette création soit la meilleure solution.

M. Binet. J'estime qu'il faut un seul responsable pour prendre des décisions. La tentative de M. Tarotien doit être arrêtée; les trois Commissions de la Défense nationale devraient attirer l'attention du Gouvernement sur ce point.

M. le President. J'ai l'intention de poser la question à la tribune au cours du débat de mardi prochain. Elle ne peut voter en suspens indéfiniment.

M. le Moignie. Les trois Commissions ne pourraient-elles se réunir pour se mettre d'accord sur ce point?

M. le President. Il faut d'abord voter le statut de ministre de l'air; le projet de loi qui nous est soumis ne fait de vote que codifier l'organisation actuelle.

M. Daniel-Vincent. Il est difficile de déterminer les attributions respectives du Gouvernement et du Haut Commandement. Mais c'est là une question vitale qu'il importe de régler dès le temps de paix. Le Comité, en effet, ne vaut rien pour l'action.

J'ai été, pendant la guerre, sous-secrétaire d'Etat à l'artillerie; je n'étais qu'un simple fournisseur. Tout l'autorité était laissée au haut Commandement. L'artillerie ne doit être qu'un instrument aux mains de l'armée et de la marine. Une action ~~à~~ convergente sur terre, sur mer et dans l'air commandera la subordination de tous les moyens ~~entre~~ ^{entre} armées à une direction unique.

Il faut - comme la Commission de l'Armée de l'air l'a fait pendant la guerre, inviter le Gouvernement à prendre une décision à cet égard et à nous apporter au plus tôt une solution.

M. le President. Je demanderai au Gouvernement de faire aboutir le projet ~~de~~ ^{sur} l'organisation de la nation en temps de guerre, déjà vieux de 9 ans, et d'organiser le haut

Commandement.

M. de Boisjoly. Il y a un élément nouveau : la création du Ministère de l'Air.

M. le Président. Je crois qu'en temps de guerre, le ministre de l'air sera subordonné au Commandement en chef et n'aura qu'un rôle de fournisseur.

Le rapport de M. Messingy est adopté par la Commission.

La séance est levée à 18 heures 15.

Communiqué publié après la séance :

La Commission avait chargé son Président de préparer l'avis qui devait à émettre sur le projet de loi relatif à l'organisation du ministère de l'Air.

M. Messingy élargissant le problème a saisi cette occasion de marquer la nécessité de faire aboutir la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre déjà mesurément par M. M. Poincaré (1924) et Poincaré (1925) et de sortir du régime des diktats en matière de haut commandement.

Après un très intéressant échange d'observations auquel ont pris part M. M., la Commission a donné mandat à son Président d'affirmer, lors de la discussion du projet de loi portant organisation du ministère de l'Air, la volonté de donner au problème de l'organisation de haut commandement une sanction par la loi.

Séance du mercredi 5 juillet 1933.

— (réunion commune de Comité d'Amis et Marin)

Présents : M. M. Messingy, de Blois, Cte d'Alsace, Moryet, Gal Hirshauer, de Fontaine, René Bernard, Le Moigne, Rio, Héry, Henriony, Tison, Le Gargaud, Cabart-Damerville, Bergeron -

Présidence de M. Messingy.

La séance est ouverte à 16 heures 30 -

Audition de M. Messingy
au sujet de l'enquête
effectuée par lui en
Afrique du nord
pour le compte de la
D.P.S. Commission de
la Défense nationale.

M. le Président souligne l'importance du problème nord-africain sans notre organisation militaire.

En cas de guerre, l'Afrique du nord devrait mobiliser 10 divisions, dont 4 devraient être transportées en France.

Les trois ports d'embarquement de troupes à destination de la métropole seraient : Alger, Oran et Casablanca.

D'autre part, les travaux de chemin de fer Tunis-Casablanca sont poursuivis activement et seront terminés l'an prochain.

Mais les ports sont mal défendus. Alger n'est défendu que par deux batteries anciennes ne portant pas à plus de 15 Km. Oran possède une batterie de 240 à tir rapide et des batteries anciennes. Casablanca n'est défendu que par 4 canons de 14 ne portant qu'à 10 Km. Un sous-marin armé d'un canon de 155 pourrait détruire un flottille de transports ^{stationnaire} dans le port ainsi que les réservoirs à magot. Or Casablanca est le seul port de l'Afrique du nord sur l'Atlantique qui soit relié à Tunis par une voie ferrée.

Il faudrait dégager 200 à 250 millions pour mettre ces trois ports à l'abri d'un bombardement de navires dotés de canons à tir rapide. L'artillerie de marine a établi à ce sujet un programme comportant la construction de batteries de 240 sous coupole, dont chacune coûterait 40 millions : un programme est trop cher.

Il semble qu'on pourrait utiliser pour la défense des ports le 155 à tir rapide ^{employé par la} de défense des côtes, et portant à 25 Km. : la batterie de 4 pièces coûte environ 12 millions.

En tout cas, il importe de faire un effort et de doter la marine des 70 à 80 millions nécessaires pour mettre ces 3 ports à l'abri d'un bombardement de navires à très rapide. Le budget de guerre de l'Afrique du Nord n'atteint à 1.300 millions ; sur cette somme, il devrait être possible de trouver les 15 à 20 millions annuels nécessaires à la marine.

Le transport de l'essence à envoi en Tunisie est facilité par la construction de la voie ferrée, qui est excellente du Maroc à Alger, mais au contraire médiocre entre Alger et la Tunisie : cette ligne doit être améliorée.

Mon attention s'est portée d'autre part sur l'approvisionnement de l'Afrique du Nord en combustibles liquides pour l'armée, la marine et l'aviation. Les entrepôts ont été installés au hasard et concentrés sur les ports à proximité des ports.

Au Maroc, l'attention du Résident général a déjà été attirée sur la nécessité de ne pas laisser tous les dépôts sur la côte : 40% de l'essence sera entreposé à l'intérieur du territoire.

A Casablanca, la marine a construit 4 grands réservoirs à mazout, à demi-enterrés et non visibles du large, mais qui ne sont pas protégés dans leur partie supérieure. Les stocks de la marine au Maroc s'élèvent à 80.000 tonnes.

En Algérie, le problème des réservoirs n'est pas encor résolu. Ils sont tous situés dans des ports et mal défendus. A l'avenir, le Gouvernement général imposera aux sociétés l'obligation de placer 60% de leurs réservoirs à l'intérieur.

En Tunisie, la Marine a ses approvisionnements de mazout à Bizerte. Pour la guerre, le problème n'est pas violu.

Je demandé à M. le Président de la Commission de la marine d'insister auprès du Gouvernement sur la nécessité de défendre les trois grands ports de l'Afrique du Nord.

En ce qui concerne la pacification du Maroc, la dernière zone de dissidence dans l'Atlas a environ la superficie d'un département, où se trouvent 2.000 dissidents. On a parlé de les réduire en organisant pendant 2 ou 3 ans le blocus de cette région : je crois qu'il faudrait

plutôt continuer l'effort politique et militaire déjà entrepris. L'ennemi a été vaincu, tout le Maroc sera pacifié.

M. Rio, Président de la Commission de la Marine, remercie M. Messimy de son exposé si clair et précis.

M. Burgon. Je viens, avec quelques autres membres de la Commission de la Marine, de faire une croisière en Afrique du Nord ; nous avons visité les ports de Casablanca, Alger et Oran. Nous ne pouvons que confirmer ce que vient de dire M. Messimy au sujet d'Oran et d'Alger.

mais je voudrais attirer particulièrement l'attention des deux Commissions sur Casablanca, dont le rôle doit être si important en cas de guerre. J'ai eu au sujet de la Défense du port une Conférence avec l'Amiral qui commande la Marine au Maroc.

Le port de Casablanca est le régulateur de tous les transports non seulement de l'Afrique du Nord, mais aussi de l'A.O.F., de l'A.E.F., de Madagascar, etc. -- La Défense doit donc nous préoccuper au premier chef.

Or, à l'heure actuelle, il n'existe aucune organisation de temps de guerre pour la Défense des côtes.

Il faut de maintenant à préoccuper de réaliser les travaux en deux tranches : 1/ Défense de l'ensemble Casablanca - Fedhala - La surveillance des côtes est actuellement inexisteante. On nous a fait observer que c'était une faute d'avoir permis aux Allemands de s'installer au Maroc pour y commercer et y fonder des journaux subversifs : il est certain qu'il y a là un danger pour l'armée - 2/ création d'un centre d'hydravions et d'une base de sous-marins : la question est à l'étude, mais l'argent manque. L'amiral qui commande la marine du Maroc (Perpétuation) et l'ennemi du béton : il suffirait d'installer quelques batteries. Le protectorat pourrait participer aux dépenses, car les travaux n'intéressent pas seulement la marine, mais la Défense du Maroc.

Je remercie m. Messimy d'avoir proposé de faire une demande pour que ces travaux soient entrepris sans retard.

M. le Président. Le protectorat a été donné à la Marine 5 ou 6 millions par an pour ces travaux. Sous diverses rubriques, il verse déjà 75 millions au ministère de la Guerre. On ne peut lui demander un plus gros effort.

M. de Pollois. M. Messimy a parlé des ports d'embarquement en Afrique du Nord, mais non des ports de débarquement en France : quels sont-ils sur la Méditerranée ?

M. Messimy. Les plus intéressants seraient situés sur l'Atlantique, à cause de l'éventualité d'une attaque italienne : ce seraient Brest, Béziers et La Rochelle.

M. de Pollois. En janvier dernier, j'avais demandé qu'une partie des sommes à provenir de l'aliénation des ouvrages déclassés fût affectée à la défense des côtes. En effet, les crédits rapportés à ce chapitre ont été réduits cette année à 55 millions.

Jusqu'ici, l'importance ~~supposée~~ de la protection de l'embarquement et du débarquement des troupes semble n'avoir pas été comprise par le ministère de la Guerre.

M. le Président. C'est pourquoi nos deux Commissions doivent exercer une pression commune sur le Gouvernement.

M. de Pollois. Le chapitre de la défense des côtes a toujours été compromis : j'espère qu'à l'avenir il aura une voie différente.

M. le Président. Si l'on veut que les forces nord-africaines soient ~~transportées~~, il faut que les ports d'embarquement soient défendus.

M. de Pollois. Alors, il faudra voter contre les réductions de crédits qui nous sont demandés.

M. Cabat-Damerville. Ne craignez-vous pas que les crédits ^{soient} employés pour les travaux à magot et non pour l'artillerie ?

M. Ris. Un tel résultat serait impossible.

Il faut prendre des décisions au plus tôt. Demandez, avant le 14 juillet, une audience à m. le Président du Conseil pour lui poser la question.

Il a été ainsi décidé

m. Tissier demande pourquoi Casablanca a été choisi de préférence aux autres ports.

m. le Président. Les autres ports, Rabat, Agadir, ^{Kenitra,} n'ont aucune valeur. En outre, les routes et les voies ferrées aboutissent à Casablanca.

La séance est levée à 17 heures 50.

Communiqué publié après la réunion :

Les Commissions ministérielles de l'Armée et de la marine ont tenu une réunion commune pour entendre un exposé de m. Messingy, Président de la Commission de l'armée, sur l'état de la dépense à l'Afrique du nord tant au point de vue tonnage qu'au point de vue naval.

À la suite de cet exposé, les deux Commissions ont donné mandat à leurs Présidents m. m. Messingy et Rio, ainsi qu'à m. Bergeron, rapporteur des questions de dépense de côte, de se rendre auprès du Président du Conseil pour lui souligner la nécessité de ne pas laisser sans dépense les ports de l'Afrique du nord.

Séance du Vendredi 20 Octobre 1933.

Présents: M. M. Messing, G. Menier, Hayez, Lécalme, G. Bourgeois, R. Besnard, D. Vincent, Bénayet, Dalbigz, Tanguy, Manger, R. Wendel.

Excus: G. Hirschauer, M. de Blois.

Présidence de M. Messing.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Fortifications de la frontière franco-belge.

M. le Président. Pendant les vacances, j'ai vu à deux reprises M. le Président du Conseil au sujet des fortifications de la frontière franco-belge. Je l'ai trouvé hostile à toute augmentation de crédits compris dans le programme supplémentaire qui doit être prochainement soumis au Parlement. Je lui ai fait remarquer que, sans alarmer l'opinion, il serait facile de grossir de 200 ou 300 millions le crédit supplémentaire de 700 millions. Il m'a répondu que le Gouvernement belge allait obtenir de son Parlement un crédit de 700 millions pour achever les travaux des fortifications de sa frontière.

Pour financer ces travaux, un emprunt sera pris en Belgique et en France, de telle sorte que nous participerons à leur exécution.

Quelle est actuellement la situation des fortifications de la frontière belge? De 1928 à 1933, la Belgique a dépensé 269 millions de francs (belges) pour relever de leurs ruines les forts de Liège et de Namur, et pour construire un fort qui barrera la trouée de Visé par où, en 1914, ont passé 4 Corps d'armée et 4 divisions de cavalerie allemands. Un grand fort est en construction à la pointe de Limbourg, prolongeant ainsi vers le nord le barrage de la place forte de Liège. Enfin 4 gros biterrois d'avant-postes doivent être construits à proximité de la frontière.

Un nouveau crédit de 700 millions doit être voté, sur lequel 250 millions iront aux fortifications et 450 millions aux armements et à l'approvisionnement de l'armée belge.

Pour les fortifications, la dépense totale aura donc été 2'½ milliards.

Deux nouveaux ouvrages doivent être construits sur le modèle des fortifications de Nord et douze petits abris bitonnez formeront une ligne continue de Sud à Liège à Longuyon, renforçant ainsi notre organisation défensive de l'Est.

Pendant les vacances, j'ai rencontré M. Devize, ministre de la Défense nationale en Belgique, qui est wallon et francophile. Il m'a dit que, pour le vote des crédits, il aurait l'assentiment de l'ensemble tout entier et qu'en besoing il mettrait son influence dans la balance.

M. le Président du Conseil m'a fait remarquer que le succès du Gouvernement belge serait facilité par l'émission en France de l'emprunt belge.

Par ailleurs, la collaboration entre les Etats majeurs français et belges est entièrement réalisée, depuis l'arrivée de M. Devize au ministère, dans une cordialité amicale et étroite. Les deux Etats majeurs travaillent en pleine communauté d'action. Les Belges ont établi un plan de transport qui prolonge le nôtre ; en cas de mobilisation, nos lignes de transport seront prolongées sur le territoire belge.

M. Hayez. En 1925 et 1926 j'avais appelé l'attention de M. Poincaré sur le défaut de la frontière franco-belge. Déjà à cette époque on disait en Belgique qu'on allait exécuter les travaux de fortifications nécessaires.

Or, récemment encore, des amis belges me disaient que cette question reposait entièrement sur la tête de M. Devize, et sans doute que le gouvernement belge actuel ne disposait que de quelque voix de majorité. Sans doute, le cabinet ^{a décidé} de proposer au Parlement le vote de 700 millions de crédit pour la défense de frontières ; mais s'il se renverse, les travaux, même commencés, peuvent être interrompus : les flamands et les socialistes s'opposent, en effet, à leur exécution.

M. Daniel Vincent. Sans doute, on constate chez les Wallons une profonde attraction vers la France ; peut-être nous aimons-les

Dangereusement contre leurs compatriotes Flamands. Mais n'oublions pas que ces derniers sont nombreux et que M. Vandervelde, chef socialiste belge, est en même temps le chef du socialisme international. Nous ne pouvons donc pas compter entièrement sur les Belges qui sont partagés, ~~et~~ qui par ailleurs ont été mal payés de la guerre et auxquels les rapports économiques ont causé des désagréments sérieux. Comptons avant tout sur nous-mêmes.

Certs, les Belges proposent ^{de faire} un effort dont il faut tenir compte; mais, même s'ils le réalisent, nous devrons construire de fortifications de soutien sur la frontière du nord pour assurer la retraite commune.

Le 30 aout dernier M. de Blosis avait demandé une entrevue à M. le Président du Conseil pour l'entretien de cette question : je me suis joint à lui pour cette démarche. M. Daladier nous a fait verser la valeur de l'effort accompli par les Belges ; il nous a dit qu'en cas de conflit la meilleure garantie de la Belgique et de notre frontière du nord serait l'intervention de l'Angleterre ; ~~mais~~ ^{mais} que d'ailleurs, un moment, le danger le plus sérieux paraissait être du côté de la Suisse. M. le Président du Conseil nous a dit ^{après} que les crédits que nous demandions pourraient être inclus dans le projet d'outillage national.

M. le Président. Le crédit de 700 millions est compris dans ce projet.

M. Daniel Vincent. J'estime que nous devons demander des précisions à ce sujet au Président du Conseil. Dans la situation actuelle, il est de notre devoir de garantir une province qui ~~fabrique~~ ^{fabrique} ~~pour~~ ^{de} fer, de la fonte et de l'acier nécessaires à la défense.

Sans doute, les grands chefs militaires soutiennent qu'il faut envisager un changement de manœuvre. J'estime que celui-ci doit être située au-delà de la frontière ^{de l'ennemi}. La Belgique ne doit pas être bâtie de la France. C'est cela que la Commission de l'Armée doit dire au Gouvernement. (applauds.)

M. le Président. Le projet d'outillage national n'est pas encore épousé. J'ai proposé de grossir de 200 millions le crédit supplémentaire de 700 millions que le Gouvernement va être obligé de demander pour la guerre. Le Président du Conseil n'a pas fait bon accueil à cette

suggestion.

Vous, vous que nous demandions à M. Daladier de venir s'expliquer devant la Commission ? ou vaut-il mieux faire auprès de lui une démarche massive pour demander que les crédits nécessaires ~~aux~~ aux fortifications du Nord soient compris dans le projet d'entillage national ?

En mars 1932, grâce à l'intervention énergique de nos collègues Daniel, Vincent et Hayez, nous avons obtenu de M. Pétrel la promesse que 250 millions seraient engagés hors budget pour fortifier notre frontière du Nord. La Commission des Finances du Sénat avait réservé un accès fortuit à cet engagement de crédits. Mais M. Pétrel croit devoir consulter le Conseil supérieur de la Défense nationale qui a volonté affuter cette somme à d'autres objets. C'est pourquoi rien n'a été fait.

M. Gaston Menier. Il ne suffit pas de construire des ouvrages, il faut des hommes pour les occuper. En avons-nous ?

D'autre part, j'ai appris que les Allemands cherchaient en ce moment à acheter partout le tungstène nécessaire aux fabrications de matériel d'artillerie.

M. Bénazet. Ils achètent en ce moment tous les tungstènes nécessaires aux fabrications de guerre, ainsi que des charbons en grande quantité. Il ne saurait donc y avoir de forte sur l'effort fait en ce moment par nos voisins.

M. de Wendel. Pour occuper les fortifications de l'Est, il faudrait déplacer certaines garnisons "électorales" du Midi. La protection des usines est actuellement très insuffisante. En Lorraine, les charbonnages ~~sont~~ sont abandonnés volontairement à la mobilisation. Ainsi, même dans l'Est, la défense de notre frontière est loin d'être assurée d'une façon satisfaisante, surtout pendant les trois premiers jours de la mobilisation.

M. le Président. J'ai reçu une lettre de M. de Blaiz qui, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui,

ÉNAT

République Française

mmission de l'Armée

=====

Vendredi 20 Octobre 1933

(M. Daniel)

Monsieur le Président,

Plusieurs Membres de la Commission de l'Armée m'ont prié, de la façon la plus pressante, de réunir celle-ci sans perdre un jour.

La question qui m'a préoccupé gravement, j'ai eu l'honneur de vous le répéter le 12 octobre dernier, est celle de la défense de la frontière du Nord.

Unanimement, elle vous demande instamment de comprendre les 250 ou 300 millions nécessaires à la mise en état de cette frontière dans le gros crédit supplémentaire (750 millions au minimum) que vous êtes dans l'obligation de demander au Parlement pour terminer et parachever au Nord-Est et au Sud-est les fortifications ainsi que les casernements indispensables à proximité des ouvrages.

Si ce nouveau crédit de 250 à 300 millions n'était pas inclus dans le projet de crédits supplémentaires que vous allez déposer, nous sommes décidés à faire voter au Sénat une motion telle que le Gouvernement soit dans l'obligation de demander à la Chambre les 250 ou 300 millions nécessaires pour la frontière du Nord.

J'ai l'honneur de vous rappeler du reste que le Sénat s'est déjà prononcé à ce sujet.

Voici le texte des courtes mais probantes paroles prononcées à la Tribune du Sénat le 29 mars 1932 :

" M. DANIEL VINCENT. - Messieurs, à la suite de constatations faites sur place et à diverses reprises par la Commission de l'Armée du Sénat sur le mandat qu'elle m'en avait donné et sous l'autorité de son Président, M. Messimy, j'avais déposé un amendement qui, par ses conséquences réglementaires, devait aboutir, en plein accord avec nos amis belges, à l'aménagement d'ouvrages défensifs, d'utilité commune, dans la région du Nord.

A la suite d'entretiens à cet effet avec M. le Ministre de la Défense Nationale, entretiens portés aujourd'hui même devant

Monsieur le Président du Conseil, Ministre de la Guerre,

la Commission des Finances du Sénat, avec M. Messimy, Président de la Commission de l'Armée, nous considérons comme acquis l'objet de notre amendement. Nous en prenons acte et dans ces conditions nous le retirons bien volontiers.

.....

M. LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE. - (M. PIETRI). - Messieurs, le Gouvernement se déclare d'accord avec M. Daniel Vincent et ses Collègues auxquels il donne satisfaction. Il les remercie de lui faire confiance pour le règlement d'une question qui les intéresse depuis longtemps et à juste titre, et dont ils ont grandement facilité l'étude (T.B.T.B.)"

Par suite de diverses circonstances qu'il serait trop long de relater ici, cette promesse n'a pas été tenue.

En présence des évènements qui se déroulent à l'Est, nous voulons qu'elle le soit.

Je ne doute pas, la Commission de l'Armée toute entière ne doute pas qu'il ne soit préférable que l'augmentation des crédits supplémentaires prévus, de 750 millions à 1 milliard, s'effectue sans un débat public.

Mais s'il était nécessaire, nous ne reculerions pas devant celui-ci, je vous en donne l'assurance.

J'ai tenu à vous aviser d'urgence, avant que ^{ne} soit déposé le projet de loi comprenant les crédits supplémentaires relatifs aux fortifications du Nord-Est et du Sud-Est.

Je me tiens à votre disposition pour conférer avec vous à ce sujet si vous l'estimez utile.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération. et ~~plus~~ ^{meilleures} ~~que~~ ^{que} cordialement

M. Léon

D'hui, insiste sur "la nécessité" d'une organisation défensive de la région du Nord, allant de Maubenge à Dunkerque. Il ne s'agit pas, dit-il, d'ouvrages aussi considérables que ceux visités par nous dans l'Et., mais d'une organisation défensive reposant sur trois éléments : 1/ insulations - 2/ organisation de forts et boqueteaux - 3/ alios de mitrailleuses échelonnés en profondeur. Je n'ignore pas, ajoute-t-il, la possibilité d'une attaque par la Russie; mais la propagande allemande trouve actuellement plus d'esprit ^{la propagande} bien disposé pour elle en Belgique qu'en Russie. C'est donc ~~notre~~ frontière du Nord qui m'apparaît de 1^{re} urgence."

Pour conclure cette discussion, je vais écrire aujourd'hui même au President du Conseil en lui faisant ressortir que la Commission de l'Armée, réunie d'urgence dès la rentrée à la demande de plusieurs de ses membres, a décidé de porter nécessaire devant le finat la question des fortifications de notre frontière du Nord; mais qu'il croit préférable que les 250 millions nécessaires pour ces travaux fissent inclus dans le cahier de crédits supplémentaires qui doit être déposé par le Gouvernement. D'autre part, je rappellerai au President du Conseil la promesse faite à ce sujet par M. Pictet, promesse qui n'a pas été tenue.

La séance est levée à 15 heures 20.

Siéna du 25 octobre 1933

Présent : M. M. Messimy, Manço, de Blois, Loubat, Daniel-Vincent, Pelissier, Bénazet, Caillier, G. et Bourgeois, Faugès, Tari. Présidence de M. Messimy.

La séance est ouverte à 15 heures.

Fortification de la frontière du Nord

M. le Président donne lecture de la lettre qui il a adressée à M. le Président du Conseil à l'issue de la dernière séance.

Déjà à deux reprises, le 29 mars 1932, et il y a quelques jours, par l'intermédiaire de sa Commission de l'Armée, le Génat a manifesté sa volonté formelle de voir fortifier notre frontière du Nord.

Or, contrairement à ce que nous a dit M. Daladier, les Belges non seulement ne se formaliseraient pas de nous voir fortifier cette frontière, mais seraient même heureux de nous voir marquer par là que nous ne considérons pas comme absolument acquise leur alliance totale.

La chute du ministère ne change rien à la question, et je crois qu'une intervention immédiate auprès du nouveau Gouvernement nous permettrait de marquer encore un point. J'ai donc l'intention de demander que les crédits nécessaires aux fortifications du Nord soient compris dans le projet de crédits supplémentaires que devra déposer le Gouvernement.

M. Daniel-Vincent. Je remercie M. le Président d'avoir défini avec tant d'énergie et de clarté la position de la Commission de l'Armée. Je rappelle d'ailleurs que mon intervention, le 29 mars 1932, ne constituait pas une initiative individuelle, mais avait pour but de soutenir un amendement signé de tous les membres de la Commission.

M. le Président. Je propose donc qu'une délégation de la Commission se rende auprès du nouveau ministre de la Guerre pour lui exposer le sentiment de la Commission à cet égard. Pour que notre demande

ait plus l'action sur le Gouvernement, je vous demanderai d'y participer en grand nombre.

M. Benayet. En dehors des fortifications, nous devons nous préoccuper aussi des approvisionnements en munitions. J'ai appris que nous avions le même nombre de cartouches qu'en 1914: est-ce assez pour notre armement actuel?

Le Parlement a toujours accordé au Haut Commandement toutes les munitions ^{indispensables} ~~indispensables~~. Si, après quelques jours de conflit, les cartouches viennent à manquer, on nous le reprochera. Nous devons donc poser la question au Gouvernement.

M. le Président. Je demande à M. Benayet de rédiger un rapport sur cette question: je la transmettrai au Gouvernement au nom de la Commission. Il importe, en effet, que nous sachions si l'organisme défensif qui vient d'être construit et pourvu des munitions et renforts nécessaires à une résistance de quelque durée.

Mais, pour ne pas affaiblir notre argumentation, faisons d'abord échouer la question des fortifications du Nord.

M. de Bois. M. Tari m'a du reste assuré que nos approvisionnements étaient suffisants.

M. le g^{al} Bourgeois. Le 1^{er} Douzième provisoire comportait un abattage sur la 3^e section du budget de la Guerre. Dans la discussion du 2^e Douzième, M. Daladier s'est opposé à tout nouvel abattage sur ce chapitre. Je rappelle que j'avais déposé un amendement à ce sujet et qu'il a été voté par le Sénat.

M. le Président. Je voudrais maintenant vous dire quelques mots de mon voyage sur la frontière des Alpes. J'ai visité les fortifications de cette frontière du Petit St Bernard au Fort du Télégraphe.

En cas de guerre, cela constituerait pour les armées italiennes un objectif moral considérable. D'autre part, la vallée de la Maurienne et la voie d'invasion la plus courte dans la région de Lyon. Je vous donc avoir visité les ouvrages les plus intéressants de cette frontière.

En partant j'ai constaté depuis l'année dernière un progrès considérable. Un ensemble de fortifications très solides est en voie d'édification

et pris l'etre advenu^{l'advenu}. On peut, en effet, prévoir ~~des~~ de travaux pour la fin de 1934.

La valeur de cet ensemble défensif est accrue par la disposition du terrain. Si bien le garnit des effectifs massifs, notre frontière des Alpes sera à l'abri d'un coup de surprise.

Mais la question de l'occupation permanente des fortifications et de casernements se pose ici avec acuité. Nos visites nous ont permis de constater que, s'il fallait transporter des troupes, à pied ou en auto, les fortifications risquaient de tomber aux mains de l'adversaire avant d'avoir été occupées par nos propres troupes.

Nous avons signalé à Dangeau ministre de la Guerre, qui a tenu compte de nos observations. Dans le crédit supplémentaire de 750 millions qui doit être demandé au Parlement, un crédit de 40 à 50 millions sera prévu pour la construction de casernes.

Je me souviens de la difficulté qu'il y eut en 1914 à prendre le dispositif de couverture. nos fortifications devaient être ~~occupées~~ ^{d'elles} par des garnisons suffisantes pour que les armes automatiques puissent être tirées. Nous vîlerons à ce qu'il en soit ainsi.

Peut-être a-t-on dépensé trop d'argent pour construire dans le Jura des fortifications du même type que celles de l'Est.

La loi de 1931 a en pour conséquence que 25% des visiostes dans les ouvrages ^{de la} frontière ^{du Jura} étaient des naturalisés. Il faudra mettre bon ordre à cette situation dangereuse : il importe, en effet, de faire une discrimination entre les différentes catégories de Français.

M. de Blon. Il existe une route d'invasion qui passe par la Suisse ; elle comprend, paraît-il, 17 itinéraires possibles. Que penserez-vous de l'urgence de cette question ?

M. le Président. Je crois que, si nous voulions demander au Gouvernement de fortifier la frontière franco-suisse, nous nous heurterions à une visiostie de l'opinion et entreprendrions des débats inutiles. Certe, la Suisse est un pays multilingue ; mais elle a une unité nationale qui n'existe pas en Belgique. ~~Soyez donc~~ attentifs, mais ne trouvez pas dans l'affollement

M. de Blois. Quel est l'état des fortifications de Belfort ?

Géral Bourgeois. Il n'y a rien de changé depuis 1914.

M. le Président. C'est une place-forte très solide -

Il n'y a rien de commun entre la frontière suisse et celle du nord. Là, la frontière est à 180 Km. de la capitale et présente une brèche, dans la région de Corbeil-Valenceaux, par où les Allemands ont passé à plusieurs reprises dans l'histoire. Le plus urgent est donc d'assurer la défense de ce passage.

M. le G^é Bourgeois est nommé rapporteur du projet de loi modifiant les articles 31 et 34 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement.

M. Caillier est nommé rapporteur du projet de loi tendant à compléter la loi du 28 nov. 1932 modifiant, ce qui concerne la Mutualité à la Guerre, les dispositions de la loi du 13 juillet 1923 sur les récompenses nationales, modifiée par la loi du 21 juillet 1927, proposée par celle du 5 juillet 1928 et modifiée à nouveau par la loi du 31 mars 1931. ^{pour avis}

La séance est levée à 16 heures.

Séance du mardi 14 novembre 1933.

Présents: M. M. Messimy, G^{al} Hirschauer, C^{te} de Blaiz, C^{te} de Léon, Hayz, Daniel Vincent, Gauvin, G^{al} Bourgeois, Pelion, Gaston Menier, Lecourtier, Caillier, M^{me} Wendel, Monizet, Puis, Rambaud, René Besnard, T. Deltz, Belmont, G^{al} Harcourt, Sari -

Présidence de M. Messimy.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Fortification de la frontière du Nord.

M. le Président donne lecture de la lettre qui il a adressée au Président du Conseil pour lui demander une entrevue à propos de l'entretien de la question de la défense de la frontière franco-belge.

Je vous demande de venir nombreux au mrdz. vous que nous fixera le Président du Conseil, pour que notre démarche ait plus de poids.

M. de Wendel. Je comprends les inquiétudes de nos collègues du Nord. Mais je répète que la défense de notre frontière de l'Est est encore insuffisamment assurée, surtout ~~pendant~~ ^{pendant} les 6 premiers ^{jours} de guerre, parce que nous n'avons pas dans l'Est les troupes nécessaires pour occuper les ouvrages.

D'autre part, si l'on construit dans le Nord de fortifications semblables à celles de l'Est et si l'on veut que les ouvrages fortifiés de la mer du Nord au Rhin soient occupés par des effectifs suffisants, la plus grande partie de notre armée sera immobilisée sur ces ouvrages et il ne restera pas de troupes pour la manœuvre. A-t-on songé à ce inconvenient?

M. de Blaiz. Nous ne demandons pas qu'on construise dans le Nord les mêmes fortifications que dans l'Est, mais seulement une organisation défensive. Si cette organisation est réalisée, il ne restera pas de couloirs à défendre et ce sera une économie de forces.

Mais si aux fortifications ^{de l'Est}, on n'ajoute pas de casernements, ce seront 4 milliards dépensés en pure perte.

M. le G^{al} Hirschauer. Il ne suffirait même pas que les ouvrages fortifiés puissent être occupés dans les vingt-quatre heures. Si la Sarre devient allemande, ces ouvrages seront en effet à quelques Km. seule-

ment à la frontière.

Or la situation actuelle de l'Allemagne nous fait craindre un coup de surprise par l'occupation des ouvrages les plus importants. Je n'ai donc écrit à M. le Général à Blois pour demander instantanément la construction de casernements près des fortifications.

Sur la frontière du Nord, on peut réaliser une sorte de préparation de champ de bataille et ~~organiser~~ les invasions : je rejet que cela n'en fasse pas en vingt-quatre heures. Je n'ai pas grande confiance dans les fortifications belges ; or nous devons à tout prix empêcher les Allemands de passer par la Belgique comme en 1914.

M. Daniel Vincent. J'attire l'attention sur ce fait que, pour la défense de la frontière du Nord, il ne serait pas possible de faire appel aux disponibilités. La plupart des hommes de notre région sont, en effet, envoyés dans l'Est.

Il importe de garantir les charbons du Nord aussi bien que le minéral de l'Est.

M. le Général Hirschauer a parlé de la préparation du champ de bataille dans le Nord. Je n'admetts pas cette expression : ni la plaine du Nord, ni la Belgique ne devront être envisagés comme le champ de bataille éventuel. Nous ne demandons pas qu'on construise des ouvrages bétonnés, comme dans l'Est, mais une organisation de notre frontière, un contrefort à la défense de la Belgique : ce qu'il faut défendre avant tout, c'est la frontière belge ; c'est là que doit se faire la préparation de la bataille.

M. le Président. à M. le Général Hirschauer, je réponds que l'effort de la Commission pour obtenir la construction de casernements n'a pas été vain, puisque 50 millions sont prévus à effet dans le projet de crédits supplémentaires. Des casernements vont donc être construits à proximité immédiate des ouvrages. Quand nous nous voirons M. le Général et M. le Ministre de la Guerre, j'attirerai d'autre part leur attention sur la nécessité de mettre des garnisons près des fortifications.

J'ai compris les préoccupations de M. le Général Wandel : en cas de guerre, il faut prévoir des divisions de manœuvre, car sur un point quelconque, l'ennemi peut forcer les fortifications, si solides soient-elles. Nous ne devons pas oublier que, si la Sarre retourne à l'Allemagne, en une heure les

Allemands pourront être sur nos ouvrages.

Il n'en est pas de même dans le Nord : là, on peut avoir recours presque exclusivement à des disponibilités, à condition qu'ils soient bien commandés. Mais il faudra construire des forts pour défendre les barrages pour les inondations. Il faudra également construire des casernes pour la défense des forts et des routes. Le problème n'est donc pas le même dans le Nord que dans l'Est.

Je vous demande de ne pas disperser vos efforts dans des discussions à côté de notre objectif principal : cela ne pourrait qu'affaiblir l'effet de notre démarche. Ce que nous voulons obtenir pour le moment, c'est que 300 millions soient affectés à l'organisation défensive de la frontière du Nord.

M. Daniel Vivant. Dans votre lettre à M. Daladier, vous appuyez notre argumentation sur l'arrangement conclu en 1932 avec la Commission des Finances. Il conviendrait de rappeler les déclarations de M. Pietri à la séance de cette Commission.

M. le Président. M. Pietri a dit : Je souhaite vivement qu'un débat public ne s'engage pas sur cette question. Actuellement, on a construit que quelques casernes sur la frontière du Nord ; j'estime qu'il faudrait engager environ 300 millions pour la défense de cette frontière. Je vous promets d'engager cette dépense pendant l'intermission.

Frontière suisse.

Je voudrais maintenant vous dire quelques mots de la défense de la Suisse. À cet égard, nous n'avons pas les mêmes précisions que pour la Belgique, parce que notre Etat-major ne travaille pas d'accord avec l'Etat-major suisse. Les Suisses sont et restent très volontairement neutres.

Leur organisation défensive est ancienne d'après ce principe que : en cas de conflit, si un belligérant risque la frontière suisse, le front se rangera immédiatement ~~contre~~ ^{contre} l'agresseur.

Cette organisation est appuyée par des fortifications peu nombreuses au St Gotthard, au Simplon, à St Maurice.

Dès l'avènement de Hitler, les Suisses songent à renforcer

leur organisation militaire ; on prévoit qu'un projet comportant 80 millions sera voté avant la fin de l'année en vue d'augmenter les armements et de construire des fortifications.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le patriotisme suisse est très le même et que les Suisses sont fermement résolus à défendre leur neutralité. De ce côté, nous serions donc sûrs de trouver un appui.

M. R. Besnard. Je pense que le 2 mai 1925 a donné à la Suisse l'assurance que nous ne violerions pas sa neutralité.

Désignation des rapporteurs

M. Reyut est nommé rapporteur de la proposition de loi sur les contingents militaires.

M. le général Bourgeois est nommé rapporteur du projet de loi modifiant la loi n° 1925 sur l'organisation des cadres de service.

Exposé de M.
le général Bourgeois
sur la réarmement
de l'Allemagne.

L'Allemagne ne s'est jamais soumise aux obligations militaires que lui imposait le Traité de Versailles. Elle a réorganisé son armée sur la base des effectifs d'avant la guerre.

Elle a transformé et renforcé son armée de temps de paix, la Reichswehr, qui compte aujourd'hui 145.000 hommes et en comptera demain 200.000 (au lieu des 100.000 autorisés par le Traité).

En outre elle dispose d'une forte police et de organisations militaires nationalistes.

Elle a préparé la mobilisation de ses forces et organisé de garnisons pour la défense des frontières.

Elle a fabriqué, vendu et acheté des armes et du matériel de guerre.

Elle dispose d'une flotte aérienne puissante : la plupart de ses avions commerciaux sont, après une ^{très} légère modification, transformés en avions militaires.

Tous les armes ont fait l'objet de transformation répondant à un plan d'ensemble méthodiquement étudié.

Pour l'infanterie : la mobilité et la puissance de feu ont été accrues ; une mitrailleuse nouvelle a été adoptée ; les escadrons ont été dotés de 9 mitrailleuses lourdes au lieu de 6 autorisées. L'arme-

ment de l'infanterie et de la cavalerie a été double.

Pour l'artillerie : on a créé de formations en dumoulin, on vient d'adopter un nouveau canon supérieur au 77.

En vue de la guerre chimique on a créé des "actions de bombardement".

Pour l'aviation : on a construit des appareils d'observation, de combat et de bombardement. Des manœuvres ont lieu et les officiers sont soumis à des stages. Je rappelle la condamnation d'un journaliste allemand qui avait révélé la liaison de la Reichswehr avec la Lufthansa.

D'autre part, l'Allemagne s'est dotée de forces défensives et constructives pour renforcer la Reichswehr, dans la police, les associations nationalistes, les sociétés sportives, et au moyen du service du travail obligatoire.

La police comprend au moins 80.000 hommes.

Les associations sont la fédération des réservistes : Stahlhelm, armée hitlérienne. Leur organisation territoriale correspond à celle de la Reichswehr. Les régiments hitlériens ont pris les numéros de l'ancienne armée impériale. Ils possèdent des dépôts d'armes provenant de l'ancienne armée et comprenant des appareils motorisés. On peut évaluer à 200.000 hommes les membres de ces associations.

Dans les établissements d'enseignement, la jeunesse allemande reçoit également une instruction militaire théorique et pratique : il y a même des cours de tir et d'aviation.

Les sociétés sportives font des marches d'entraînement sac au dos, de lancement de grenades, de la nftation, etc.

L'aviation sportive est très en forme : 7.000 jeunes gens pratiquent le vol à voile.

En 1930, une proposition de loi instituant le travail obligatoire avait été rejetée pour des raisons d'ordre international mais la loi du 19 juillet 1931 a créé un service du travail volontaire. Ses avantages militaires et le système sont certains. C'est d'ailleurs l'armée qui fournit le matériel et des anciens officiers encadrent

les unités de travail.

Le plan de mobilisation de l'Allemagne comporte le déploiement de la Reichsheer. Dans chaque village, on a dressé la liste des volontaires, et un ancien officier et chef du bureau de recrutement.

M. de Lenné. La plus petite localité a son commandant de recrutement, agent de recrutement et de mobilisation omnipotent.

M. le G^{al} Bourgeois. Cette préparation militaire a été dénoncée au Reichstag par des députés socialistes et communistes.

De quel matériel dispose l'armée allemande ? La fabrication de matériel de guerre s'est accélérée surtout depuis deux ans. Krupp et Rheinmetall fabiquent des canons de campagne. Messer et Rheinmetall fabiquent des armes de guerre. Même activité pour les poches, explosifs et pour le gaz et masques. L'Allemagne est le grand fournisseur de guerre de la Chine, du Japon et de l'Amérique du Sud.

La mobilisation industrielle est organisée.

M. de Wendel. En ce moment, les usines d'aviation allemandes travaillent uniquement pour l'Etat.

M. le G^{al} Bourgeois. Le Reich subventionne divers établissements de fabrications militaires.

L'Allemagne a importé, ces derniers temps, en grande quantité le cuivre, le tungstène et autres métaux nécessaires aux fabrications de guerre.

L'industrie allemande est actuellement mieux préparée à la mobilisation qu'en 1914.

Un ministère de l'air vient d'être constitué ; il prépare la renaissance d'une aviation militaire. On estime que plus de 500 avions peuvent être immédiatement transformés en avions militaires. En 1932, il y aurait 3.000 pilotes instruits.

Signalons enfin le recrûement moral de l'Allemagne. Depuis plusieurs années, une campagne est menée pour le rétablissement du service militaire obligatoire, pour la paix dans la sécurité. La propagande s'exerce par des Conférences, des tracts, la T.S.F., les radios, etc. Ce mouvement de propagande paraît mené avec la même ardeur que dans la période 1806-1813.

La mobilisation allemande repose sur le volontaire du village - La formation de unités de campagne est basée sur le détritement des divisions de la Reichsheer, de façon à amener en 1^{re} ligne 20 à 30 divisions d'infanterie et 4 ou 5 de cavalerie - au début de la campagne, il n'y aurait qu'un groupe lourd (au lieu de trois) par division. Grâce aux Grenzschütze, les points importants de frontière seraient occupés en quelques heures.

Le 2^e état, de la mobilisation de l'armée nationale, et lié à la restauration du service obligatoire.

Il est à craindre que le Gouvernement allemand, reprenant sa liberté d'action, n'accélère le rythme de la restauration de son armée, qui serait bientôt en arrière sur la nôtre.

M. de Blois. Je me souviens, mon Général, du discours que vous avez prononcé en 1925 sur le réarmement de l'Allemagne. Pourquoi alors le Parlement a-t-il voté que l'Allemagne avait rempli les obligations résultant du Traité et pouvait entrer à la S.D.N.? M. Briand et M. Tardieu n'ont affirmé que l'Allemagne avait rempli ses obligations militaires.

M. le G^{al} Bourgeois. En tous cas, la Conférence des Ambassadeurs n'a jamais donné quittes à l'Allemagne sur ce point.

M. de Blois. Le Parlement a donné quittes à l'Allemagne, ce qui a permis l'évacuation de la Rhénanie.

M. Dalbray. A l'occasion d'un débat purement technique, il ne convient pas de porter la discussion sur le terrain politique.

Il n'a pas surpris nullement que l'Allemagne ait porté tous ses efforts sur la restauration de son armée. Les obstacles qu'on a accumulés devant elle l'ont pénalise. Et même amenuisé à trouver des solutions supérieures aux nôtres.

Il y a en outre chez les Allemands un désir de vengeance et ils ont toujours été jaloux de leur prestige militaire.

M. Gaston Menier. Deux questions doivent nous préoccuper : notre armement en munitions et nos réserves d'hommes. Je vous savais que le G^{al} Weygand et d'ailleurs au maréchal pour y

étudier quelles ressources en hommes nous pourrions y trouver.

M. le gal Hirschauer. Ce qui me paraît le plus grave, c'est la préparation morale de l'Allemagne : elle vient d'en donner la preuve par le vote d'aujourd'hui. C'est de cet état d'esprit de uranthe que nous devons surtout tenir compte.

M. le Président renvoie M. le gal Bourgois de son exposé magistral.

Avec M. Dalbuz, j'estime que le moment n'est pas d'évoquer le passé pour faire entable de récriminations ; de telles questions ne doivent pas être portées sur le plan politique. Mais le moment me paraît venu de dire à la France : Réveille-toi !

La séance est levée à 16 heures 30.

Séance du 6 décembre 1933

Présents : m. m. Messiny, Hirschauer, G^{al} Bourgeois, C^{te} de Blois, Negret, Ladevèze, Tanguy, Belmont, Daniel, Vialant, Duprey, Gaston Menier, Rambaud, Lécalme, Dalbuz, J^{er} Harcourt, Loubat, Manger, C^{te} de Léon, René Bernard.

Présidence de m. Messiny.

La séance est ouverte à 14 heures 45.

Rapport de G^{al} Bourgeois

M. le G^{al} Bourgeois donne lecture de son rapport sur le projet de loi modifiant la loi modifiant les articles 31 et 34 de la loi sur le recrutement.

M. le G^{al} Hirschauer. Il faudrait faire passer un examen médical aux jeunes gens avant et non après la préparation militaire, pour leur éviter des pertes de temps s'ils sont inaptes au service. Il serait utile de préciser ce point dans l'exposé des motifs.

M. le Président. Cette observation est juste. Je prie donc m. le Rapporteur de bien vouloir l'insérer dans son exposé des motifs.

M. Manger. Il vaudrait peut-être encore mieux l'intégrer dans le texte même de la loi.

M. le G^{al} Bourgeois. Oui, mais cela obligerait à renvoyer le projet à la Chambre.

M. Rambaud. Les hommes de troupe sont soumis à des visites périodiques ; les officiers, eux, ne le sont pas. J'estime qu'il faudrait attirer l'attention du ministre sur la situation de jeunes officiers sortant de l'école et dont l'état de santé nécessiterait peut-être des visites médicales périodiques.

Le rapport de G^{al} Bourgeois est approuvé dans ces réserves.

Organisation de la frontière du Nord.

M. le Président. Depuis dix ans, la Commission de l'Armée poursuit un effort tenace en vue de l'organisation de nos frontières. Pour l'est et le Sud. Est, notre action qui a obligé le Gouvernement à prendre parti ; car les Comités techniques de

perdant en discussions interminables sur la meilleure manière d'organiser les frontières.

Préoccupé maintenant de l'organisation de la frontière du nord, nous avons été voir ^{à ce sujet} M. Sarrant ^{alors} Président du Conseil, et M. Daladier, ministre de la Guerre. M. Sarrant nous a promis de prendre une décision sur cette question ; mais M. Daladier s'est montré quelque peu réticent : il nous a dit que les Belges prendraient en mauvaise part le fait par nous d'installer sur leurs arrières une ligne de fortifications qui marquerait notre méfiance à l'égard de leur collaboration, en temps de guerre. Or, il y a quelques jours, notre collègue M. le G^{al} Bourgeois m'a informé que le G^{al} du Bois, attaché militaire belge à Paris et aide de camp du Roi, désirait me présenter ^{en ma qualité de} Président de la Commission ^{consistoriale} de l'Armée. J'ai reçu le G^{al} du Bois, qui m'a donné connaissance d'une lettre de M. Derize, ministre belge de la Défense nationale, où celui-ci, informé de l'hésitation du Gouvernement français à fortifier la frontière du Nord de crainte de troubler les relations franco-belges, fait connaître à l'Attaché militaire sa pensée à ce sujet. Voici le texte de cette lettre, que le G^{al} du Bois m'a prié de porter à la connaissance du Gouvernement français :

Mon cher Général,

J'ai lu avec grand intérêt votre rapport du 4 novembre sur la défense du nord de la France.

Je désire vous confirmer que le Gouvernement belge approuvera avec une bien vive satisfaction tout renforcement de l'organisation fortifiée de la frontière du nord de la France.

Loin d'y voir une tendance à diminuer le secours que la France serait disposée à accorder à nos troupes, le Gouvernement belge considère ce renforcement comme un des moyens les plus efficaces pour détourner l'Allemagne d'une attaque vers la région à travers notre pays.

Je ne vois même aucun inconvénient, au contraire, à ce

que, lorsque l'occasion s'en présentera, nous exprimerons cette façon de voir aux autorités françaises.

Le ministre de la Défense nationale

Sigui : Derize.

Par cette lettre, le Ministre de la Défense nationale de Belgique écarte les seules objections que nous ayons rencontrées jusqu'ici de la part du Gouvernement et de la Commission de Finances. Je l'ai portée à la connaissance des Ministres ^{en} ministres, mais j'ai appris que le Gouvernement ~~l'~~ avait déjà une communication.

Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas ralentir notre action rigoureuse. Il faut que, dans 4 ou 5 mois au plus tard, les travaux de la frontière du Nord puissent commencer (approbation).

M. le gal Hirschauer. Nos mines de Nord ont été en ruines et détruites pendant la dernière guerre. Nous avons le devoir de les défendre autrement que par des traités avec la Belgique. N'oublions pas qu'il existe en Belgique un parti flamand et que les Allemands ont fait pendant la guerre une active propagande. Nous n'avons pas de temps à perdre: les populations de Nord seront heureuses de voir que nous pensons à leur défense. J'ajoute qu'en cette période de chômage, les travaux de fortifications permettront d'employer des ouvriers et d'apporter un soulagement économique à la région de Nord.

M. Daniel Vincent. J'ai été avec mon collègue Hayez le sonneur d'alarme. Je dois donc remercier M. le gal Bourgeois et notre Président qui ont été les interprètes d'une cause éminemment nationale.

La lettre de M. Derize est significative. Nous avions le scrupule de ne pas aller au-delà d'une défense commune avec la Belgique: à scrupule est maintenant levé. C'est là un résultat important.

La frontière du Nord ne doit d'ailleurs pas se défendre de la même manière que celle de l'Est. Pour le Nord, je préférerais le mot organisation militaire à celui de défense de la frontière. Mais cette organisation n'a pas encore été étudiée. Je demande à M. le Président de s'employer à ce qu'on mette au point la question de la méthode à employer.

M. le G^{al} Hirschauer. Ce qui il faut créer dans le Nord, ce sont des points d'appui, des magasins de matériel, une organisation de disponibles.

M. Dalbig. La lettre de M. Devige me paraît avoir une importance capitale. Les obstacles qui se dressaient contre la thèse de la Commission disparaissent. Mais le ministre de la Guerre ignorait-il les intentions du Gouvernement belge ? Je ne tiens pas M. Daladier pour un homme de parti-pris ; et je crois que, mieux informé, il fera triompher notre thèse.

M. Cenadme. Quand M. Daladier est venu devant la Commission, il nous a exprimé ses craintes en ce qui concerne la Belgique. Pour ma part, je crois à la sincérité de ses déclarations et je ne veux pas mettre en doute sa bonne foi.

M. le Président. Les questions de personne et de parti n'ont jamais influé sur nos décisions. Cependant, je tiens à dire que nous avons connaissance du sentiment du Gouvernement belge depuis six jours seulement, alors que le Gouvernement français en était informé depuis une quinzaine de jours.

M. le G^{al} Bourgeois. Je sais, en tout cas, que le haut commandement partage toutes nos idées sur la question de la frontière du Nord.

M. le Président. Je regrette que la Commission ait été instruite par des voies indirectes des intentions du Gouvernement belge.

Pour suivre la question de l'organisation de la frontière du Nord, je vous propose de désigner ~~quatre~~ à cinq d'entre nous, qui pourraient être : M. M. le G^{al} Bourgeois, le G^{al} Hirschauer, Daniel Vincent, Hayez et votre Président.

M. Daniel Vincent. Je propose que M. M. Dalbig et de Blaïs

façant également partie de cette Commission.

Il en est ainsi décidé.

M. le Président. De la conversation que j'ai eue avec le Général du Bois, il résulte que la Belgique ne vaut pas ^{deuxième} champ de bataille. Si les Allemands savent qu'ils se heurtent à une double ligne de fortifications, ils hésiteront à repasser par la Belgique.

Les journaux belges nous permettent d'ailleurs de constater l'évolution des esprits depuis l'avènement de Hitler, aussi bien chez les Flamands que chez les Wallons. Les 750 millions nécessaires pour la fortification de la frontière belge seront demandés cette semaine au Sénat, et on peut dire qu'ils ne seront votés.

L'attaché militaire belge m'a par ailleurs assuré que la collaboration des Etats-majors français et belges était plus étroite que je ne le pensais. Rappelons-nous qu'en 1914, la collaboration des Etats-majors français et anglais a permis de transporter en douze jours cinq divisions anglaises sur nous. Au contraire, l'entente avec les Belges a été beaucoup plus difficile.

Le Général du Bois m'a encore demandé si nous avions l'intention de recouvrer la Rhénanie, au cas où les Allemands violeraient tous les clauses des Traites de Versailles et de Trianon. Il m'a assuré que l'armée belge était prête à collaborer à une telle action. Pour ma part, je ne pense pas qu'une politique d'inertie donne de bons résultats : le moment viendra où il faudra appliquer les Traites.

Ouvrages fortifiés de l'Est. M. de Leur. Au cours d'un voyage dans l'Est, j'ai constaté que nos ouvrages fortifiés étaient dans un état de grand insécurité. De quatre heures du soir à huit heures du matin, des hommes vivent dans ces ouvrages sans lumière ni feu ; aussi l'état d'esprit des troupes est-il très dangereux et un grand mécontentement régne dans la région. Je sais que

M. Guy La Chambre vient de partir avec un médecin en voyage d'inspection dans l'est. Mais je demande à M. le Président de dire au ministre de la Guerre que les circulaires qui ont été envoyées sur cette question sont abusives et inhumaines. Nous devons, à tout prix, faire une autre situation.

M. le Président. La Commission de l'Armée a toujours demandé la construction de baraquements auprès des ouvrages fortifiés. J'avais écrit au ministre de la Guerre pour demander que ces baraquements soient munis d'un réel confort. Je vais faire une nouvelle demande auprès de lui dans ce sens.

Visite des fortifications
d'l'Est et du Sud-Est.

J'ai l'intention d'adresser à chacun des membres de la Commission, une circulaire pour lui demander s'il veut participer à une nouvelle visite des fortifications de l'Est et du Sud-Est au printemps prochain. Je tâcherai de faire concorder cette visite avec la convocation des frontaliers.

Rapport du général Bourgeois
sur le projet de loi
relatif à l'organisation
des cadres de réserve.

M. le Général Bourgeois donne lecture de son rapport sur le projet de loi tendant à compléter l'article 42 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres de réserve.

Le rapport est approuvé par la Commission.

Désignation de M.
Daniel-Vincent
comme rapporteur
du projet de loi relatif
à la mise à la disposition
de l'ancienne usine
d'Alfa -
D'origine -

M. le Président. La maladie de M. Bissaget devant le faire éloigner de nous pendant deux mois au moins, je vous demande de lui substituer un rapporteur pour le projet de loi n° 110 (cessé à la 5^e l'Alfa de l'ancienne usine de Forges). M. Daniel-Vincent est désigné.

Désignation de M. le
Général Bourgeois comme
rapporteur pour le
projet portant création
de l'armée de l'air.

D'autre part, M. le G^é Bourgeois est désigné comme rapporteur du projet de loi portant création de l'armée de l'air.

M. Daniel-Vincent. J'ai lu dans le Temps qu'on projetait la création d'une Ecole de l'Air semblable à Saint-Cyr et à Polytechnique. J'estime, pour ma part, qu'il ne serait pas bon de donner aux aviateurs une formation trop spécialisée. Il importe, en outre, qu'il y ait une communication intime entre l'armée de l'air et les autres armes. Je

demanded to Mr. the President to be allowed to receive information
on this question.

Mr. the President. Je suis d'accord avec Mr. Daniel-Vincent :
d'abord, the creation of a School of the Air would be contentious ; in
addition, the formation of officers ^{too} specialized would be a non-sense.
Le Gén. Bourguignon and myself, we think that the project relating to
the organization of the Air Army will be the object of a study
approfondie et être amende.

The session is levied at 16 hours 30.

Intercommission de la Défense nationale

Séance du 14 février 1933.

Audition de M. M. le President du Conseil, Ministre de la Guerre,
le ministre de la Marine et le Ministre de l'Air.

SENAT



République Française

Commission de l'Armée

LE PRESIDENT

Paris, le

20 Décembre 1933

193

Mon Cher Collègue, à vos meilleures

Mon Cher Collègue,

Un certain nombre de nos collègues de la Commission de l'Armée m'ont fait part de leur désir d'effectuer, au début de 1934, la visite d'une partie de nos frontières du Nord-Est et du Sud-Est (Région de NICE).

Afin de me permettre de me rendre compte approximativement du nombre d'adhésions que pourraient recueillir ces projets, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre avis personnel, en inscrivant votre réponse sur la présente lettre, au dessous des deux questions ci-après, et en la signant.

Il est bien entendu que cet avis ne constituera qu'une simple indication et ne souhaiterait vous engager en quoi que ce soit ; vous serez, d'ailleurs, à nouveau consulté au moment de l'organisation des voyages :

1° - Visite de la Région de Nice en Mars-Avril : durée du déplacement : 2 jours 1/2 - Départ de Paris un dimanche soir avec retour possible le mercredi matin.

2° - Visite d'une partie des Régions fortifiées du Nord-Est en Mai-Juin : durée du déplacement : 30 heures. Départ de Paris vers 18 heures pour rentrer le lendemain soir avant minuit.

Signature :

T.S.V.P.

Je vous prie d'adresser votre réponse au Chef de
Bataillon TARDU, Etat-Major de l'armée, 231 Bd Saint-
Germain.

Veuillez croire, Mon Cher Collègue, à mes sentiments
les meilleurs.

Menimy

„nos amis de tout et nos amis
nos amis de tout et nos amis“

10 Novembre

33

LE PRESIDENT

moi-même et mes collègues autres que moi
savons que je connais le plus que le travail est fait
dans l'Europe, et que si je devais être
nécessaire à l'ordre établi et certaines affaires si que
nous devons nous faire connaître et que
nous devons faire ce que nous devons faire et que
nous devons faire ce que nous devons faire et que
nous devons faire ce que nous devons faire et que

Monsieur le Président,

qui, nous sommes ici pour faire ce que nous devons faire
et nous devons faire ce que nous devons faire

La Commission de l'Armée a délégué son bureau
et un certain nombre de ses membres - notamment les
sénateurs des départements du Nord - pour vous entre-
tenir de la question " Défense de la frontière franco-
belge ".

Je vous communique ci-dessous copie de la lettre
que nous avons adressée le 20 Octobre à votre préde-
cesseur, M. DALADIER.

Elle résume et précise notre opinion unanime en
la matière.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir
nous fixer un rendez-vous. Votre jour et votre heure
seront les nôtres.

Toutefois, plusieurs de nos collègues délégués,
habitant habituellement en province et n'étant pas
libres ces jours prochains, je vous prie de bien
veuillez :

1° - nous convoquer seulement entre le jeudi 16 et
le mardi 21 courant.

2° - me fixer, en tout cas, trois jours pleins à

.....

avance sur le jour et l'heure choisie par vous.
ordreux 0/

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire étudier la question d'avance et en accord avec M. le Ministre de la Guerre, auquel j'écris par le même courrier, de manière que l'entretien que vous aurez avec la délégation de la Commission de l'Armée ne soit pas un simple échange de vues, mais aboutisse à une conclusion.

Ministère et mission

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

meut non négocié à votre demande et
nous sommes - certains que ce devait être au de-
-nous que - tout ce débordement a été causé
-comme l'explique le " message ai de l'ordre
." ajouté

et en si ce que nous disons est vrai et
que M. le Président du Conseil, M. le Ministre
Ministre de la Marine
ne emmène pas le Royaume-Uni de son côté
et n'oublie pas

que nous ne voulons pas de querelle, mais
que nous devons faire tout ce qu'il faut pour
que nous soyons dans le bon

et négocié comme nous devons le faire, mais
que nous devons faire tout ce qu'il faut pour que
nous soyons dans le bon et négocié comme nous
devons le faire :

ce qui devrait être la meilleure solution - " i
et tout ce que nous devons faire : " i

" à enfin que nous devons faire ne devrait pas - " i

10 NOVEMBRE 1918
10 NOVEMBRE 1918
10 NOVEMBRE 1918
10 NOVEMBRE 1918

33

Mon Cher Président,
Mon Cher Président

Mon Cher Président,

Très peu de jours avant la crise qui a déterminé la chute de votre Cabinet - chute que, personnellement, je regrette profondément - je vous ai adressé, au nom de la Commission de l'Armée, la lettre dont copie ci-contre (Pièce N°1).

Cette même question que je vous avais posée, sans que les événements vous aient laissé le loisir d'y répondre, j'ai mandat de la poser à nouveau à votre successeur (Lettre de ce jour à Monsieur le Président du Conseil - Pièce N°2).

Mais votre opinion, en la matière, peut et doit influer sur celle de M. Albert SARRAUT.

La Commission de l'Armée vous demande de bien vouloir recevoir ses délégués rue Saint Dominique le même jour où ils seront reçus, Rue Royale, par M. le Président du Conseil - à moins que vous ne souhaitiez être vous-même à ses côtés lorsqu'il donnera audience à la Commission.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir

Monsieur le Ministre
de la Guerre
Rue St-Dominique
PARIS

vous mettre d'accord avec M. le Président du
Conseil pour fixer cette double audience au jour
qui - entre le 16 et le 17 Novembre - vous conviendra
à tous deux.

Veuillez agréer, Mon Cher Président, les assu-
rances de ma haute considération.

Mon Cher Président

..... a été écrit et envoyé par le R.P. Jean
Monseigneur le cardinal - Jean-Baptiste de
Monseigneur, évêque de Lyon et - membre du Comité
épiscopal pour l'ordre des Frères de la
Confrérie (1^{er} octobre 1901).

..... ces deux lettres ont été envoyées par
le cardinal à l'ordre des Frères de la
Confrérie à Lyon et le cardinal a écrit
l'ordre de l'ordre à l'ordre (1^{er} octobre 1901).

..... une autre lettre a été envoyée par le cardinal à l'ordre de l'ordre (1^{er} octobre 1901).

..... le cardinal a écrit à l'ordre de l'ordre (1^{er} octobre 1901).

..... une autre lettre a été envoyée par le cardinal à l'ordre de l'ordre (1^{er} octobre 1901).

..... une autre lettre a été envoyée par le cardinal à l'ordre de l'ordre (1^{er} octobre 1901).

S E N A T

Commission de l'Armée
Commission de la Marine

Juillet 1933



Monsieur le Président,

L'attention de nos deux Commissions a été appelée, d'abord par le Rapport du Président de la Commission de l'armée ci-joint, puis par le rapport verbal de M. BERGEON, sur la nécessité de protéger contre les attaques du large, les ports de Casablanca, Alger et Oran.

Casablanca n'est pas défendu

Alger ne l'est, pour ainsi dire, pas

Oran l'est de façon insuffisante

Des navires réunis dans ces trois ports pour transporter en France les troupes du Maroc et d'Algérie, risqueraient d'être détruits par des navires tirant à 12 ou 15 Kms sans que les canons de la côte puissent riposter.

Or, les troupes d'Afrique qui fournissaient jadis - et ont fourni en 1914 - à nos armées dans la Métropole, le plus précieux des appoiments, constituent aujourd'hui, non seulement un appoiment, mais un élément vital de notre force militaire.

En 1914, l'effectif de paix de l'armée (France et Afrique du Nord) était de :

880.000 hommes

se décomposant comme suit :

Armées dans la métropole.... 763.000 hommes
Armée d'Afrique..... 147.000 -

En 1933, l'effectif de l'armée (France et Afrique du Nord) est de :

472.000 hommes

se décomposant comme suit :

Armée dans la Métropole.... 325.000 hommes
Armée d'Afrique..... 147.000 -

Autrement dit, l'importance relative de l'Armée d'Afrique par rapport à l'ensemble de nos forces a plus que doublé.

En cas de conflit, l'armée d'Afrique, admirablement entraînée, encadrée par des officiers et sous-officiers d'élite, constituerait un des éléments vitaux de la Défense Nationale.

Pour assurer son embarquement et son transport, il est essentiel que Casablanca, Oran et Alger soient mis à l'abri des coups du large.

...



La dépense à envisager n'est pas très considérable, surtout si l'on renonce à la coûteuse construction de tourelles cuirassées : il suffirait de 75 à 100 millions à dépenser en 5 ans.

La meilleure solution, assurément, consisterait à augmenter de 15 à 20 millions par an le Budget de la Marine (défense des côtes).

Mais si, étant donné la situation financière, il faut renoncer à cette majoration de crédits, nous vous suggérons d'accord avec l'unanimité de nos Commissions, l'idée suivante :

L'ensemble des dépenses militaires de l'Afrique du Nord se monte à 1.275 millions, se décomposant en :

Guerre 1246 millions

Marine (Défense des côtes) 29 millions

Il est possible d'envisager, surtout après la réduction de la tache de dissidence du Grand Atlas, une compression de dépense annuelle de 15 à 20 millions, sur les dépenses de la guerre.

Nos deux Commissions sont d'accord pour affirmer leur volonté que cette réduction de dépenses soit intégralement affectée à la défense des ports de Casablanca, Alger et Oran.

Nulle dépense militaire n'est plus essentielle. Il serait vain de préparer avec un détail minutieux la mobilisation de nos belles troupes d'Afrique, si des mesures n'étaient pas prises, sans délai, pour assurer, dans des conditions suffisantes de sécurité, leur embarquement éventuel pour le théâtre d'opérations principal.

Signé : MESSIMY

Signé : RIO

SÉNAT

République Française

COMMISSION DE L'ARMÉE

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission de l'Armée du Sénat a décidé de faire les deux voyages d'études suivants :

- Le 15 juin 1933 à Bourges, visite des nouveaux matériels d'artillerie et de chars d'assaut.

- Le 4 juillet 1933, à Metz, pour assister à un exercice d'alerte dans les nouveaux ouvrages fortifiés.

Pour permettre à l'Etat-Major de l'armée de prendre, dès maintenant, les dispositions nécessaires en vue de ces visites, je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire connaître pour le 25 Mai 1933, au Lt Colonial BAURES (Etat-Major de l'Armée - Cabinet - 231 Bd St-Germain) si vous désirez participer à ces visites.

Veuillez croire, mon cher Collègue, à mes sentiments les meilleurs.

Le Président p.i. de la Commission de l'Armée

Général BOURGEOIS.

HORAIRES

Bourges - Départ de Paris-Orsay à 8 h. 22
Déjeuner en wagon-restaurant
Arrivée à Bourges 12 h. 14
Visite des ateliers
Retour de Bourges 17 h. 58
Arrivée à Paris 21 h. 58

Metz - Départ de Paris le 3 juillet à 18 h 26
Arrivée à Metz 22 h. 59
Le 4 juillet - Visite
Départ de Metz 18 h. 40
Arrivée à Paris 23 h. 09

ministère des Finances l'a exigé et, à la suite d'une réunion
 REUNION des DELEGATIONS des COMMISSIONS, il a été obligé
 d'augmenter encore celle mentionnée de 91.000.000,
 de l'ARMEE, de la MARINE et de l' AIR .
 et la Guerre de 124.000.000, ce qui a
 fait que le total des réquisitions provenant de la loi du
 mois de juillet a été de 1.619.000.000 pour la
 14 février 1933
 défense nationale.



Présidence de M. MESSIMY

M. CHERON, en janvier, a proposé 626.000.000,
 se décomposant en pour la Guerre 202.000.000,
 pour la Marine 193.000.000,
 et pour l'Air 301.000.000.

La séance est ouverte à 17 heures 45.

Des chiffres ont été renouvelés à la suite de la
 M. le PRESIDENT - Messieurs, la séance est ouverte.

En juillet 1932, les économies, d'après le programme qui nous avait été présenté, à la commission des Finances et sur lesquelles nous avions demandé à donner notre avis, étaient pour la guerre de 727.000.000
 pour l'Air de 202.000.000
 pour la Marine de 375.000.000
 donc au total de 1.304.000.000

Mais il faut majorer ces chiffres parce qu'il y avait un article 6 de la loi de finances qui disait que tous les Ministères devaient faire, d'une façon générale, un abattement de 5 % sur tous les chiffres. L'Air et la Guerre estimaient qu'après le coup qu'ils avaient reçu, ils n'avaient plus à faire cette réduction de 5 %. Mais le

ministère des Finances l'a exigé et, à la suite d'une réunion du Conseil des Ministres du 31 octobre, l'Air a été obligé d'augmenter encore cette réduction de 91.000.000, et la Guerre de 124.000.000, ce qui a fait que le total des réductions provenant de la loi du mois de juillet a été de 1.519.000.000 pour la défense nationale.

M. CHERON, en janvier, a proposé 626.000.000, se décomposant en: pour la Guerre 202.000.000, pour la Marine 123.000.000, et pour l'Air 301.000.000.

Ces chiffres ont été ramenés à la suite de l'intervention de M. DALADIER: pour la Guerre .. 202.000.000 (même chiffre) pour la Marine .. 123.000.000 (même chiffre) et pour l'Air ... 171.000.000 au total 496.000.000 au lieu de 626.000.000

Le total des réductions militaires se monte donc à 1.519.000.000, en vertu de la loi votée au mois de juillet et à 4496.000.000 si les propositionnelles qu'elles nous viennent de la Chambre des députés sont adoptées par le Sénat.

Au total 2.015.000.000 qui se décomposent en 1.553.000.000 pour la Guerre,

on 498.000.000 pour la Marine,
et 464.000.000 pour l'Air.

Ce n'est pas tout à fait, _____ mais c'est sensiblement 20 % de l'ensemble des budgets militaires de la France pour l'exercice 1932.

(MM. DALADIER, Président du Conseil, LEYGUES, Ministre de la Marine, et Pierre COT, Ministre de l'Air, sont introduits)

Monsieur le PRESIDENT - Monsieur le Président, nous sommes presque tentés de nous excuser de vous soumettre encore au supplice, non pas de la question, mais des questions, au lendemain au lendemain des rudes efforts que vous venez de fournir à la Chambre des députés. Mais vous comprenez les préoccupations des trois commissions de la défense nationale. C'est pour cela que nous vous avons prié de venir parmi nous dès que vous avez eu un instant de liberté.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler autrement que sommairement les chiffres qui nous préoccupent et qui font l'objet de ce débat.

A la suite de la loi du mois de juillet 1932, l'ensemble des crédits militaires a été diminué de..... 1.519.000.000 1 milliard pour la Guerre, 202 millions pour l'Air et 375 millions pour la Marine.

M. CHERON avait fait des propositions que vous avez réduites et ces propositions réduites se rattachent à

202.000.000 pour la Guerre

123.000.000 pour la Marine

et 171.000.000 pour l'Air

Au total, soit dans la loi de Finances votée en juillet, soit dans les réductions qui ont été votées par la Chambre des députés, cela fait 1.553.000.000 pour la Guerre,
498.000.000 pour la Marine,
et 464.000.000 pour l'Air.

En juillet dernier, les trois commissions de la défense nationale ont donné au cabinet HERRIOT la collaboration la plus loyale et, malgré une résistance qui fut parfois assez vive dans leur sein, nous avons marché complètement et nous avons défendu à la tribune, contre certains contradicteurs, les réductions qui étaient proposées.

Les raisons qui nous avaient fait adopter cette attitude étaient les suivantes: d'abord, on nous avait fait valoir la nécessité d'économies générales massives portant aussi bien sur les budgets civils que sur les budgets militaires.

D'autre part, on avait promis que rien ne serait plus demandé aux budgets militaires, que c'était fini, que c'était terminé jusqu'à ce que, d'une part, il y ait eu des lois de réorganisation, et, d'autre part, jusqu'à ce que la Conférence du Désarmement ait produit des résultats, si elle devait en produire, et je me permets de rappeler qu'au mois de juillet les débats ont donné quelque espérance.

Enfin, la situation extérieure générale était

évidemment moins tendue au mois de juillet qu'elle ne l'est maintenant.

Aussi avons-nous éprouvé une très vive surprise, pour ne pas dire plus, lorsque M. CHERON a demandé une réduction sur les trois budgets de la Défense Nationale se montant au total de 626.000.000. En outre, en dehors de ces réductions, il a demandé l'insertion dans la loi de finances d'articles dont un grand nombre était dirigé contre les militaires de carrière et particulièrement les plus modestes, les sous-officiers. Je tiens, pour mon compte, et je suis ici l'interprète de nombre de mes collègues, à vous remercier d'avoir fait relever les crédits de la guerre de 136.000.000, et, d'autre part, d'avoir fait supprimer tout ce qui visait directement les collaborateurs les plus modestes, les plus humbles et cependant si utiles que sont les sous-officiers.

Il reste, néanmoins, une réduction de 496.000.000, disons 500 millions pour la simplicité du langage, et je reprends les questions générales, car je vais d'abord vous poser des questions générales, puisque mes collègues m'ont confié l'honneur de présider cette réunion mixte.

Je prends donc d'abord les questions suivantes:

Les économies générales n'ont pas été réalisées et il ne reste plus guère que des économies militaires sur le programme tant de juillet que de janvier février. On avait promis des lois de réorganisation. Comment a-t-on procédé à ces dernières économies? On a pris un crayon rouge et on a rayé 3,5 % sur

tous les chapitres du budget à l'exception des chapitres d'armement, c'est-à-dire de la 3ème section. Malheureusement cette disposition qui vous est due, et je vous en rends encore hommage, touchant les chartres de la 3ème section, n'a pas été appliquée au mois de juillet et nous avons constaté, quand nous avons été en face des conséquences de la loi de juillet, qu'on avait réduit de 172.000.000 les crédits de la 3ème section. Ceci est antérieur à votre arrivée au Ministère de la Guerre; c'est quand même un fait; c'est intégré dans le douzième qui nous est soumis en ce moment ci. La conférence du désarmement. Que donnera-t-elle? Elle ne semble pas s'achever vers rien qui soit de nature à nous donner à nous autres, Français, des apaisements. Et, en tout cas, je suis certain d'être l'interprète de l'unanimité des membres des trois commissions, et je crois pouvoir dire aussi de la quasi unanimité du Sénat en disant que si nous n'avons pas la sécurité, et en particulier ce qui dans la sécurité est le plus important, c'est-à-dire un contrôle permanent sur place et s'exerçant d'une façon incessante, nous ne consentirons à aucune espèce de diminution de notre état militaire.

Enfin, la situation internationale. Sans rien dramatiser, sans vouloir grossir, comme on l'a fait pour des besoins diplomatiques la gravité de la situation actuelle, nous avons bien le droit de dire que la paix du monde est moins assurée qu'elle ne l'a été sans doute depuis 1919.

Les questions que nous avons à vous poser sont, les unes, relatives à la situation générale et je vais les indiquer

les autres, relatives à chacun des ministères et nous les adresserons les unes à vous comme Ministre de la Guerre, les autres au Ministre de la marine et enfin les autres au Ministre de l'Air.

Les deux questions d'ordre général que j'ai à vous poser et que nous nous posons à nous-mêmes, sont les suivantes: Est-ce que vous n'estimez-pas comme nous que ce demi-milliard de réduction, s'ajoutant à 1 milliard et demi est funeste au point de vue de la défense nationale? Voila la première question que je vous pose d'ordre général et voici la seconde: Ces réductions correspondent-elles à une politique générale déterminée et quelle est cette politique générale du point de vue spécial de la défense nationale dont nous avons le souci, sous une autre forme que le Gouvernement, mais dont le Gouvernement a la charge?

Voilà les deux questions d'ordre général que j'avais à vous poser.

Si vous le permettez, pour simplifier cette audition je vais tout de suite vous poser aussi les questions que je pose au Ministre de la Guerre. De cette façon nous n'aurons pas à reprendre successivement la conversation. Je crois que ce sera plus simple. C'est au Ministre de la guerre maintenant que je m'adresse.

Vous allez nous dire: qu'est-ce que c'est que 202 millions, s'ils s'ajoutent à 800 et quelques millions sur un budget qui, cependant, excède encore 8 milliards! Je

Je rappelle que ce budget correspond à un ensemble de lois loi d'organisation, loi de cadres et effectifs, loi de recrutement, que nous avons toutes remises sur le chantier entre 1920 et 1926.

La caractéristique des deux premières, la loi d'organisation et la loi des cadres et des effectifs, c'est que l'armée possède tous les organes qui lui sont nécessaires, organes qui n'ont qu'à se développer au moment de la mobilisation.

Quant à la loi de recrutement, une de ses caractéristiques c'est que c'est une loi chère parce que l'on fait appel à la main d'œuvre civile pour remplacer des militaires dans toutes les fonctions où, jadis, on mettait des militaires qui, du reste, ne faisaient pas leur service.

Là, j'exprime une opinion qui m'est personnelle, mais je crois qu'elle est aussi celle d'un certain nombre de nos collègues. Elle peut ne pas l'être pour tous: je suis convaincu que des réductions sont possibles, importantes, substantielles et notamment sur les services, sur les établissements et sur les états majors. Mais ce n'est pas une raison pour opérer comme le faisait M. CHERON, avec un crayon rouge, ainsi que je le disais tout à l'heure.

Nous avons devant les yeux l'exemple de l'assemblée Nationale qui, au lendemain de la guerre de 1870-1871, a constitué une grande commission d'organisation. Cette commission d'organisation a appelé devant elle toutes les personnes les

plus qualifiées, tant civiles que militaires et marins, et elle a abouti à la proposition de la loi sur l'organisation de l'armée et à la proposition de la loi sur les cadres et les effectifs. C'est une œuvre considérable et magnifique. Nous pensons qu'il n'est pas possible de provéfer autrement qu'en attendant d'abord et en présentant ensuite au Parlement deux lois sur l'organisation de l'armée et sur les cadres et effectifs, organisation qui devrait être modifiée à surtout en faisant porter la réduction sur les services, mais le procédé du crayon rouge nous paraît intolérable.

Sur les réductions du budget de la guerre qui nous sont soumises et qui se montent à 202.000.000, il en est qui ne nous paraissent pas admissibles. Ce sont celles qui ont trait à la solde de la troupe, c'est-à-dire celle des officiers sous-officiers et soldats et qui se montent d'après l'énuméré qui nous a été donné à 52 millions, celles qui ont trait à l'instruction générale de l'armée et particulièrement à l'instruction générale des officiers de réserve, qui se montent à 4 millions, celles qui ont trait aux munitions pour l'instruction du tir et qui se montent également à 4 millions. Au total, 60 millions de réduction.

Il est également d'autres réductions qui ont été faites au mois d'octobre et qui portent sur la troisième section et dont je disais un mot tout à l'heure. On a réduit sur les crédits de motorisation de l'artillerie, sur les crédits de motorisation de l'infanterie, sur les crédits de munitions de l'artillerie, sur la constitution d'approvisionnements de masques

contre les gaz une somme de 34 millions , qui, à notre sens, doit être reprise. Au total, sur ces économies de 202 millions que vous nous proposez, que la Chambre des députés a adoptées et que vous avez fait vôtres, nous estimons que 94 millions doivent être rejetés, ce qui fait que la réduction ne serait plus que d'environ 110 millions au lieu de 202 millions.

Les questions particulières que je pose maintenant au ministre de la guerre, après les questions générales que j'ai posées à M. le Président du Conseil, sont les deux suivantes: accepteriez-vous qu'une réduction indicative de cent francs que nous proposerions sur le chapitre 9 ou tel autre chapitre que vous voudriez, mais je crois que le chapitre 9 vaudrait mieux, indiquât que pour le budget de la guerre, pour celui de ma marine et pour celui de l'air, accepteriez-vous, dis-je, que cette réduction fût diminuer de 94.000.000 la réduction de 202 millions?

Deuxième question posée également à M. le Ministre de la Guerre: Quel est le plan que vous entendez présenter au Parlement pour la réorganisation générale de l'armée. Il faut bien que vous en ayez un, puisque vous acceptez un article 89 aux termes duquel 50.000 officiers et 10.000 chevaux soivent être diminués. 10.000 chevaux, je n'y vois pas d'inconvénient à la condition qu'on ne réduise pas les dépenses de motorisation, comme je le disais tout à l'heure, car il y a quelque antinomie à réduire les dépenses de motorisation en même temps qu'on supprime 10.000 chevaux.

En ce qui concerne les 5.000 officiers, le chiffre est un peu fort. J'admetts toutes les hypothèses, mais il nous faut un plan. Ces officiers, vous ne pouvez pas les mettre en retraite parce que tel est votre bon plaisir, vous le savez bien, heureusement pour nous et heureusement pour eux.

Quel est le plan que vous adépterez. En résumé, la deuxième question que je pose à M. le Ministre de la Guerre est la suivante: accepteriez-vous une réduction indicative pour remonter dans la proportion que je vous ai indiquée les crédits de la guerre et quel est le plan de réorganisation générale que vous comptez soumettre au Parlement?

Vous me permettrez, après avoir terminé cet exposé, de vous suggérer que si vous avez à proposer au Parlement un plan d'organisation, peut-être vaudrait-il mieux le déposer d'abord au Sénat, parce que ce n'est pas une question budgétaire et parce que nous l'adopterions plus à loisir plus à fond, plus sérieusement (sourires) et avec moins de préoccupations électorales que n'en aurait la Chambre des députés. Je crois que nous avons le droit de dire nous l'adopterions plus rapidement parce que nous avons moins de travail sur la planche et moins de préoccupations.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les questions que je voulais déabord poser au Président du Conseil et au Ministre de la guerre. Si vous voulez bien que nous posions maintenant des questions au ministre de la marine, je donnerai la parole à M. Rio et, en ce qui concerne les questions à poser au ministre de l'Air, à M. le général Bourgeois. Cela

vous paraît-il une bonne méthode?

M. DALADIER, Président du Conseil - Comme vous voudrez.

M. RIO, Président de la commission de la Marine - Monsieur le Ministre, je remercie notre Président, M. Messimy, d'avoir bien voulu exposer la politique générale de nos trois commissions réunies. Je vais vous parler exclusivement des questions maritimes. Là; je suis sur un terrain que je connais bien, car nous avons une politique navale qui n'a pas été changée que je sache. Elle a été exposée à différentes reprises, notamment à Genève. D'abord, lorsque le programme naval de 1930 sera terminé, nous ne ferons plus que des constructions de remplacement. Ceci nous amène à construire de 25 à 30.000 tonnes par an; de plus, nous préconisons une réduction générale du niveau des flottes sur la base de tonnage déclaré à Genève en octobre 1931. Il s'ensuit que nous devons impérieusement remplacer les unités vieillies de notre flotte, je dis "impérieusement" car l'Italie qui semblait devoir ralentir ses programmes vient, depuis le vote de la tranche de 1932, d'annoncer la mise en chantier de deux tranches, l'une de 15.000 lots de 30.000 tonnes. Pour la première fois, son budget naval atteint le niveau du nôtre; alors qu'elle ne possédait que 397.000 et nous, 628.000 tonnes en service ou en construction, la proportion est de 3 à 2.

Je dis encore "impérieusement" car en 1935, l'Allemagne pourra mettre en ligne trois bateaux du type Deutschland, et les autres suivront très rapidement

En conséquence, ce n'est pas seulement le souci de notre politique navale annoncée à Genève qui nous prescrit de maintenir le rythme de nos constructions, c'est aussi l'accroissement des constructions des pays voisins.

Pour exécuter cette politique navale, quatre conditions essentielles s'imposent:

1^o- Le maintien de nos travaux de constructions navales;

2^o- le maintien des stocks de guerre réglementaires;

3^o- l'entretien du matériel et des ports;

4^o- l'entraînement du personnel.

Par lettre du 9 février, M. le Ministre de la Marine nous écrivait que, placée dans l'alternative d'accepter les sacrifices budgétaires qui lui étaient imposés ou de rendre plus difficile le redressement financier, la Marine a accepté ces sacrifices sous l'expresse réserve qu'ils seraient provisoires et cesseraient après la fin de la crise présente.

En 1931, M. Charles Dumont, alors ministre de la Marine, a accepté une réduction de 181 millions, à condition qu'on lui rende cette somme en fin d'année. Cette réduction subsiste toujours.

Sous cette réserve, M. le Ministre de la Marine nous dit qu'il ne ralentira pas le programme naval, que l'entraînement du personnel sera assuré, mais qu'il a dû

ralentir certains travaux d'artillerie de côte, de réservoirs de combustibles liquides ~~et~~, la reconstitution des stocks de guerre, etc..

Nous avons le devoir de demander comment on peut justifier cette intention avec la compression de 500 millions qu'on nous propose sur les budgets militaires qui comportent des économies sur le personnel, s'élevant à 50 millions. Les incertitudes de la commission subsistent après la lettre de M. le Ministre de la Marine.

Examinons-la de plus près.

Personne ne peut nier que l'exécution du programme est en retard de plus d'un an et la possibilité de la construction des tranches ultérieures est compromise. La tranche 1931 aurait pu être commencée avant le 31 mars 1932. Or, le Dunkerque est à peine mis en chantier; les escorteurs de cette tranche ne sont pas commandés et la tranche 1932, qui aurait dû être commencée entre le 31 mars 1932 et le 31 mars 1933 n'a subi aucun commencement d'exécution, puisque la lettre du ministre de la Marine nous dit qu'au 1er janvier, il a fait des appels de fonds pour la construction des 4 croiseurs de cette tranche et que le budget de 1933 prévoit seulement 27 millions pour la tranche de cette année, alors que sa totalité est de 1.350 millions.

Vous nous dites, dans votre lettre, Monsieur le Ministre, que vous ne ralentirez pas l'exécution du programme naval, ~~et~~ et qu'aucune réduction n'est ap-

portée aux constructions neuves. Il n'était pas possible de faire une nouvelle réduction pour cet objet, puisqu'en juillet dernier, vous avez réduit le chapitre de 275 millions à 50%.

Si ce chapitre n'est pas relevé, la tranche 1932 sera à peine commencée en fin 1933. Dans ces conditions, il est inutile de songer à la tranche 1933.

Il y a plus grave. L'état G nous donne une physionomie de l'état des constructions neuves. Sans compter la tranche 1933, l'annuité prévue pour 1934 est de 1.072 millions. Cette année, elle est de 998 millions. Le budget de 1934 sera chargé d'un accroissement de 274 millions.

Reporter les difficultés est peut-être une politique. Cependant, comment financer la tranche 1935 avec une telle surcharge pour les années antérieures.

Donc, il y a plus d'un an de retard sur le programme. La perspective de ne rien mettre en chantier avant 1935 et avec un budget réduit ne peut avoir l'agrément de la Commission. Celle-ci ne peut accepter cette politique qui consiste à renvoyer les difficultés aux années suivantes. Nous sommes donc en présence de crédits réduits de 25 millions pour les munitions, de 11 millions pour les écoles à feu.

Or, pour ce chapitre, étant donné la cherté des

munitions, on demandait des augmentations. M. le Ministre nous affirme que l'entraînement sera assuré. Je lui laisse la responsabilité de cette affirmation.

Notre flotte s'accroît de 30.000 tonnes par an. Les dépenses devraient donc croître dans cette proportion jusqu'en 1935.

De même, pour la reconstitution des stocks de guerre, pour les ports dont les passes ne peuvent être draguées, si bien que deux échouement de cuirassés se sont produits à Bizerte.

M. le Ministre de la Marine déclare qu'il devra ralentir certains travaux. Nous voulons nous, conserver tout au moins l'essentiel.

Je conclus. Le budget de la Marine est un budget de matériel; il ne se prête pas à des fluctuations brutales. J'ai lu ce que vous avez dit à la Chambre. Or, il faut 3 ou 4 ans pour faire un navire de guerre. Des réformes doivent être, par conséquent, envisagées; mais elles sont à longue échéance et elles dépendent des négociations internationales en cours. D'ici là, nous sommes prisonniers de nos programmes et le Gouvernement nous met d'une année à l'autre, en face d'une réduction de 680 millions, puisque, je le rappelle, M. Charles Dumont avait accepté déjà sur 1932, une réduction de 181 millions.

J'attends les explications de M. le Ministre de la Marine.

La Commission de la Marine a estimé avec moi que cette dernière réduction est de nature à compromettre sérieusement notre sécurité. Elle demande au Gouvernement de renoncer au moins au dernier abattement de 40 millions sur le chapitre E et de 20 millions sur différents chapitres et d'étudier un nouvel aménagement de ses programmes pour maintenir le rythme des reconstructions.

J'ai envoyé, il y a quelques jours, à M. le Ministre, un questionnaire. En tête, il lui était demandé son avis sur le projet Le Cour Grandmaison qui remplace quatre croiseurs par un cuirassé genre Dunkerque. L'heure n'est pas venue de donner la réponse qui milite en faveur de ce programme qui nous apporterait des diminutions de dépenses sérieuses. M. le Ministre de la Marine nous dira son avis sur ce projet et nous lui demanderons plus tard quelle suite il pourra lui donner. Il est très récent et il n'a certes pas été possible à M. le Ministre de se pencher sur lui.

Je lui demanderai à quelle date pourrait être mise en chantier la 8ème classe 1932 ainsi que les navires prévus pour 1931 et 1932, quels crédits sur 1933 seront affectés au Dunkerque, qui ne sortira qu'en 1936. M. le Ministre nous le dira tout à l'heure. Le Dunkerque n'est

pas commencé car il n'est représenté pour nous que par trois bouts de tôle.

Avec les 27 millions de la tranche 1932, on se demande comment ce bâtiment pourra être en service le 1er janvier 1936.

Je demanderai également à M. le Ministre quels sont les crédits pour constructions neuves en Italie et en Allemagne - je désire des précisions - combien le budget de 1933 permettra-t-il d'avoir d'escadrilles de coopération en 1934; si les constructions de ces escadrilles et de l'aviation embarquée seront assurées; si les stocks réglementaires seront au complet en fin 1933; si les parcs de combustible liquide seront remplis en fin d'année et si les perfectionnements des pouvoirs seront accomplis; s'il est exact qu'aucun travail nouveau ne sera fait pour la défense des côtes, pour les parcs à combustible; si les dragages de Toulon et de Bizerte seront entrepris.

Nous serions heureux, Monsieur le Ministre de la Marine, d'avoir des réponses à toutes ces questions.

M. LE PRESIDENT.- La Parole est à M. le Général Bourgeois.

M. LE GENERAL BOURGEOIS.- Monsieur le Président du Conseil, Messieurs les Ministres, je n'ai pas besoin d'attirer votre attention sur l'importance actuelle de la question de l'aviation. Nos voisins de l'Est et du Sud-est ont abattu leur jeu depuis peu de temps, nous sommes

fixés sur leurs intentions en cas de conflit. Ils chercheraient à agir par surprise sur terre et dans l'air. Il faut nous mettre à l'abri de ces surprises. Tout le monde est d'accord sur ce point.

Si je posais à M. le Président du Conseil et à M. le Ministre de l'Air la question suivante: Aurions-nous la maîtrise de l'air en cas de conflit, dans la ~~xxx~~ situation présente, en leur ~~âge~~ et conscience ils seraient obligés de répondre: non.

Dans ces conditions, il y a des moyens à employer pour porter remède à la situation.

Je n'ai pas besoin de vous dire, et M. le Ministre de l'Air le sait aussi bien que moi, - ~~que~~ nous en avons parlé ici - que l'état de notre aviation n'est pas ce qu'il devrait être - et j'emploie actuellement une expression modérée. Nous avons des avions, évidemment; ils sont en service. Il existe ce qu'on appelle la réserve de remplacement qui est dans les parcs, les hangars; nous devrions avoir aussi, et surtout, une réserve générale.

Nous avons en service un nombre d'avions qui, sur le papier, paraît suffisant. Il représente environ 1200 unités pour la métropole. Si la quantité est satisfaisante, nous laissons à désirer en ce qui concerne la qualité, puisque les 3/5 de ces appareils sont désuets. Nous avons un intérêt absolu à les remplacer au plus tôt.

De même pour la réserve placée dans les parcs.

En ce qui concerne la réserve générale, nous sommes

ici en commission et nous pouvons parler en toute franchise, en ce qui concerne la réserve générale, notre situation est des plus précaires. Elle comporte bien 461 avions. Mais, sur ces 461 unités, 225 sont des avions de renseignement et sont de petits appareils. On ne peut les compter comme des avions susceptibles de faire la besogne qui incomberait à la réserve générale, c'est-à-dire d'être des appareils d'intervention et de représailles.

Pour ces catégories, nous ne possédons que 60 avions de chasse; quant à l'aviation de représailles, elle compte - je suis honteux de le dire - 15 avions dont 10 sont bons et 5 sont ~~dépassés~~ d'un modèle périmé.

Dans ces conditions il est absolument impossible de ne pas envisager avec angoisse la situation de notre aviation. Il est indispensable que l'on s'occupe dès maintenant et activement de remédier à cette déficience. J'en ai saisi la commission de l'air. Nous avons étudié la question à tête reposée et à fond.

Je ne veux pas ici étaler des quantités de chiffres; mais je puis dire que la commission s'est livrée à cette étude approfondie, sans parti pris, de l'ensemble de cette étude, il est résulté que nous ne pouvions pas consentir aux nouveaux abattements qui viennent s'ajouter au 293 millions déjà acceptés au mois de juillet. La plupart de ces abattements que, pour la simplification, j'appellerai les abattements Chéron, portent, pour la plus grande

partie, sur des matériels.

Nous avons un nouvel abattement de 121.700.000 frs sur le matériel de série. Ceci est très important car, outre que cela va ralentir la constitution de cette réserve de guerre, cela va ralentir, de plus, le remplacement des appareils désuets dans le matériel de service courant.

Au point de vue social, cet abattement aurait une autre répercussion: il aurait pour résultat d'obliger à fermer un certain nombre d'usines. Conséquence: le chômage et, par suite, l'attribution d'indemnités payées par le budget.

M. le général Hirschauer nous a cité le nombre impressionnant de chômeurs que cela entraînerait.

Il y a ce qu'on appelle des matériels divers. Ici, l'abattement est de 36.300.000 francs, ce qui porte, avec les réductions précédentes, le total des abattements sur ce chapitre, à 66.023.362 francs. Ce matériel divers est constitué par ce que l'on place sur l'avion, soit pour la T.S.F., soit pour la photographie, soit pour le matériel de sauvetage, etc.. Au point de vue téléphonie sans fil, nous sommes en retard sur les autres états. Rien n'a été fait à ce point de vue. Dans ces combats aériens ou dans des manœuvres, on est obligé, pour transmettre des messages, de se servir de signaux tels que les battements d'ailes, comme on le faisait au temps du Premier Empire et des réflecteurs.

Cela ne peut durer ainsi. Donc, pas d'abattements possible de ce côté.

Recherches, études, expériences, abattement de 32 millions. C'est important; car ces études et expériences sont indispensables.

Nous avons également un abattement de 12.071.105 francs sur les crédits nécessaires aux carburants pour avions, autrement dit pour l'essence d'aviation. Cela réduirait de 90 heures à 70 heures, les vols de nos pilotes. Or, vous savez que c'est précisément quand les pilotes ne volent pas suffisamment que se produisent les accidents. Les statistiques démontrent que ceux-ci se produisent vers la fin de mai ou au commencement de juin, parce qu'alors les pilotes sont restés sans voler pendant l'hiver. Une remise entraîn est nécessaire. La vie des pilotes nous tient à cœur et, comme le disait M. le général Hirschauer, nous n'avons pas seulement à considérer la vie précieuse de nos pilotes, nous avons aussi à penser à la casse des appareils, car un appareil est détruit en tombant. Donc, aucune économie n'est possible sur ce point.

Il y a également les 20 millions de primes aux Compagnies de navigation aérienne. Il s'agit du prestige de la France. Nous sommes obligés de maintenir ce crédit; en ce moment surtout où s'agit cette question du Congo pour laquelle nous sommes forcés de prendre une décision.

Pour notre prestige, il faut maintenir le crédit.

En résumé, la Commission a examiné avec grande attention toutes les réductions proposées qui s'ajoutent aux 293 millions de juillet et de novembre et, en plus, à 100 millions à prévoir en 1933. En effet, M. le Ministre de l'Air a été autorisé à étudier des dépenses pour 100 millions, l'année dernière. Or, il n'y a pas de crédit de paiement inscrit au budget de 1933 pour ces dépenses. Il faudra donc prendre ces 100 millions sur les autres crédits que vous diminuez et diminuer d'autant les crédits de matériel de série et de matériel neuf.

Sur le matériel ~~xxxx~~, vous avez une proposition de réduction de 36.300.000 francs. Elle serait préjudiciable; car les crédits de matériel sont ~~xxxxxx~~ égaux à la moitié des crédits de l'année dernière.

La commission a donc décidé de ne pas accepter la réduction de 36.300.000 francs proposée par M. Chéron.

Aussi, comme l'a fait M. le général Messimy, je vous pose la question suivante: Le Gouvernement acceptera-t-il la réduction de 100 francs, sur le chapitre premier ou sur le chapitre 4, avec la signification que je lui ai donnée.

M. LE PRESIDENT.- Les trois présidents de Commissions ont posé les questions relatives à chacun des trois ministères de défense nationale. Moi-même, j'ai posé la question d'ordre général. M. le Président du Conseil ne pense-t-il pas qu'il pourrait répondre tout d'abord à la question d'ordre général ?

M. DALADIER, Président du Conseil, Ministre de la Guerre. J'accepte volontiers cette procédure.

Messieurs, je comprends les préoccupations qui se sont fait jour dans vos esprits. Je répondrai avec netteté et précision aux différentes questions qui ont été posées, aussi bien d'un point de vue général que d'un point de vue particulier, tout au moins en ce qui concerne le ministère dont j'ai la charge.

Il s'agit d'un projet de douzième. ~~Maxxx~~ Il vous est proposé, pour le mois de mars, une réduction qui ne dépasse pas 45 millions pour les 3 ministères intéressés, ce qui veut dire qu'aussi bien dans le budget lui-même que dans la loi de finances, vos prérogatives restent, bien entendu, entières, et qu'à ce moment vous pouvez poser, avec peut-être encore plus d'ampleur qu'aujourd'hui, ce problème de défense nationale qui vous préoccupe à si juste titre.

Mais, en ce qui concerne le projet particulier

qui est soumis au Sénat, je dois déclarer avec franchise que je n'accepte aucune des réductions indicatives dont vous avez bien voulu me parler.

Pourquoi ? Pour deux raisons, et j'entre dans le vif du questionnaire que vous avez bien voulu m'adresser. Pour des raisons de politique générale - je ne voudrais pourtant pas employer ce mot qui me paraît excessif - pour des considérations, si vous voulez, qui font écho aux vôtres; mais surtout pour des raisons techniques que je vous demande la permission de développer avec une grande brièveté.

D'abord, au point de vue général. Je voudrais bien que quelqu'un m'explique - car je n'arrive pas à le comprendre, pourquoi s'est développée - au moins dans certains cercles parisiens, je ne dis pas dans l'ensemble du pays - une émotion dont nous recueillons tous les jours les échos et quelquefois sous forme de fausses nouvelles désagréables et dangereuses, alors qu'au mois de juillet le Parlement a accepté 1850 millions de réduction. Je ne vois pas qu'il y ait une aggravation profonde de la situation d'ordre général.

Je sais bien qu'il y a l'arrivée d'Hitler à la Chancellerie d'Allemagne. Mais, je voudrais bien que l'on me dise en quoi les thèses de politique extérieure d'Hitler diffèrent de celles de Von Schleicher; en quoi les thèses de politique extérieure de Von Schleicher diffèrent de celles de l'Ex-Chancelier Brünning. La situation me paraît

sensiblement la même. J'ajouterai cependant que l'apparition d'Hitler comme Chancelier à Berlin semble avoir eu quelques effets qui ne sont pas négligeables sur l'attitude de puissances amies. A Genève, M. Paul Boncour, ces jours-ci a eu avec lui les représentants de la Grande Bretagne et ceux des Etats-Unis. J'ajoute, sans donner à ce fait une importance excessive, car je sais que je suis là sur un terrain mouvant et délicat, que, pour la première fois depuis que la Société des Nations existe, le représentant de la Russie des Soviets, dont on peut discuter l'attitude, mais qui est tout de même le porte parole d'un pays de plus de 140 millions d'habitants, a, pour la première fois, cessé d'attaquer la France et même, sur certains points essentiels, il a affirmé qu'il considérait avec une extrême attention et d'une façon très favorable quelques unes des revendications essentielles de notre pays.

Il semblerait donc que l'avènement d'Hitler commence à faire mouvoir des cerveaux d'habitude assez lents et, en tout cas, je ne vois pas, en ce qui me concerne, en quoi la situation mérite ces alarmes, ces inquiétudes que je trouve développées avec une intensité peut-être excessive dans le pays.

La France est une nation qui peut regarder

les éventualités en face et, en ce qui concerne la défense nationale, nous sommes en mesure, dans l'état actuel des choses, vous le savez, de faire front à toutes les éventualités qui pourraient se produire.

En ce qui concerne la Conférence de Genève, vous me dites qu'elle n'a pas fait de progrès. Je le crois assez. Vous dites qu'il faudrait assurer la sécurité par un contrôle permanent: c'est exactement la thèse que nous défendons et à laquelle nous sommes profondément attachés. Je dois ajouter, qu'à mon avis, il y a une forme de contrôle qui doit compléter de façon stricte ce contrôle permanent nécessaire, c'est le contrôle budgétaire, car il est le plus réel, et celui qui donnerait à la France les plus solides garanties.

Il ya, sur ce point, des études précises de M. le Contrôleur général de l'armée Jacomet, qui fait partie du Corps de nos techniciens à Genève. Je serais heureux que les Commissions voulussent bien se saisir de ce rapport qui n'est malheureusement pas assez connu par les personnalités compétentes. Si elles le connaissaient, je suis persuadé que vos commissions concluraient que le contrôle budgétaire doit être réclamé par la France, car il est le plus conforme à la justice et à la fois à l'intérêt français.

Voilà sur ces points qui peuvent prêter à beaucoup de discussion, ma propre pensée.

J'aborde tout de suite le problème que je veux saisir d'une façon plus étroite et qui est le problème technique soulevé par M. le Général Messimy.

En réalité, vous avez pu le constater, les réductions que vous propose le Gouvernement, en ce qui concerne la Guerre, n'ont aucun effet sur la fabrication du matériel neuf. Je pourrai dire que, dans le passé, ~~et~~ il n'en fut pas toujours ainsi - mais ceci serait peut-être entrer sur le terrain de la polémique que je ne veux pas aborder aujourd'hui - ^{je constate que les réductions en} ce qui concerne la Guerre portent sur tous les chapitres sauf sur ceux de la fabrication du matériel.

Je suis moi-même un ancien combattant, je me suis moi-même heurté aux armes automatiques, aux réseaux de fils de fer des allemands; je suis allé, comme quelques uns d'entre vous, à la baionnette, à l'assaut des positions fortement organisées. Je sais que, quelle que soit la valeur des forces morales, elles s'écroulent devant la poussée des forces matérielles mises en jeu par l'ennemi. C'est vous dire que je n'ai jamais accepté ces réductions en ce qui concerne le matériel. Mais je soutiens qu'il est possible de réaliser, par contre, des économies importantes sur d'autres chapitres de ce budget.

Vous me direz - et on me l'a déjà dit - "C'est possible; nous pouvons en discuter, mais en tout cas il faut avoir un plan".

Je n'aurais, messieurs, consenti pour ma part à aucune réduction, pas même d'un franc, pas même d'un centime, si je n'avais fait accepter par le conseil de cabinet et par le conseil des Ministres, au moment même où je me résignais à ces réductions, un plan de réorganisation de notre statut militaire. Entendons-nous bien: il ne s'agit pas de rien bouleverser, notamment d'inquiéter les cadres qui, depuis la fin de la guerre, ont été soumis à des variations de situation considérables; mais j'estime que dans l'état actuel des choses, le statut militaire français doit être réformé.

Sur quelles bases doit-il être réformé ? Il faut d'abord savoir ce que nous voulons et quel est notre plan de guerre. A supposer que demain nous soyons aux prises avec tel ou tel pays, quel est votre plan ? nous direz-vous. Voilà une question qui, ainsi posée, dépasse singulièrement en importance toutes celles qu'on pourrait discuter à côté. Est-ce 1914 ? Est-ce qu'on cherche le succès dans une manoeuvre de rupture brusque et immédiate ? Jouez-vous le sort de la France sur une bataille ou deux ? Ou, au contraire, tenez-vous compte des enseignements de la guerre récente ? Etes-vous décidés à mesurer la valeur militaire d'une nation ? - Pour ma part, je mesure seulement les effectifs à leur puissance de feu. - Avez-vous mesuré toute la valeur de la fortification permanente ? Et celle de la fortification qui peut être esquissée sur le terrain ? C'est toute la question, et je vous réponds avec franchise - car en ces matières ce qu'il faut d'abord, c'est ne pas ruser - Voici dans quel sens je voudrais opérer cette réforme. Je voudrais constituer

.....

42
-2-

du nord au sud-est une puissance de feu abritée, organisée, toujours à pied d'œuvre, d'une puissance telle que le territoire national fût en effet inviolable. Je crois que cela est possible et dans le projet de réorganisation que j'espère déposer à bref délai au Sénat comme vous m'y avez invité, je montrerai que cela est possible, dans les circonstances actuelles, grâce à cet effort de trois milliards par lequel on veut doter la France d'organisations défensives qui doivent être complétées par des organisations de campagne qui ont une valeur considérable dans ma pensée. Il est possible de constituer une véritable couverture que nous n'avons même pas encore aussi développée que nous devrions l'avoir. Je n'insisterai pas sur ce point. Mais si nous couvrons notre territoire en nous servant de la fortification et de l'arme automatique, si nous faisons revivre ces bataillons de mitrailleuses que la guerre avait si bien légitimés et que nous avons eu tort de supprimer; si nous achevons toute cette organisation d'alerte que nous commençons à créer dans les départements du nord-est et qui est tellement efficace qu'en quelques minutes nous serions prévenus de toute agression, si nous faisons tout cela, alors nous donnons à la nation française du temps. Or nous avons le service d'un an et les 90 centièmes de nos soldats sont des réservistes. Il faut donc que vous ayez le temps de donner à cette organisation la cohésion, l'unité morale nécessaire. On aurait pu la leur donner depuis plusieurs années si on avait rempli les vides par des unités constituées au lieu de la faire, malheureusement, par classes : erreur mortelle pour le pays.

C'est donc derrière cette couverture inviolable que vous mobiliserez la nation. Mais, direz-vous, avant que les régiments sortent des profondeurs du sol français, il faudra pourtant repousser des attaques, car la couverture peut être crevée... L'histoire est toujours la même et

.....

tout ce qu'on écrit sur les rêves allemands, sur les procédés de guerre allemands, je dis que c'est toujours le même débat. Schlieffen, Annibal, la bataille de Cannes... De sorte que les régions qui ont été en quelque sorte vouées par la géographie et par l'histoire elles-mêmes pour être des voies d'invasion, sont toujours les mêmes. C'est vers elles qu'il faut courir: au nord comme en 1914, ou à l'est comme on peut l'envisager. Il faut avoir là une force extrêmement robuste, pouvait être immédiatement rassemblée et d'une grande puissance de feu.

Cela veut dire qu'au lieu d'avoir vingt divisions d'infanterie et six divisions de cavalerie dont certains éléments figurent les uns sur des chevaux, d'autres sur des automobiles, les derniers sur des tanks, au lieu, dis-je, d'avoir une organisation dont la moitié de l'effectif n'est pas capable de faire face à un péril et doit être renvoyée à l'intérieur, se croisant sur les routes de l'arrière avec les réservistes montant en ligne....

Au lieu de cela il faut avoir un certain nombre de divisions motorisées, dans la main d'un haut commandement averti, calme mais audacieux que vous pourrez, si par hasard la couverture était crevée, lancer en contre attaque, à la rencontre de l'adversaire.

Tel est le plan vers lequel penchent mes préférences et que je vous demanderai de discuter. Si quelqu'un a d'autres conceptions, j'attends qu'elles soient présentées et défendues; mais jusqu'ici, en face des idées que je soutiens, je n'en ai pas rencontré d'autres que je puisse discuter.

Voici, d'ailleurs, comment le gouvernement actuel auquel on peut faire tous les reproches sauf celui de durer depuis trop longtemps, envisage un autre problème non moins important, celui du matériel. Il a déjà rédigé un décret instituant un système autonome de la fabrication des armements et il déposera dans huit jours un projet de loi pour don-

.....

ner à la France ce que l'Allemagne a déjà depuis plusieurs années, la surveillance, par des officiers d'un recrutement spécial, de la fabrication des armements. Ce corps, qui constitue ce que les allemands appellent l'état-major technique, pourra faire preuve d'initiative. Il s'agira non seulement du matériel au sens stricte du mot, mais des gaz, des armes chimiques et de leur étude.

Il y a enfin le problème de la mobilisation industrielle. Bien qu'il soit le plus grave, on n'en parle, hélas, jamais. On parle des stocks de guerre... Oui, la France est un pays riche, près d'être indépendant et décidé à le rester, quoi qu'il advienne... mais, enfin, je vous demande, messieurs, de réfléchir s'il est possible de faire porter avec intensité notre effort à la fois sur les préparatifs de l'armée de terre, de l'aviation et de la marine. Songez, messieurs, aux conséquences financières. Ce n'est pas à des Commissions sénatoriales que, j'aurai à rappeler que suivant les paroles de Jaurès, le bon équilibre du budget est une des garanties de la sécurité nationale. Il faut donc compter sur la mobilisation industrielle. Aujourd'hui nous dépensons des sommes énormes à stocker du matériel qui bientôt sera peut-être démodé. Nous avons pléthore de matériel pour certaines catégories.....

Tout cela coûte horriblement cher. S'il faut stocker tout le matériel nécessaire à trois mois de campagne pour une armée de 70 divisions, réfléchissez, messieurs, à cet effort budgétaire formidable, sans même qu'on puisse dire que l'effort sera utile. Certains matériels se détériorent, les masques à gaz par exemple, qui ne préservent plus au bout de six mois ou d'un an. Faut-il également stocker des chars d'assaut ? Un de nos meilleurs types de char est dès maintenant percé par une

.....

certaine balle si elle l'atteint de plein fouet. Vous voyez donc, messieurs, sur quel chemin vous vous engagez. A chaque instant vous risquez d'avoir stocké du matériel horriblement coûteux, que la moindre invention peut démoder. Voilà le véritable drame de la défense nationale. Que faut-il donc faire ? Là comme ailleurs, ce sont, je crois, les solutions modérées qui sont les meilleures. Il faut, certes, avoir des stocks importants, il faut empêcher à tout prix que jamais les soldats français fassent de nouveau la guerre avec leurs poitrines. Si nous devions nous tromper dans nos prévisions, j'aimerais mieux cent fois me tromper dans ce sens que dans l'autre.

Il faut instituer entre l'armée et l'industrie cette coopération permanente, cette collaboration qui existe en Allemagne, qui commence en Italie, mais que nous n'avons pas encore su assurer chez nous. C'est la chose décisive. Car si nous arrivons par une bonne préparation de la mobilisation industrielle à gagner quelques semaines, un mois ou un mois et demi sur ce trimestre fatal qui aujourd'hui nous enchaîne, nous pourrons avoir la certitude que l'armée en campagne sera sans cesse approvisionnée en matériel excellent. Et il deviendra désormais inutile de consacrer des sommes formidables, des centaines de millions et même des milliards, à stocker du matériel en passe de se démoder.

Voilà, messieurs, comment j'envisage les choses. Si vraiment je pensais que ces réductions de crédits compromettent en quelque façon la défense nationale, j'y renoncerais. Je n'en ai d'ailleurs pas pris l'initiative. Mais tel n'est pas mon sentiment.

Je veux d'ailleurs marquer, par ces réductions de crédits dans des chapitres qui ne sont pas vitaux, la volonté de réorganiser et l'obligation pour les services de travailler à cette réforme que nous réclamons tous, de la droite à l'extrême-gauche. Ses modalités peuvent être diffé-

.....

rentes suivant les techniciens consultés; mais depuis M. Renaudel jusqu'à M. Fabry, en passant par moi-même, nous sommes unanimes à la réclamer.

Voilà, messieurs, l'esprit qui nous anime. Si je m'apercevais à n'importe quel moment, que les intérêts de la défense nationale - dont j'ai dit, moi qui suis un homme de parti, et qui le resterai dans ma vie politique, qu'ils dominent toutes les batailles, qu'ils sont au-dessus de toutes les luttes politiques. Si j'avais, dis-je, à un degré quelconque, à une heure quelconque, le sentiment que ces grands intérêts dont j'ai la charge sont compromis, je serais le premier à demander au Parlement une augmentation de crédits au risque de faire renverser mon gouvernement.

Ce n'est donc pas moi qui porterai jamais atteinte à la défense de la patrie. Mais aujourd'hui j'ai étudié toutes ces questions. Pour le budget de l'air, c'est moi-même, en plein accord avec tout le gouvernement, qui ai pris l'initiative de revenir sur les abattements du gouvernement précédent, parce que j'ai constaté que cela présentait des inconvénients graves que M. Cot vous exposera tout à l'heure. Pour tout le reste, je suis prêt, je l'ai dit et je le répète, à prendre mes responsabilités. Si je voyais la moindre apparence de difficultés, je pourrais résister; mais ayant réfléchi, pesé les choses et étudié toutes ces questions, je vous déclare au nom du Gouvernement, que ces réductions de crédits ne mettent nullement en péril la défense nationale et qu'ils ont même l'avantage d'amorcer et de rendre indispensable une politique de réformes.

C'est dans cette pensée, messieurs, que je vous demanderai de renoncer à demander une réduction indicative de cent francs. Je la crois inutile, Je vous ai parlé en toute liberté et en toute franchise. Je combattrais donc cette réduction si elle était proposée, parce que je n'en vois nullement l'intérêt.

.....

47

M. le Général MESSIMY, Président. - Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il y aurait intérêt à présenter cette demande de réduction de cent francs pour vous permettre de faire à la tribune, en réponse à une intervention de notre part, aussi brève que possible, un exposé général comme celui que nous venons d'entendre. Vous savez, monsieur le ministre, qu'au Sénat les nuances politiques ne comptent plus quand il s'agit des questions de cet ordre. Nous sommes ici, par exemple, des gens de tous les partis, tous uniquement préoccupés de ce fait que M. Paul-Boncour, parlant à M. Ric et à moi-même, qui sommes encore délégués à Genève, nous avait dit: "C'est entendu, on ne fera aucune demande de réduction sans un plan de réorganisation". Ce fut donc chez nous une véritable stupeur quand nous avons trouvé ces réductions dans le projet Chéron. Alors nous nous sommes dit: Ne fera-t-on jamais d'économies que sur la défense nationale ? Il faut que le débat soit soulevé au Sénat; il faut marquer un temps d'arrêt.

M. DALADIER, Président du Conseil. - Si y a un débat, j'y participerai. Mais la question de savoir s'il est opportun de le soulever ne concerne que vous messieurs. J'estime, pour ma part, que s'il est utile d'agiter ces questions dans des commissions comme celle-ci, il est par contre dangereux de les aborder dans un débat public. Je le sais par expérience. Hier encore des propos ont été tenus qui présentent un certain nombre d'inconvénients. Sans doute je n'aurais pas les mêmes inquiétudes dans une assemblée comme le Sénat, dont vous vantez avec raison la sagesse. Cependant je ne me rappelle pas sans inquiétude certaines déclarations qui ont été faites avant-hier sur nos approvisionnements de guerre par des hommes, dont je ne citerai pas les noms, mais qui d'ordinaire sont prudents. Si le débat est soulevé, j'y répondrai.

M. le Général MESSIMY, Président. - Il faut qu'il y en ait un. Nous en discuterons tout à l'heure avec le président de la Commission des affaires étrangères qui est présent.

La parole est à M. le Ministre de la Marine.

M. Georges LEYGUES, Ministre de la Marine. - Tous les départements ministériels ont été, messieurs, appelés à faire des sacrifices pour conjurer la crise que nous traversons. La marine a-t-on pensé, peut y apporter sa cote-part. Je l'ai crû aussi. Les réductions imposées à la marine la gêneront, c'est évident; mais elles ne porteront pas atteinte à ses œuvres vives. Si j'avais pensé qu'elles pussent nuire en quelque façon à ces œuvres vives aux constructions en particulier, je ne les aurais pas acceptées. Le Dunkerque, par exemple, est sur cale. M. Rio a fait remarquer qu'il n'y avait encore que la coque. C'est certain, il faut bien un commencement, mais il sera construit. Nous avons les crédits nécessaires pour le Dunkerque, au moins pour la première année. Première année, la coque: c'est le moins cher. Mais nous avons aussi les crédits pour l'artillerie. Donc, le Dunkerque sera construit. Et, à moins d'évènements imprévus, il entrera en service au début de 1936.

Les bâtiments de la tranche 32, escorteurs et petits croiseurs, seront également construits en 1933. Les ordres sont déjà donnés pour la passation des marchés, depuis le 21 décembre. En ce moment-ci mes services étudient les marchés avec les chantiers.

M. MARTIN BINACHON. - Pour commencer, nous sommes en retard de deux ans.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE. - Je dirai bien volontiers que je regrette ce retard mais le gouvernement actuel n'en est pas responsable.

M. MARTIN BINACHON. - J'ai suivi avec intérêt l'argumentation de M. le Président du Conseil. Elle m'a frappé; mais elle se retourne contre vous quand il s'agit de la marine. La thèse de M. le Président du Conseil est d'orga-

.....

niser une couverture intensive permettant à une mobilisation très motorisée de fonctionner immédiatement à plein. Chez vous, dans la marine, c'est la couverture qui nous manque. Elle n'existerait qu'avec les fameux quatre croiseurs que vous serez obligés de faire. Les Deutschland au contraire sont en chantier et seront prêts en 1936. Encore le dernier ne sera-t-il plus seulement un croiseur de 10.000 tonnes parce que, à ce moment là l'Allemagne aura recouvré sa liberté.

Donc la thèse de M. le président du Conseil se retourne contre vous pour la marine : en réduisant les crédits, vous ne pouvez pas avoir la couverture.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE. - Le retard n'est pas notre fait et nous faisons tout notre possible pour le rattraper. Vous dites que nous avons besoin d'un matériel. Naturellement, la Marine est surtout un ministère de matériel. C'est pourquoi, lorsque j'ai eu à aménager les réductions qui vous inquiètent, je les ai réparties à l'intérieur de mon budget pour qu'elles ne touchent pas aux œuvres vives, c'est-à-dire aux constructions. J'ai voulu éviter le retour de l'erreur qui a été commise quand on a laissé en suspens deux tranches de constructions. La tranche actuelle sera tout de suite mise en chantier. Pour les escorteurs et les petits croiseurs les marchés sont à l'étude et j'espère que l'ordre de mise en chantier sera donné à la fin d'avril.

On a voulu comparer tout à l'heure les budgets de la marine italienne et de la marine française. Le nôtre est bien plus élevé que vous ne le disiez tout à l'heure, mon cher président : il est de 936 millions...

M. RIO. - Evidemment quand il s'agit des constructions neuves.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE. - Celui de la marine italienne atteint 986 millions, le nôtre 936 millions, c'est à dire un peu moins. Et je reconnaît que

.....

50 - 100 -

nous avons des obligations plus lourdes que l'Italie. Nous aurions donc du avoir un peu plus à dépenser, mais la crise actuelle nous oblige à cette compression. Cette différence de 50 millions ne nous empêche pas, d'ailleurs, de maintenir le rythme de nos constructions et d'étaler comme on dit.

Pour le moment, je voudrais que la Commission retienne ceci. Nous avons en France 135.000 tonnes de bâtiments en construction. L'Italie en a 99.000. Nous avons donc une marge de supériorité considérable. Je ne suis pas d'avis de la diminuer; au contraire; il faudra même l'augmenter dans un avenir prochain. En tout cas, ce n'est pas moi qui ménagerai mes efforts pour la Marine et qui négligerai les constructions.

Permettez-moi de rappeler que si le Dunkerque est en chantier c'est parce que j'ai pris cette décision, c'est parce que je suis arrivé à convaincre les Commissions devant qui je m'étais présenté. Je ne faisais qu'exécuter la loi, c'est vrai; mais encore fallait-il l'exécuter.

M. RIO. - Il y a tout de même un an de retard.

M. DALADIER, Président du Conseil. - C'est une question qu'on n'a pas soulevée il y a six mois.

M. RIO. - Elle a été soulevée au Sénat, en juillet 1932.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE. - Vous m'avez demandé encore ce que je pensais de la proposition qui tend à substituer aux croiseurs de la tranche 1932 un nouveau Dunkerque. Il faudra reprendre cette discussion sans le budget au lieu de l'aborder à propos d'un simple douzième. Le projet de M. Le Cour Grandmaison ne nous a pas surpris du tout. Nous y pensions depuis plusieurs mois. Le Chef d'Etat major général et quelques autres officiers de haute valeur se demandaient - je vous expliquerai d'ailleurs tout cela plus tard avec plus de détails - s'il n'y avait pas lieu de construire un Dunkerque mais sans supprimer les petits croiseurs, ou en supprimant

.....

seulement deux d'entre eux.

M. RIO. -- Oui, c'est la solution qu'il faut envisager.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE. -- Les réservoirs à mazout sont une question importante. Nous allons construire à Toulon aux Arènes, un réservoir souterrain énorme, et pour cela demander d'inscrire dans le projet d'outillage national une somme de quarante neuf millions.

Mais il s'est produit une erreur à la commission des Finances il y a trois semaines. J'en ai parlé à M. Malvy. Erreur n'est pas compte. Quand le budget sera voté, nous redemanderons 49 millions pour entreprendre des grands réservoirs.

Quels sont les points sur lesquels je pourrais encore m'expliquer: il y en a beaucoup. Là, je ne veux aborder que les points essentiels, ceux qui sont préoccupants pour la défense nationale. On a dit "Est-ce que vous ferez les écoles à feu?" Oui, nous les ferons; seulement, il y a un petit inconvénient: les vieilles poudres étant utilisées, sont remplacées par des poudres marines. Cet inconvénient n'a pas grande importance. En ce qui concerne les croisières, c'est-à-dire l'entraînement des hommes dans les exercices, nous y procéderons. Elles ne feront peut-être pas le tour du monde, comme elles l'ont fait ces temps-ci, mais sans aller si loin, on prend la mer, on vit au large et on peut s'entraîner dans la Méditerranée ou dans l'Atlantique comme dans le Pacifique ou dans la mer des Indes.

En ce qui concerne les parcs à combustible liquide, nous en avons 13 au lazaret de Toulon, ils vont être terminés. Comme dans tous les pays, ils seront difficiles à repérer; ils n'ont pas leur plein, bien entendu, ~~mais~~ sans la crise actuelle, ils n'auraient pas eu leur plein. Nous avons le mazout nécessaire et le gasoil nécessaire pour nos approvisionnements du temps de paix, pour faire naviguer

nos bateaux et pour constituer nos stocks du temps de guerre. Je ne vous cache rien, aucun de vous ne le suppose, il faudra évidemment.....

M. TISSIER - Nous allons avoir les stocks du Hâvre et de la Méditerranée.

M. le MINISTRE de la MARINE - Nous avons en construction des réservoirs, non pas en France, mais dans nos colonies.

M. TISSIER - On aura les installations du Hâvre.

M. le MINISTRE de la MARINE - Bien entendu. Cela nous servira de volant. Nous en avons ainsi à Bizerte, à Diego-Suarez, à Dakar, Notre flotte, en temps de conflit, y trouvera son approvisionnement.

Voilà la situation.

En ce qui concerne l'aréonautique, maritime, Messieurs, nous aurons en 1934 11 escadrilles sur 17, malgré les difficultés que nous avons éprouvées, malgré les malentendus, la situation n'est pas mauvaise. Parmi ces escadrilles, les unes sont de 16 avions, les autres de 9.

M. TISSIER - Combien d'avions de bombardement?

M.

M. le MINISTRE de la MARINE - Nous en avons 3 de bombardement. C'est ce qui a été prévu pour le moment. On verra plus tard s'il y a lieu de les développer.

M. CABARET-DANNEVILLE - Ces escadrilles sont-elles au complet?

M. le MINISTRE de la MARINE - Oui, comme je viens de vous le dire.

Je ne critique ni n'apprécie M. Dumesnil; j'affirme que en 1934, au 1er janvier, nous aurons 11 escadrilles sur 17.etc....

M. le PRESIDENT du CONSEIL - N'écrivez pas tout cela.

M. le MINISTRE de la MARINE - Ce n'est pas pour la sténographie.

.....

M. RIO - Monsieur le Ministre, je vous ai demandé quand vous compterez attaquer la tranche de 32 millions.

M. le MINISTRE de la MARINE - Pas tout de suite. Il y a les questions des anticipations. La règle des anticipations joue dans la mesure prévue par le Ministre des Finances. Or, cette mesure est pour la marine de 160 millions. Le cas échéant, nous sommes parés et nous pourrons faire face aux

t.
nécessités.

M. MARTIN-BINACHON - Nous reprendrons cela en 1934.

M. le Général Hirschauer - Est-ce que les forces aériennes de Tunisie sont comprises dans les chiffres indiqués?

M. le MINISTRE de la MARINE - Oui, c'est l'aéronautique de collaboration avec la marine dont les budgets appartiennent à l'Air et dont l'utilisation appartient à la Marine.

M. LE PRÉSIDENT - Monsieur le Ministre, je vous remercie au nom de la commission et je donne maintenant la parole à M. le Ministre de l'Air.

M. COT, Ministre de l'Air - Messieurs, je remercie les trois commissions de la défense nationale du Sénat d'avoir bien voulu me demander de leur exposer quelles était la situation nouvelle faite par les réductions de crédit qui viennent d'être opérées au Ministère de l'Air.

Vous savez dans quelle situation le Ministre de l'Air s'est trouvé, il y a trois semaines. Une réduction de crédits importante avait été décidée par le Président du Conseil et je dois remercier, tout d'abord le gouvernement et M. le Président du Conseil qui, dès que nous avons examiné la situation a bien voulu consentir à ce qu'un redressement soit opéré en faveur du Département de l'Air. A telles enseignes, qu'à l'heure actuelle, nous n'avons plus exactement les chiffres

de réduction qu'a donnés tout à l'heure M. le Président, et je m'en félicite. Ce sont des chiffres de réduction notablement réduits.

M. le Général LANGLOIS - Les nouveaux chiffres m'ont été communiqués. J'ai donné les chiffres de réduction proposés par M. Chéron. Il y a lieu de les corriger. Les nouveaux chiffres m'ont été apportés tout de suite.

M. le MINISTRE de l'AIR - J'ajoute même que nous avons trouvé le moyen de rétablir, non-seulement les postes que vous signaliez, mais que, par des compressions secondaires que nous ferons encore, nous avons réinvesti dans les postes que vous avez bien voulu signaler spécialement à mon attention, des sommes plus importantes encore que ces 130 millions.

Je m'expliquerai, tout à l'heure sur la situation exacte des différents postes, je vous montrerai quelles sont les compressions que nous allons faire, et, comme le disait M. le Ministre de la Marine, nous sommes obligés d'opérer des réorganisations, heureuses, d'ailleurs, et des économies, des compressions de crédits, également heureuses, qui nous donneront l'occasion de revenir sur des prix excessifs et exagérés.

Je voudrais tout d'abord répondre aux questions d'ordre général que M. le Président de la commission de l'Air à bien voulu me poser.

M. le Président de la commission de l'Air m'a demandé si j'estime, qu'à l'heure actuelle nous avons la maîtrise de l'air. J'ai bien envie, quoique n'étant pas Normand, de ne répondre ni oui ni non. Par rapport à qui et par rapport à quoi? Si je décompose le problème, je vais donner des chiffres qui correspondent aux préoccupations du Sénat. C'est la question du bombardement. Si j'additionne, - et je vais dire dans un instant pourquoi je suis obligé de le faire - les appareils de bombardement qui sont possédés par la France, par la Grande-Bretagne, par la Tchécoslovaquie, par la Pologne et par la Belgique, j'arrive à un total qui, vous le savez, n'est inférieur à aucun autre, car certains appareils peuvent nous manquer, mais la Grande-Bretagne les a. Cela fait 650 appareils de bombardement. Si j'additionne le total des avions de bombardement dont disposent l'Allemagne et l'Italie j'arrive à un total d'avions de 525. Par conséquent, dans ce cas, nous avons, vous le voyez une marge de supériorité.

M. le Général LANGLOIS - Pardon, Monsieur le Ministre, les notes qu'ont envoyées vos services portent la mention de ce dont disposent l'Allemagne et l'Italie. Cela fait un peu plus que ce que vous venez de dire: il y ~~aurait~~ aurait 500 avions immédiatement utilisables en Allemagne, et 310 pour l'Italie.

M. le MINISTRE de l'AIR - Voulez-vous me permettre de vous

donner lecture de la note que vous signalez?

(Lecture de la note)

M. le Général LANGLOIS - Ces chiffres paraissent correspondre aux possibilités immédiates?

M. le MINISTRE de l'AIR - Ils correspondent aux appareils disponibles à l'heure actuelle en Allemagne et en Italie.

M. LEMERY - Quel est l'état de l'aviation française? 1°) par rapport à l'Allemagne, 2°) par rapport à l'Italie? Vous faites un groupement tout à fait artificiel, étant donné qu'il n'y a pas d'alliance avec l'Angleterre. Pourquoi ne pas y mettre les Etats-Unis?

M. le MINISTRE de l'AIR - Nous avons les accords de Locarno, avec l'Angleterre, et des accords avec la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Belgique. Par conséquent, j'étais en droit, je le croyais, tout au moins, de vous présenter dans un premier tableau la combinaison entre les deux groupes d'aviation opposés l'un à l'autre. C'est pourquoi, dès le début, je vous disais que j'envisageais le problème de la maîtrise de l'air en le décomposant et que si nous avions la maîtrise de l'air dans les bombardements avec un groupe de puissances, j'étais bien obligé de répéter ce que chacun sait, ce qu'il n'y a pas lieu de répéter partout pour des raisons que vous connaissez, que si nous considérons, que si nous comparons la valeur de notre aviation de bombardement, et la valeur de

celle de l'Italie, évidemment, nous ne pouvons pas affirmer que nous ayons la maîtrise de l'air.

M. le Général LANGLOIS - Il faut même dire non.

M. le MINISTRE de l'AIR - La situation est évidemment préoccupante.

Ce que je puis vous dire, c'est que, avec les crédits réduits que nous possédons, avec les réductions que nous allons subir, il est certain, et je crois que c'est le point essentiel, que nous nous pourrons ultérieurement améliorer notre situation et qu'au bout de cette année, elle sera effectivement améliorée.

J'ajoute une autre considération: c'est qu'à l'heure actuelle, nous n'avons pas de prototype qui soit prêt, sauf un ou deux, à telles enseignes que, si vous me donnez tous les crédits que nous pourrions vous demander (Un ministre demande en général des crédits) au bout de l'année 1933, la situation serait exactement la même. Je n'ai pas d'avions que je puisses actuellement commander. J'espère en avoir dans quelques mois, je suis sûr d'en avoir dans quelques mois. Pour le moment, n'en ayant pas, je serais obligé de commander, en remplacement de ce que j'ai, des appareils qui seraient un peu meilleurs, c'est entendu, mais qui, en tout cas, n'auraient pas par rapport à ceux qui existent actuellement.

qui existent actuellement, une différence de qualité telle que la maîtrise de l'Air serait assurée.

Si nous tenons compte uniquement de nos propres forces, nous n'avons, évidemment pas, la maîtrise de l'air; vous me donneriez tous les crédits nécessaires que je ne pourrais pas vous l'assurer au cours de cette année, n'ayant pas de prototype.

J'ajouterais également autre chose qui confirme ce que j'avais tout à l'heure en réponse à l'observation de M. Lémery, que je suis bien obligé de tenir compte de l'Angleterre, je vais vous dire pourquoi: ce n'est pas en ce qui concerne le Ministère de l'Air comme pour le Ministère de la Marine. Dans la marine, on met quatre ans pour faire un bateau, dans la marine, on se bat avec les marins du temps de paix. Si j'avais la maîtrise de l'air, il faut que je me demande quelle serait ma situation. Au bout de quelques semaines ou de quelques mois, je suis obligé de vous faire cette déclaration, cela ne dépend pas de moi, étant donné les possibilités industrielles de la France, je ne parle pas même de la mobilisation industrielle, mais les possibilités industrielles de la France par rapport aux possibilités industrielles de l'Allemagne sont dans le rapport de 1 à 2. C'est une situation extrêmement grave à laquelle malheureusement, nous ne pouvons rien. C'est une question de matières premières, c'est une question de métaux. Vous voyez bien que, tout à l'heure, j'étais, tout de même obligé d'envisager -parce que je crois qu'il vaut mieux ne pas se faire d'illusions- une guerre faite d'accord avec l'Angleterre. C'est la politique qu'a défini M. le Président du Conseil.....

Voilà ce que je vouslais vous dire.

M. LOUIS TISSIER.- Ce n'est pas tout à fait cela.
Il s'agit d'un défaut d'organisation.

M. ALBERT BESNARD.- L'italie ne sera pas fatalement aux côtés de l'Allemagne.

M.

M. LE MINSTRE DE L'AIR.- Je ne me suis pas posé la question sous cet aspect.

Quoi qu'il en soit, le potentiel industriel de la France qui pourra se développer, potentiel qui résulte de nos possibilités industrielles et des méthodes dont nous disposons, est, je le regrette et je suis obligé de donner cette indication, est, d'après mes renseignements, que je tiens de M. Cacaud, dans la proportion de 1 à 2.

C'est une situation grave, qui doit nous préoccuper.

M. GASTON MENIER.- Vous avez indiqué le nombre d'avions de bombardement et de chasse. Dans quelle proportion ces avions sont-ils prêts à combattre. Quel est le déchet à prévoir, par rapport aux chiffres qui figurent sur le papier, mais quelles sont les unités qui ne seraient pas en état de commencer leur service de défense et d'attaque ? Le point est important.

Dans l'aviation, les appareils sont indiqués et ont leurs plans, mais, très souvent, ils ne peuvent être mis immédiatement en service. Vous avez des malades dans l'effectif. C'est un peu cette proportion qu'il serait intéressant d'avoir pour juger de ce que nous pourrions mettre en ligne en cas de conflit.

M. LE MINISTRE DE L'AIR.- Malheureusement - M. le général Bourgeois l'a très judicieusement noté - en matière d'aéronautique, ce n'est pas le problème de quantité qui est le plus important, c'est celui de qualité. Si nous avons un nombre d'avions supérieur à celui de toute autre aéronautique, je ne puis pas dire que nous ayons une aviation supérieure à celle des autres aéronautiques, parce que, jusqu'à présent, on s'est peut-être trop préoccupé de la quantité et pas assez de la qualité.

M. GASTON MENIER.- Pour les pilotes c'est la même chose.

M. LE MINISTRE DE L'AIR.- Nos pilotes sont bien entraînés; le Corps est excellent. Pour l'organisation des forces aériennes et pour le matériel, nous avons de grandes réformes à faire.

Ce qui est nécessaire aujourd'hui, c'est à la fois de réduire le nombre des escadrilles, trop élevé, le nombre

de nos appareils, mais d'avoir des unités modernes, notamment des multiplaces de combat ayant grande puissance et très au point.

La quantité est, je le répète, primée par la qualité. Nous avons théoriquement, 4.000 avions: 2.000 sont utilisables et bons. Si nous les comparons à ceux des autres pays, je suis obligé de constater qu'alors que nous avons les plus grand nombre d'appareils - et bien que les sommes que nous consacrons à l'aéronautique soient plus élevées que celles d'aucun état, nous n'avons pas, par suite de mauvaises méthodes, une aéronautique telle que nous devrions l'avoir. Voici pour le passé, et je vous proposerai ultérieurement, des réformes profondes.

Je ne veux pas faire la critique de mes devanciers mais je suis obligé de vous donner une opinion sans optimisme sur nos possibilités industrielles. Je suis obligé de rester dans cette note aussi bien au point de vue qualité et méthode.

Que faire pour que nos crédits soient le plus judicieusement répartis ? Comment doter le ~~maxim~~ mieux notre défense nationale de l'armée de l'air dont elle a besoin ? C'est le point sur lequel, avant de répondre dans le détail aux questions posées par M. le Général Bourgeois, je vais essayer de fournir une réponse.

Je reviens sur ce que je disais tout à l'heure: Il n'est pas douteux que l'on a mal utilisé les crédits très importants que vous avez votés. Nous venons de

parler de l'aviation italienne. Elle est plus dangereuse que la nôtre. Or, le budget de l'Italie a toujours été loin derrière le nôtre. Il est de l'ordre de d'un peu plus de 1 milliard de francs. Vous voyez la différence entre ce budget ayant permis à l'Italie d'acquérir une aviation très forte et notre propre budget.

xxxx Elle a moins de formations que nous; mais elle a des prix de revient moins élevés que les nôtres. Par conséquent, par des méthodes nouvelles, avec des compressions de crédit, et, si paradoxale que paraisse ma pensée, sans doute à cause de ces réductions de crédits, peut-être pourrai-je discuter avec les industriels français. Ainsi, il sera possible de relever notre aviation, même avec les crédits réduits auxquels nous condamne la crise économique; car la principale cause, non pas de la déchéance, tout au moins de la force insuffisante de notre aviation, c'est d'abord une politique de matériel qui nous a entraînés vers des prix très élevés.

En effet, chez nous, il n'y a pour ainsi dire pas de concurrence. Notre Etat-major nous a demandé jusqu'ici - il vient d'y renoncer - de commander uniquement des avions du même modèle, au lieu d'en réclamer de deux ou trois modèles. Les prix étant fixés par la Commission des prix, la concurrence ne jouait pas et les prix ne baissaient pas.

Deuxième cause des prix élevés: Nous avons une mauvaise organisation de nos forces aériennes: j'y reviendrai. Enfin, nous avons fait une politique d'accessoires trop nombreux sur les appareils. Il nous arrive d'avoir d'excellents appareils, mais ~~auxxxmettbeaucoup~~
~~xxexil~~ il y a beaucoup de marchands d'accessoires à qui il faut passer des commandes de fourniture et sur ces excellents engins, on place tant d'accessoires que d'un cheval de pur sang on fait presqu'un veau.

Autre cause de la déchéance de notre aviation: La politique des pièces de rechange. Nous avons toujours voulu en avoir en grande quantité dans nos parcs; aussi, à chaque changement de matériel, il faut changer complètement le stock de pièces de rechange: c'est très coûteux. La disparition des appareils provient presque uniquement des accidents. Or, pour un appareil détruit, point n'est besoin de pièces de rechange; on en construit un autre. Pourquoi, dès lors, entasser dans nos parcs des quantités de pièces de rechange inutiles, qu'il faut d'ailleurs commander 18 mois d'avance ?

Nous devrions imposer à nos constructeurs d'avoir ces stocks de pièces de rechange à notre disposition. Ainsi ces pièces nous coûteraient moins cher.

Lorsque nous changerions de matériel, nous inviterions les constructeurs à utiliser ailleurs ces pièces. Il y aurait là une réelle économie.

Si, après avoir obligé les industries à des fusions auxquelles la crise les entraînera fatallement d'ailleurs, nous avions la possibilité, d'établir la concurrence entre ces industries, les prix de revient baîsseraient. Alors, nous aurions une fabrication aéronautique saine, c'est-à-dire susceptible d'exporter, ce que nous n'avons pas.

D'autre part, il nous faudrait une politique qui tende à éviter ce gaspillage des accessoires. Avec une politique des stocks et des pièces de rechange, nous pourrions considérablement abaisser nos prix de revient. Je ne vais pas vous dire dans quelle proportion. J'ai posé la question: on m'a indiqué un pourcentage de réduction très élevé, il atteint la moitié du chiffre actuel. Cela me paraît un peu difficile à atteindre.

Une politique d'ensemble ainsi conçue comporterait des programme discutés par nous s'échelonnant, permettant de donner aux industriels la régularité des commandes et nous mettant ainsi à même de les mieux contrôler.

Ainsi, meilleure organisation des commandes, prix de revient moins élevé.

J'arrive à une deuxième question, celle de la réorganisation des forces aériennes. Telles qu'elles sont, mal organisées aujourd'hui, elles nous coûtent fort cher. Nous avons un grand nombre d'escadrilles, d'échelons intermédiaires. Les forces aériennes sont de formation récente. Il a fallu, comme on dit, essuyer les plâtres.

Cela coûte un certain nombre de dizaines de millions par an de le faire trop longtemps. Là encore nous avons des projets étudiés par l'Etat-major.

On a envisagé une réorganisation du Conseil supérieur de la Guerre, la création de quatre régions aériennes, chargées des instructions des réserves, de la préparation de la mobilisation, des équipements aériens, des services généraux techniques. Ce projet tend à ramener les unités à un nombre plus réduit, ainsi qu'à diminuer le nombre des appareils en service.

Quand on a construit les automobiles, au début, on s'est inspiré des voitures à chevaux, on a fait une voiture et on a mis un moteur en avant. C'est très laid et peu pratique. Peu à peu, on s'est dégagé de l'imitation du passé, des formules nouvelles sont sorties, des techniques anciennes.

Pour l'aviation, comme dans la cavalerie, chaque pilote a son appareil, de même que chaque cavalier à son cheval. C'est très cher et c'est inutile.

Dans les escadrilles, aujourd'hui, nous avons en service autant d'appareils que de pilotes.

Ce qui nous entraîne à des frais d'entretien que nous pouvons réduire dans une large mesure par cette réorganisation.

Je voudrais parler aussi de la nécessité d'avoir une politique de mobilisation industrielle et d'infra-structure. Je n'insisterai pas, car vous êtes, messieurs, trop informés de la nécessité d'aller vite. Ce que disait tout à l'heure M. le Président du Conseil pour les canons est encore plus vrai quand il s'agit de l'aviation. On consomme malheureusement un nombre d'avions formidable. Si donc nous faisons porter notre effort à la fois sur la décentralisation industrielle - qui est nécessaire pour des raisons de bombardement - et sur la création d'une infra-structure qui réduisent les délais de construction des appareils, en orientant nos constructeurs vers la fabrication d'appareils plus simples, nous aurons là encore amélioré la situation.

C'est dans le projet d'outillage national que nous demanderons cela. Ce sont deux efforts parallèles qui nous permettront, je l'espère, de regagner le temps perdu.

Un dernier point avant d'arriver aux crédits : c'est l'organisation des réserves et l'utilisation des avions civils. Le danger que présente l'organisation allemande et dont on nous parle tant, c'est précisément celui des avions civils qu'elle subventionne et qui coûtent d'autant moins cher qu'ils font bien tout de même quelques recettes.

Les Anglais ont des avions gros porteurs de troupes, et si demain on leur demandait de réduire leurs avions de bombardement, ils pourraient y consentir puisque leurs transporteurs de troupes peuvent aussi bien

porter des bombes. La conséquence c'est qu'ils ont pu réduire leurs garnisons militaires dans certaines régions et diminuer leurs frais, tout cela parce qu'ils se sont réservés la possibilité d'avoir des gros porteurs.

Et nous, que ne pourrions-nous pas faire dans ce domaine de l'aviation coloniale militaire ? Nous avons, par une chance inouie, toute une aviation coloniale à nos portes, la ligne d'Afrique; ces avions sont à notre disposition, nous pourrions les ramener chez nous au moment même, pour ainsi, où l'affiche de mobilisation serait apposée. Il y a là bien des possibilités ouvertes à l'organisation et je répéterai ce que je disais déjà au début : notre aviation n'est pas parfaite et elle ne peut pas être parachevée du jour au lendemain parce que, notamment, nous n'avons pas assez de prototypes, mais il est certain que par le travail d'organisation que j'indique, nous pouvons nous avancer dans la voie d'économies considérables.

Et maintenant, messieurs, je vais vous parler de ce qui va me rester en fait de crédits. On m'a dit qu'étant données les commandes déjà passées, j'aurais à débourser plus que je ne recevrais pour mon matériel. Je me suis renseigné et je ne vous cache pas que mon désir est de "trucher" moi aussi. Nous avons deux sortes de constructeurs. Il y a d'abord deux qui n'ont pas reçu des commandes régulières et signées par le ministre. Avec ceux-là je discuterai. Je dirai que je n'accepte pas les contrats je reprendrai les marchés. Et avec les autres constructeurs, ceux dont les commandes sont régulières et avec qui je peux être lié, juridiquement parlant, je discuterai même encore, car il y a des marchés exagérés. Je demanderai des réductions de prix. Il faut bien convenir qu'il y a une véritable gabegie; je voudrais mettre de l'ordre sans cette maison.

Je m'aperçois donc, en résumé, que dans l'ensemble des commandes.

.....

passées au titre du "matériel de série 9 divers" il y a pour 400 millions de commandes que je compte bien discuter. Et il me reste dans le même chapitre une somme de 700 millions.

Mais voici un chiffre qui vous intéressera, messieurs, c'est celui des commandes actuellement en cours d'exécution. Nous avons présentement un total de 925 avions livrables avant le 31 décembre 1933.

Nous avons donc fait un grand effort et si je puisse cet effort davantage dans la quadruple voie que j'ai indiquée, réorganisation des forces aériennes, politique du matériel, politique vis à vis de l'ensemble des petits constructeurs, accessoires et pièces de rechange...

UN SÉNATEUR. - Combien avez-vous de constructeurs ?

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - De trente à quarante, alors que les anglais et les allemands n'en ont que deux ou trois. Je voudrais profiter de cette réduction des crédits pour les fondre. Je ne ferai rien sans consulter votre commission de l'Air, mais je voudrais tout de même arriver à ce qu'on fait dans certains pays, à n'avoir plus qu'un constructeur pour l'ensemble de l'aviation, en supprimant toute cette série des petits intermédiaires. Je ne veux pas m'étendre davantage sur ce point: j'indiquerai seulement que cette organisation nous coûte très cher en argent et aussi en moralité.

Voyons les crédits eux-mêmes et leurs réductions. Sur les recherches, 32 millions. Là je n'ai voulu faire aucun sacrifice. On m'a dit qu'on pouvait économiser 16 millions: ils seront réduits à 15 millions. Sur le carburant de l'aviation, je ne fais aucune réduction, et je suis d'accord avec vous, monsieur le président, car si nous n'avons pas des pilotes bien entraînés, nous aurons des accidents. Donc, d'accord avec ce que vous avez demandé, j'ai rétabli intégralement le crédit.

Sur l'aviation civile, on demandait 20 millions. Je remets 10 millions et j'indique qu'avec ces 10 millions, non seulement je maintiens

nos lignes, mais je rétablirai dès cette année la liaison avec l'Afrique occidentale et équatoriale. Nous sommes d'ailleurs liés par des engagements internationaux: sinon, ce seraient les Anglais et les Italiens qui feraient cette liaison au détriment de l'aéronautique française.

Voilà, messieurs, les quelques explications que je voulais donner. Je dirai, en terminant, ceci: Est-ce que ces crédits seront suffisants pour la réorganisation envisagée? Je le crois. En tout cas il me sera plus facile, avec ces réductions que sans elles, d'imposer la réorganisation des forces aériennes et de faire de sérieuses économies.

Songez, messieurs, que j'ai trouvé des chevaux dans l'aéronautique. J'ai demandé à quoi ils servaient; on ne le savait pas mais, on m'a répondu qu'en les supprimant on n'aurait pas un sou d'essence de plus pour les camions. J'ai supprimé entièrement le crédit des chevaux, en gardant toutefois 10.000 francs pour les nourrir jusqu'à la liquidation. Et il y a toute une série de petits chapitres comme ceux là sur lesquels je veux faire des réformes.

C'est nécessaire, messieurs. Je tiendrai votre Commission au courant de tout. Si après cette réorganisation, quand nous aurons déterminé notre doctrine de guerre aérienne, il faut revenir devant vous, nous le ferons à propos du budget ou dans un cahier de crédits supplémentaires, mais je ne reviendrai devant vous qu'après y avoir vu clair. J'aurai peut être à porter le fer rouge dans certaines plaies. Si après avoir fait certaines compressions, après avoir révisé services et marchés, je vous demande de nouveau de l'argent, vous saurez au moins que vous le donnez pour une aviation réorganisée dont on aura fait disparaître, suivant votre expression, la gabegie et le gaspillage.

M. LE GENERAL MESSIMY, PRESIDENT. - Je crois, messieurs, que les principales questions sur lesquelles la Commission voulait être éclairée, sont épuisées.

.....

Avant de rendre à M. le président du Conseil sa liberté, je donnerai la parole à ceux de nos collègues qui ont des questions à poser sur l'ensemble des trois ministères.

La parole est à M. le Général Bourgeois.

M. LE GÉNÉRAL BOURGEOIS. - M. le Président du Conseil nous a tous beaucoup intéressés en nous parlant de la nécessité d'organiser à fond la mobilisation industrielle. Sans toucher à l'Air vous ne pourrez pas organiser votre mobilisation industrielle : elle ne saurait se faire sans la maîtrise de l'air car nous subirions des bombardements de toute espèce, sur nos usines notamment. C'est un point auquel il faut songer.

Et à M. le Ministre de l'Air je poserai aussi une question. J'ai là monsieur le ministre, le tableau que vous avez fait, avec indication des 170 millions de réduction que vous aviez encore à faire. Vous êtes obligé de supprimer complètement les deux sections spéciales A et B, 42 millions pour l'un, 18 millions pour l'autre. Cela, nous ne pouvons pas l'accepter. C'est pourquoi je parlerai au Sénat pour éclairer mes collègues sur la situation, lorsque viendra la réduction indicative de cent francs.

M. Gaston MENIER. - La question que je voudrais poser est à cheval sur le ministère de la Guerre et le Ministère de l'Air.

J'ai eu l'occasion de l'exposer l'été dernier devant la Commission de l'Air. Il s'agit de la protection des civils et des militaires contre les gaz. Vous savez parfaitement quel serait l'effet moral d'un bombardement.

(M. Gaston Menier)

Au ministère de la Guerre, j'ai vu M. le maréchal Pétain qui avait été chargé d'étudier cette question de la protection contre les gaz, non seulement au point de vue militaire mais au point de vue civil, au point de vue des relations des services nécessaires pour assurer les liaisons. A ce moment, c'était le ^{Ministère} ~~Ministère~~ de la Guerre, les services de St Thomas d'Aquin qui étaient chargés de s'occuper de cette question

D'autre part, j'ai fait demander au Ministère de l'Air sa situation. Il m'a répondu que cela ne le regardait pas. J'ai vu aussi M. Chautemps, auquel on m'avait renvoyé, puisque c'était le ministère de l'Intérieur qui se trouvait alors chargé de ce service.

Je suppose que demain, sans déclaration, des escadrilles italiennes viennent bombarder la Côte d'Azur et le port de Marseille, ou que nos régions frontières de l'Est soient bombardées par des avions allemands, ou que le couloir polonais soit bombardé par les Soviets. Nous pourrions être ainsi terrorisés. Je le demande à tous les membres de la commission: où irait-on chercher les masques? C'est un point extrêmement important. M. le Ministre de l'Intérieur a fait une circulaire, mais je me demande où sont les protections, non seulement les masques, mais les abris contre les gaz. Vous savez quel est l'effet moral considérable produit par un bombardement sur la nation tout entière.

M. le PRESIDENT du CONSEIL - Messieurs, je regrette de ne pouvoir répondre à toutes les questions qui me sont posées. De quoi s'agit-il? Il s'agit des crédits, Il s'agit de rétablissement de crédits. Je veux bien répondre très volontiers à toutes les questions posées, mais devant la commission de l'Armée du Sénat ou devant les trois commissions de l'Air, de l'Armée et de la Marine en abordant les problèmes généraux dans toute leur ampleur. Aujourd'hui, il s'agit d'une audition relative à un point déterminé. Je m'excuse de ne pas répondre sur les autres points qui nécessiteraient de ma part des explications extrêmement longues.

Tout ce que je puis dire, nettement à M. Gaston Menier, c'est que la question qu'il signale a une importance capitale, mais, en ce qui concerne les craintes qu'il éprouve, je crois pouvoir dire que M. le Maréchal Pétain est en train, depuis quelques mois, de mettre au point une organisation tout à fait remarquable concernant la protection des populations civiles contre les gaz.

Je ne pense pas que nous puissions examiner aujourd'hui toutes les autres questions. Un projet de réorganisation sera déposé à très bref délai.

M. le PRESIDENT - Nous pourrions réunir un jour les trois commissions. Ce jour là s'instituera une grande discussion. Aujourd'hui, nous n'avons à nous occuper que des crédits.

M. Gaston MENIER - Je ne préconose aucun appareil spécial de protection, mais je pose la question.

M. le PRESIDENT - Il est inutile de prolonger le débat qui porte sur une question limitée: "Est-ce que nous acceptons les réductions de crédits?" Nous aurons une réunion demain pour en délibérer, mais ce que je dis à M. le Président du Conseil, c'est que nous tenons à avoir un débat. Nous lui donnerons, d'accord avec vous, les formes que nous jugerons le plus conforme aux intérêts du pays, car nous n'avons pas d'autre préoccupation. Nous demanderons une réduction indicative de cent francs.

Nous voulons mettre fin à ce qui paraît ~~devenir~~ devenir une méthode, c'est-à-dire que toutes les fois qu'on parle de faire des économies, c'est sur la défense nationale. Nous ne voulons pas qu'il en soit ainsi. On nous avait promis, en juillet qu'à la réduction de 1.500 millions, on ne ferait plus succéder d'autres réductions, et contrairement à ces engagements, du fait du Ministère des Finances, on a introduit dans le projet de douzième de Janvier, 625 millions. Ceci, nous ne l'admettons pas sans que soit examinée, étudiée et votée préalablement une loi de réorganisation. C'est ce que nous tenions à vous dire.

Nous vous remercions de vous être prêtés de bonne grâce après la fatigue de ces derniers jours, à notre échange de

vues nous verrons quelle forme doit être donnée au débat dans l'intérêt général.

(M. le Président du Conseil et MM. les Ministres de la Marine et de l'Air prennent congé des membres des trois commissions)